



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2020 – NUMÉRO 252 DU 30 SEPTEMBRE 2020**

---

# TABLE DES MATIÈRES

## CABINET DU PRÉFET

Arrêté du 30 septembre 2020 portant mesures réglementaires visant à la lutte contre l'épidémie de covid-19 dans les communes de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre

Arrêté du 30 septembre 2020 portant mesures réglementaires visant à la lutte contre l'épidémie de covid-19 dans les communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Arrêté du 30 septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes dans les communes du département du Nord, hors celles du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)

Arrêté du 30 septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes dans les communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)

Arrêté du 30 septembre 2020 portant réquisition des équipements et des personnels du laboratoire départemental public du Nord afin d'effectuer l'examen de détection du génome du Sars-CoV-2 par RT PCR dans le cadre de l'épidémie de coronavirus

Arrêté du 30 septembre 2020 portant sur la composition et le fonctionnement de la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) de 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> catégorie situés sur le territoire de la commune de Marcq en Baroeul

Arrêté du 30 septembre 2020 portant autorisation d'un site pour la réalisation de prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR dans le cadre de l'épidémie de coronavirus par le laboratoire de biologie médicale multi-sites SYNLAB HAUTS DE FRANCE, dont le siège social est situé 1 rue du Professeur Calmette à LILLE (59000)

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté du 30 septembre 2020 relatif au prix des fermages fixant les minima et maxima du loyer annuel des bâtiments d'exploitation et des terres nues pour une échéance au 1<sup>er</sup> octobre 2020

Arrêté du 30 septembre 2020 fixant les minima et maxima du loyer des maisons d'habitation au titre de la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021

## CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ COMMISSION LOCALE D'AGRÉMENT ET DE CONTRÔLE NORD DÉLÉGATION TERRITORIALE NORD-PAS-DE-CALAIS

Extrait individuel de la décision n°AUT-N1-2020-09-24-A-00081595 du 25 septembre 2020 portant délivrance d'une autorisation d'exercer – Réseau européen de sécurité à Villeneuve d'Ascq

Extrait individuel de la décision n°AUT-N1-2020-09-24-A-00081595 du 25 septembre 2020 portant délivrance d'une autorisation d'exercer – AXEL Sécurité à Lille

Extrait individuel de la décision n°AUT-N1-2020-09-25-A-00081653 du 25 septembre 2020 portant délivrance d'une autorisation d'exercer – Gardiennage intervention et protection en sécurité à Wattignies

Extrait individuel de la décision n°FOR-N1-2020-09-25-A-00081654 du 25 septembre 2020 portant délivrance d'une autorisation d'exercice – ARTÉMIS TRAINING à Dunkerque

**ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DU NORD-PAS-DE-CALAIS / DUNKERQUE-TOURCOING**

Délibérations prises suite au Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle –  
École supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais / Dunkerque-Tourcoing – Séance du 15 septembre 2020



**Arrêté portant mesures réglementaires visant à la lutte contre l'épidémie de covid-19 dans les communes de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre.**

Préfet de la Région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de santé publique et notamment son article L.3136-1 ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Monsieur Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de 11 ans et plus dans les zones à fortes concentrations de personnes dans les communes du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2020 imposant une période de fermeture nocturne aux débits de boissons et assimilés dans les communes du département du Nord ;

Vu l'avis émis par Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France le 25 septembre 2020 ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique dans le département du Nord, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;

Considérant le passage du département du Nord en « zone de circulation active du virus » face à l'épidémie de Covid-19 en date du 5 septembre 2020 ;

Considérant l'inscription du département du Nord en situation de « Vulnérabilité Elevé » le 7 septembre 2020 par Santé Publique France,

Considérant que la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence prévoit, à son article 1<sup>er</sup>, d'une part, que le Premier ministre peut réglementer la circulation des personnes et réglementer l'ouverture au public, y compris les conditions d'accès et de présence, de certains établissements recevant du public et, d'autre part, qu'il peut habiliter les préfets à prendre toutes mesures générales ou individuelles d'application de cette réglementation ;

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'alinéa III de l'article 3 du décret n°2020-860 susvisé : « (...) dans les zones de circulation active du virus (...), le préfet de département est habilité à interdire ou restreindre, par des mesures réglementaires ou individuelles, tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public, autres que les manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L211-1 du code de la sécurité intérieure, lorsque les circonstances locales l'exigent. (...)» ;

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article 29 du décret n°2020-860 susvisé : « le préfet est habilité à interdire, à restreindre ou à réglementer, par des mesures réglementaires ou individuelles, les activités qui ne sont pas interdites (...) » et « dans les parties du territoire dans lesquelles est constatée une circulation active du virus mentionnées à l'article 4, le préfet de département peut en outre fermer provisoirement une ou plusieurs catégories d'établissements recevant du public ainsi que les lieux de réunions, ou y réglementer l'accueil du public » ;

Considérant qu'en vertu des dispositions du II – E de l'article 50 du décret n°2020-860 susvisé, le préfet de département peut, dans les zones de circulation active du virus, interdire ou restreindre toute autre activité dans les établissements recevant du public ou dans les lieux publics participants particulièrement à la propagation du virus ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public favorisant les rassemblements et, par suite, propices à la circulation du virus ; qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif des patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical départemental ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées, la situation du département du Nord ;

Considérant que le taux d'incidence de la circulation du virus dans le département du Nord est désormais de 200,5 nouveaux cas pour 100 000 habitants ;

Considérant que le taux d'incidence de la circulation du virus dans le seul territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre est désormais de 163 nouveaux cas pour 100 000 habitants, nécessitant la prise de mesures complémentaires permettant d'endiguer la diffusion du virus ;

Considérant que ces taux d'incidence témoignent de l'intensité de la circulation du virus ;

Considérant qu'il convient donc de limiter les regroupements et concentrations importantes de personnes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre ;

Considérant notamment qu'il convient de procéder à des restrictions de l'usage des équipements sportifs couverts et clos qui sont des lieux propices à la propagation du virus ;

Considérant l'avis émis par Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet du Nord ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

I. Aucun événement rassemblant plus de 1000 personnes, sur la voie ou l'espace public ou encore dans un établissement recevant du public, ne peut se tenir dans les communes de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre.

II. Le nombre de 1000 personnes s'entend hors organisateurs, personnels, équipes techniques et exposants de l'événement.

III. En vertu des dispositions du IV de l'article 3 du décret du 10 juillet 2020 modifié, les dispositions de l'article 1 ne s'appliquent aux manifestations sur la voie publique prévues à l'article L211-1 du code de la sécurité intérieure. Toutefois, celles-ci doivent faire l'objet de la déclaration préalable et être organisées dans le respect des mesures dites « barrières » et de distanciation prévues à l'article 1 du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié.

### Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté sont en vigueur à compter du Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 06h00, pour une durée de quinze jours, et feront l'objet d'un réexamen régulier au regard de l'évolution de la situation.

### Article 3:

Conformément aux dispositions du VII de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 susvisée, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>ème</sup> classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende, ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

### Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 5 :

Le directeur de cabinet du préfet du Nord, le sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe, le directeur départemental de la sécurité publique du Nord, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Nord, le président de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre et les maires de chaque commune de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont une copie sera transmise au tribunal judiciaire d'Avesnes-sur-Helpe.

Fait à Lille, le 30 septembre 2020

Michel LALANDE



**Arrêté portant mesures réglementaires visant à la lutte contre l'épidémie de covid-19 dans les communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque.**

Préfet de la Région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de santé publique et notamment son article L.3136-1 ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Monsieur Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de 11 ans et plus dans les zones à fortes concentrations de personnes dans les communes du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2020 imposant une période de fermeture nocturne aux débits de boissons et assimilés dans les communes du département du Nord ;

Vu l'avis émis par Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France le 25 septembre 2020 ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique dans le département du Nord, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;

Considérant le passage du département du Nord en « zone de circulation active du virus » face à l'épidémie de Covid-19 en date du 5 septembre 2020 ;

Considérant l'inscription du département du Nord en situation de « Vulnérabilité Elevé » le 7 septembre 2020 par Santé Publique France,



Considérant que la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence prévoit, à son article 1<sup>er</sup>, d'une part, que le Premier ministre peut réglementer la circulation des personnes et réglementer l'ouverture au public, y compris les conditions d'accès et de présence, de certains établissements recevant du public et, d'autre part, qu'il peut habiliter les préfets à prendre toutes mesures générales ou individuelles d'application de cette réglementation ;

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'alinéa III de l'article 3 du décret n°2020-860 susvisé : « (...) dans les zones de circulation active du virus (...), le préfet de département est habilité à interdire ou restreindre, par des mesures réglementaires ou individuelles, tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public, autres que les manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L211-1 du code de la sécurité intérieure, lorsque les circonstances locales l'exigent. (...)» ;

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article 29 du décret n°2020-860 susvisé : « le préfet est habilité à interdire, à restreindre ou à réglementer, par des mesures réglementaires ou individuelles, les activités qui ne sont pas interdites (...) » et « dans les parties du territoire dans lesquelles est constatée une circulation active du virus mentionnées à l'article 4, le préfet de département peut en outre fermer provisoirement une ou plusieurs catégories d'établissements recevant du public ainsi que les lieux de réunions, ou y réglementer l'accueil du public» ;

Considérant qu'en vertu des dispositions du II – E de l'article 50 du décret n°2020-860 susvisé, le préfet de département peut, dans les zones de circulation active du virus, interdire ou restreindre toute autre activité dans les établissements recevant du public ou dans les lieux publics participants particulièrement à la propagation du virus ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public favorisant les rassemblements et, par suite, propices à la circulation du virus ; qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif des patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical départemental ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées, la situation du département du Nord ;

Considérant que le taux d'incidence de la circulation du virus dans le département du Nord est désormais de 200,5 nouveaux cas pour 100 000 habitants ;

Considérant que le taux d'incidence de la circulation du virus dans le seul territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque est désormais de 155,6 nouveaux cas pour 100 000 habitants, nécessitant la prise de mesures complémentaires permettant d'endiguer la diffusion du virus ;

Considérant que ces taux d'incidence témoignent de l'intensité de la circulation du virus ;

Considérant qu'il convient donc de limiter les regroupements et concentrations importantes de personnes sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque ;

Considérant notamment qu'il convient de procéder à des restrictions de l'usage des équipements sportifs couverts et clos qui sont des lieux propices à la propagation du virus ;

Considérant l'avis émis par Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet du Nord ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

I. Aucun événement rassemblant plus de 1000 personnes, sur la voie ou l'espace public ou encore dans un établissement recevant du public, ne peut se tenir dans les communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

II. Le nombre de 1000 personnes s'entend hors les organisateurs, personnels, équipes techniques et exposants de l'événement.

III. En vertu des dispositions du IV de l'article 3 du décret du 10 juillet 2020 modifié, les dispositions de l'article 1 ne s'appliquent aux manifestations sur la voie publique prévues à l'article L211-1 du code de la sécurité intérieure. Toutefois, celles-ci doivent faire l'objet de la déclaration préalable et être organisées dans le respect des mesures dites « barrières » et de distanciation prévues à l'article 1 du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié.

### Article 2 :

Sur le territoire des communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque, la vente d'alcool à emporter est interdite de 20h00 à 6h00.

Sur le territoire des communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque, la consommation d'alcool sur la voie et dans les espaces publics est interdite de 20h00 à 6h00.

### Article 3 :

Sur le territoire des communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque, la diffusion de musique amplifiée sur la voie et dans les espaces publics est interdite de 20h00 à 6h00.

### Article 4 :

Les dispositions du présent arrêté sont en vigueur à compter du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 06h00, pour une durée de quinze jours, et feront l'objet d'un réexamen régulier au regard de l'évolution de la situation.

### Article 5 :

Conformément aux dispositions du VII de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 susvisée, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>ème</sup> classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende, ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

### Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 7 :

Le directeur de cabinet du préfet du Nord, le sous-préfet de Dunkerque, le directeur départemental de la sécurité publique du Nord, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Nord, le président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et les maires de chaque commune de la Communauté Urbaine de Dunkerque, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont une copie sera transmise au tribunal judiciaire de Dunkerque.

Fait à Lille, le 30 septembre 2020

Michel LALANDE



**Arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes dans les communes du département du Nord, hors celles du territoire de la communauté urbaine de DUNKERQUE (CUD)**

Préfet de la Région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de santé publique et notamment son article L.3136-1 ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Monsieur Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes dans les communes du département du Nord ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique dans le département du Nord, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;

Considérant que la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence prévoit, à son article 1<sup>er</sup>, d'une part, que le Premier ministre peut réglementer la circulation des personnes et réglementer l'ouverture au public, y compris les conditions d'accès et de présence, de certains établissements recevant du public et, d'autre part, qu'il peut habiliter les préfets à prendre toutes mesures générales ou individuelles d'application de cette réglementation ;

Considérant qu'aux termes des dispositions du II de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2020-860 susvisé : « Dans les cas où le port du masque n'est pas prescrit par le présent décret, le préfet de département est habilité à le rendre obligatoire, sauf dans les locaux d'habitation, lorsque les circonstances locales l'exigent » ;

Considérant que le virus affecte avec une gravité particulière le territoire du département du Nord, plusieurs foyers épidémiques y ayant été recensés au cours des dernières semaines ;

Considérant que l'agence régionale de santé des Hauts-de-France recommande d'imposer le port du masque pour réduire la circulation du virus et éviter la diffusion de l'épidémie dans la population générale, tant dans les établissements clos recevant du public (ERP) que dans l'espace public caractérisé par une forte concentration de population ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public favorisant les rassemblements et, par suite, propices à la circulation du virus ; qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif des patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical départemental ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées, la situation du département du Nord, se caractérisant par l'apparition régulière de nouveaux foyers épidémiques ;

Considérant l'inscription du département du Nord en « zone de circulation active du virus » face à l'épidémie de Covid-19 en date du 5 septembre 2020 ;

Considérant l'inscription du département du Nord en situation de « Vulnérabilité élevée » le 7 septembre 2020 par Santé Publique France ;

Considérant que le taux d'incidence de la circulation du virus dans le département du Nord est de 200,5 nouveaux cas pour 100 000 habitants ;

Considérant que le port du masque est de nature à limiter le risque de circulation du virus dans l'espace public caractérisé par une forte concentration de personnes,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir obligatoire ce port du masque dans les espaces publics favorisant la concentration des piétons, en particulier les zones où la vitesse automobile est limitée à 20 km/h qui constituent un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents, caractérisant les quartiers commerciaux, les centre-villes et les centres historiques ;

Considérant que le port du masque est obligatoire dans certains types d'établissements recevant du public en vertu de l'article 27 du décret du 10 juillet précité ;

Considérant qu'une forte concentration de population dans l'espace public ne permet pas de respecter la distanciation physique ; que le port du masque devient alors essentiel pour limiter la propagation de l'épidémie du Covid-19 ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet du Nord ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> :

Pendant 15 jours à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 08h00, le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus, dans les espaces publics suivants situés dans l'ensemble des communes du département du Nord, hors celles du territoire de la communauté urbaine de DUNKERQUE (CUD) :

- zones piétonnes, permanentes et temporaires ;
- zones où la circulation routière est limitée à 20 km/h ;
- galeries commerciales et espaces assimilés des grandes et moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement ;
- marchés publics de plein air ;
- brocantes, braderies, vides greniers et marchés aux puces de plein air organisés sur des espaces publics ou habituellement ouverts au public,
- espaces verts urbains (parcs, jardins et espaces aménagés en bord de cours d'eau) ;
- les bords de plan d'eau (étangs, lacs et pièces d'eau des bases de loisirs) ;
- zones de centre-bourg et centre-ville commerçants caractérisées par une forte concentration du public telles que visées dans les tableaux annexés ;
- lors des manifestations sportives ou festives se déroulant sur le territoire du département du Nord et rassemblant une forte concentration de population ;
- dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées des écoles, collèges et lycées, et ce 15 minutes avant et après l'ouverture, et 15 minutes avant et après la fermeture de ces établissements ;.
- dans un périmètre de 50 mètres autour des accès des établissements d'enseignement artistique et des établissements d'enseignements supérieur aux heures de fréquentation de ces établissements ;
- dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées des établissements recevant du public au sein desquels, le port du masque est obligatoire en vertu du II l'article 27 du décret n°2020-860 du 10 juillet modifié, soit les établissements de type L, X, PA, CTS, V, Y, S, M, T et W.

Article 2 :

La mesure figurant à l'article 1<sup>er</sup> fera l'objet d'un réexamen régulier au regard de l'évolution de la situation.

Article 3 :

Conformément aux dispositions du VII de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 susvisée, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>ème</sup> classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende, ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Article 4 :

Le directeur de cabinet du préfet du Nord, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental de la sécurité publique du Nord, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Nord et les maires de chaque commune du département du Nord sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont une copie sera transmise aux tribunaux judiciaires du Nord.

Fait à Lille, le 30 SEP. 2020



## ANNEXE

Nom de la Commune	Type de zone concernée	Nom du lieux	Adresse
ALLENNES-LES-MARAIS	zone 20km/h	rue de Verdun	Rue de Verdun
ALLENNES-LES-MARAIS	parking, place du marché	Place de l'église	rue sonneville
ALLENNES-LES-MARAIS	arrêt de bus	arrêt de bus	rue du Général de Gaulle
ALLENNES-LES-MARAIS	arrêt de bus	arrêt de bus	rue Sonneville
ALLENNES-LES-MARAIS	aire de jeux, parc	aire de jeux rue Sonneville	rue sonneville
ALLENNES-LES-MARAIS	arrêt de bus	arrêt de bus	rue de la gare
ALLENNES-LES-MARAIS	étang de pêche	étang de don	chemin des marlettes
ANNOEULLIN	Parc	Plaine Mandela	Avenue de l'Europe
ANNOEULLIN	Parc		Rue Salvador Allendé
ANNOEULLIN	Parc	Mont Vert	Rue Victor Hugo
ANNOEULLIN	base de loisirs	Etang et base de loisirs	Rue de la Halte
ANNOEULLIN	marché plein air (mardi matin)	Marché	place du Marché rue du Dr Falala
ANNOEULLIN	Magasin	Carrefour Market	rue Lavoisier
ANNOEULLIN	Magasin	Lidl	Rue Saint Exupéry
ANNOEULLIN	Magasin	Aldi	Rue de Carvin
ANSTAING	NEANT		
ARMENTIERES	Gare routière		
ARMENTIERES	Parvis de la Gare SNCF		
ARMENTIERES		rue Schuman	
ARMENTIERES	Zone de rencontres	rue Paul Pouchain	
ARMENTIERES	Rue Couverte Line Renaud	rue Couverte Line Renaud	
ARMENTIERES		rue de Lille	
ARMENTIERES		place du Général de Gaulle	
ARMENTIERES		rue de Dunkerque	
ARMENTIERES		Place Saint Vaast	
ARMENTIERES		rue Charles Conem	
ARMENTIERES	Arrêts de bus		
ARMENTIERES	Entrées Base des Près du Hem	avenue Marc Sangnier et Rue des Résistants	
ARMENTIERES	Complexes sportifs et abords		
ARMENTIERES	City-stades et abords		
ARMENTIERES	Parcs et jardins, plaines de jeux		
ARMENTIERES	Berges de la Lys		
ARMENTIERES	Etang Bleu	avenue Léon Blum	
ARMENTIERES	Abords des lieux de culte		
ARMENTIERES	dans et aux abords du cimetière	avenue Léo Lagrange	
ARMENTIERES	dans et aux abords des Pôles Social Et Culturel – Le trait d'Union	rue Paul Bert	
ARMENTIERES	Marché du vendredi matin	place de Gaulle, rues Saint Vaast et Charles Conem ou secteur Chanzy lors des marchés déplacés (place Chanzy, rue des Quais, Rue de l'Octroi, rue de la Pépière, rue du 19 mars 1962)	
ARMENTIERES	Marché du Mardi soir	Parvis de la Gare	
ARMENTIERES	Marché du dimanche matin	Place Chanzy	
ARMENTIERES	Périmètre des fêtes foraines, braderies, Brocantes, quel qu'en soit l'organisateur Municipal ou associatif		
AUBERS	espaces verts	site des étangs Louis Castelain	rue Basse
AUBERS	Salle de sport	stade Jules Dedours	rue de Verdun
AUBERS	parking	parking de la mairie	chemin du Roseller
AUBERS	Salle	Salle Mathieu Michon	rue de Verdun
AUBERS	eglise	eglise	Place de l'église
AUBERS	ecole	ecole Sainte Jeanne d'Arc	rue du Bourg
AUBERS	ecole	Eecole du Bois Leval	rue d'Houdringue
AUBERS	cimetière		rue Basse
BAISIEUX	MAGASIN	Carrefour Market / chauss expo / l'oiseau Bleu / Pharmacie	Avenue d'Ogimont
BAISIEUX	MAGASIN	Aldi / Henri Boucher	12 rue de Tournai
BAISIEUX	PARKING	Aire de Covoilurage	Aire de Covoilurage, rue de Camphin
BAISIEUX	PARKING	Parking Mairie / parking usine	Parking Mairie / parking usine 707 Rue de la Ma
BAISIEUX	PARKING	Bureau de poste et Magasin ENVAIN matériaux,	Angle Avenue Ogimont et rue Défontaine
BAISIEUX	PARKING	Parking complexe sportif, centre socio culturel et école Paul	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	PARKING	Parking de la Gare	Rue de la Mairie
BAISIEUX	PARKING	Parking de la Gare	Rue de Breuze
BAISIEUX	PARKING	Devant la Maison d'accueil Spécialisé	Rue de Camphin
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 8 arrêts de bus	Rue de Tournai
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 4 arrêts de bus	Rue Louis Deffontaine
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 8 arrêts de bus	Rue de la Mairie
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 4 arrêts de bus	Rue de Lille
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 2 arrêts de bus	Rue de Willems
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 2 arrêts de bus	Route Nationale
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Un arrêt de bus	Rue de St Amand
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 2 arrêts de bus	Rue de Camphin
BAISIEUX	ESPACES DE LOISIRS	Terrain de pétanque, Complexe Sportif	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	ESPACES DE LOISIRS	Terrains de football, Complexe Sportif	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	ESPACES DE LOISIRS	Terrain Multi sport	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	ACTIVITES DE LOISIRS	Jardins familiaux	Chemin piétonnier en parallèle à la rue Paul Em
BAISIEUX	AIRE DE JEUX	Parvis de l'école	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	FORTE FREQUENTATION DU PUBLIC	Groupe Scolaire Paul Emile Victor	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	FORTE FREQUENTATION DU PUBLIC	Groupe Scolaire Sacré Cœur	Rue du Général Leclerc
BAISIEUX	FORTE FREQUENTATION DU PUBLIC	Groupe Scolaire Saint Jean	Rue de l'église
BAISIEUX	MARCHE ARTISANAL	Place du Général de Gaulle	Rue de Tournai
BAISIEUX	CIMETIERE	Cimetière	Rue Nationale
BAISIEUX	CIMETIERE	Cimetière	Rue de Cysöing
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	La Ruelle du Triez d'Escamin	La chemin
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	L'allée du Houblon	L'allée du Houblon
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	Zone de rencontre	Feu tricolore rue de Tournai et rue de Camphin
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	Zone de rencontre	Rue de La Flambée
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	Zone de rencontre	Rue du Centre
BAISIEUX	RESIDENCE DE PERSONNES AGEES	Résidence Michelet,	Rue de Verdun et rue des Ecoles
BAISIEUX	RESIDENCE DE PERSONNES AGEES	Lotissement Mozart,	Rue Mozart
BAISIEUX	RESIDENCE DE PERSONNES AGEES	Résidence Beauieu,	Rue du Général Leclerc et rue du docteur Calme
BAUVIN	PARCS ET JARDINS	PARC BEREGOVVOY	PARKING DE LA MAIRIE
BAUVIN	PARCS ET JARDINS	ETANG DU RIEZ	RUE FAIDHERBE
BAUVIN	PARCS ET JARDINS	ILE AUX SAULES	RUE JULES GUESDE

BAUVIN	ESPACES VERTS	JULES SAUVAGE	JULES SAUVAGE
BAUVIN	ESPACES VERTS	FRANCOIS POUILLE	FRANCOIS POUILLE
BAUVIN	ESPACES VERTS	GAMBETTA	GAMBETTA
BAUVIN	CHEMIN DE HALAGE	BERGES DE LA DEULÉ	
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	MAIRIE, CCAS, POSTE,	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	BIBLIOTHEQUE	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	SALLE DES FETES	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	SALLE POLYVALENTE	RUE FERRER
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	SALLE DUFOUR	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	CIMETIERE / EGLISE	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	SALLES DE SPORTS	FLORENT EVRARD	RESIDENCE FLORENT EVRARD
BAUVIN	SALLES DE SPORTS	PIERRE LEGRAIN	RUE FRANCOIS POUILLE
BAUVIN	SALLES DE SPORTS	TENNIS CLUB	RUE FRANCOIS POUILLE
BAUVIN	SALLES DE SPORTS	BOULODROME	RUE DOLET
BAUVIN	COMMERCES / RESTAURANTS	ALIMENTAIRES	RUE JEAN JAURES
BAUVIN		PHARMACIES	RUE DE LA GARE / RUE JEAN JAURES
BAUVIN	ECOLES	ENTREES ET SORTIES DES ACM ET ECOLES	RUE JEAN JAURES / RUE FERRER / RUE GHEQUIERE RESIDENCE GUY MOLLET
BAUVIN		BANC PUBLIC	
BAUVIN		ARRETS DE BUS	
BEAUCAMPS LIGNY	Parc de jeux pour enfants	Parc de jeux	Parking de la Salle des Fêtes
BEAUCAMPS LIGNY	Palace de la mairie dite Courtois	Place Courtois	marché hebdo du jeudi de 12h00 à 19h00
BOIS-GRENIER	Zone Commerçante	Parking face à Marie-Blachère / Affelou et Chauss Expo	Rue Ambroise Paré
BOIS-GRENIER	Espaces verts urbains	Complexe Sportif Gérard Charlet	Rue de Pourtalès
BONDUES	Zone de loisirs	Zone de loisirs	chemin des grands obeaux
BONDUES	Skate parc	Zone de loisirs	chemin des grands obeaux
BONDUES	Place	Abbé Bonpain -	
BONDUES	Place	Abbé Bonpain - marché jeudi et dimanche matin	Place de l'Abbé Bonpain
BONDUES	Jeux d'enfants	Ferme de l'hôtel	Avenue de Wambrechies
BONDUES	Jeux d'enfants	Zone de loisirs	chemin des grands obeaux
BONDUES	Pâture de la ferme de l'hôtel	Permagora	Avenue de Wambrechies
BONDUES	Aérodrome - chemin de balade	Chemin des perdrix	Aérodrome de Bondues
BONDUES	Placette	Placette rue de la poste	Rue de la poste
BONDUES	parking	parking du Coquinage	avenue du Coquinage
BOUSBECQUE	Parc public	Par de l'hôtel de ville	Rue de Wervicq/ Rue St Joseph
BOUSBECQUE	Bords de Lys	Chemin de Halage	Accès rue Léon Six / Accès rue de Wervicq
BOUVINES	NEANT		
CAPINGHEM	parking et annexes extérieures	Zone commerciale ZAMIN	Rue des Fusillés et de la Zamin
CAPINGHEM	parking et annexes extérieures	Magasin Liddl	Rue du Grand But
CAPINGHEM	parking et annexes extérieures	Place au Marché	2bis ru de l'Eglise
CAPINGHEM	Espace de loisirs	Stade municipal	rue d'Ennetières
CAPINGHEM	Cimetière	Cimetière	rue de l'Eglise
CARNIN	PARC MAIRIE	PARC MAIRIE	1 RUE DU LT BAILLET
CARNIN	STADE DE FOOT	STADE "GERARD WILLOCOQ"	PLACE DU 27 MAI 1940
CARNIN	CIMETIERE	CIMETIERE	7 RUE ROGER SALENGRO
CARNIN	TERRAIN DE PETANQUE	TERRAIN DE PETANQUE	RUE DU LIEUTENANT BAILLET
CARNIN	PLACE DE LA MAIRIE	PLACE DE LA MAIRIE	1 RUE DU LT BAILLET
CHERENG	Aire de jeux enfants	Parc'en Ciel	Rue Arthur Béarez
CHERENG	Espace Loisirs	Terrain de Pétaque	Complexe Sportif - Rue de l'Autour
CHERENG	Espace Loisirs	Terrain de football	Complexe Sportif - Rue de l'Autour
CHERENG	Espace Loisirs	Terrain de Tennis découvert	Complexe Sportif - Rue de l'Autour
CHERENG	Activités de Loisirs	Espace Roger Planquart	9 rue du Château
CHERENG	Activités de Loisirs	Jardins potagers	Rue des Tilleuls
CHERENG	Forte fréquentation du public	Groupe Scolaire Jules Ferry	Route Nationale
CHERENG	Forte fréquentation du public	Groupe Scolaire Sainte Marie	Place du Général De Gaulle
CHERENG	Forte fréquentation du public	ALSH Centre Aéré	Espace Roger Planquart - rue du Château
CHERENG	Forte fréquentation du public	Autour de l'Eglise St Vaast	Place du Général De Gaulle, rue Clotaire Duquennoy, rue du Tuquet
CHERENG	Parking	Salle Victor Provo	rue Jean Ochin
CHERENG	Parking	Mairie + Bureau de Postes	64 - 66 Route Nationale
CHERENG	Cimetière	Cimetière	rue du Maréquaix
CHERENG	Autre	Déchetterie	Rue de Tressin
CHERENG	Infrastructures de transport	6 arrêts de bus	Route Nationale
CHERENG	Berge de la Marque	Chemin le long de la Marque	Chemin le long de la Marque
CHERENG	Zone de rencontre (circulation limitée à 20 km/h)		Rue de la Chapelle
CHERENG	Zone de rencontre (circulation limitée à 20 km/h)		Rue de la Ferme Cauwet
CHERENG	Magasin	Carrefour City + son aire de stationnement	81 Route Nationale
COMINES	Zone piétonne permanente	Grand Place	Grand Place
COMINES	Espaces verts urbains	Jardin public	Grand Place
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de Jeux	Grand Place
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Rue d'Hurlupin	rue d'Hurlupin
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Rue de la République	Rue de la République
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Place du château	Place du château
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parvis de Lys Arena	Rue des Arts
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Rue des Arts	Rue des Arts
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parking de Lys Arena	Square de la meule
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parking de la place du Général de Gaulle	Rue du Général de Gaulle
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Rue du Maréchal Foch	Rue du maréchal Foch
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parking	Angle de la rue Basse Bretagne et rue des Bateliers
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de jeux (ancien Skate Park)	Bord de Lys
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parvis de l'église catholique Sainte-Marquerite	Rue de Lille
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Abords du complexe sportif	Rue du Vieil Dieu
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de Jeux	Rue du Vieil Dieu
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Cimetière Nord	Rue du bas-chemin
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Cimetière Sud	Route départementale 308
COMINES	Emprises et abords, dont les espaces de stationnement, des infrastructures de mobilité et de transports (gares, métro, gares routières, aéroports, aérodromes),	Abord arrêts de bus	Avenue de Versailles
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Abords du Centre René Ducarin	Rue de Quasnoy
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Abords du Nautillys	Rue Kléber Loquet
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de jeux	Rue Philippe Howryn
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de jeux	Rue de Florence
Croix	Place du marché (lors des marchés d'approvisionnement)	place des martyr	rue de la gare
Croix	Place du marché (lors des marchés d'approvisionnement)	place de la république	contours Saint Pierre



## ANNEXE

Croix	Cimetière	Cimetière	Entrées rue de Maubeuge/ rue Brodel
Croix	Chemin de Halage	Chemin de Halage de la Marcq	Entrée rue Jean Jaurés/ Rue Perrin
Croix	Parc et jardin	Square Rue Blanche	Rue Blanche
Croix	Parc et jardin	Square Casimir Perrier	Rue Casimir Perrier
Croix	Parc et jardin	Square de la Sahuterie	rue de la gare
Croix	Parc et jardin	Square Rue du Professeur Perrin	Rue du Professeur Perrin
Croix	Parc et jardin	Parc MJC	Rue Jean Jaurés
Croix	Parc et jardin	Square Léon Stien	Rue Léon Stien
Croix	Parc et jardin	Square Rue Tellez	Rue Tellez
Croix	Parc et jardin	Square Rue Hannart/Gare	Rue Hannart/Gare
Croix	Parc et jardin	Square Rue Florimont Desbarbieux	Rue Florimont Desbarbieux
Croix	Parc et jardin	Square Jacques Brel	Rue Delescluse/ Ferrer/ Barbusse
Croix	Parc et jardin	Square Pont de l'Alumette	Pont de l'Alumette
Croix	Parc et jardin	Square Louis Seigneur	Rue Louis Seigneur
Croix	Parc et jardin	Square Eugène Guillaume/Zola	Rue Eugène Guillaume/Zola
Croix	Parc et jardin	Square Duthoit	Rue Eugène Duthoit
Croix	Parc et jardin	Square Abbé Lemire	Rue de l'Abbé Lemire
Croix	Parc et jardin	Square du Petit Prince	Rue Brodel/ Avenir des 2 Moulins
Croix	Parc et jardin	Place Charcot	Place Charcot
Croix	Parc et jardin	Boulevard Zola/Gare	Rue de la Gare
Croix	Parc et jardin	Place des 3 sources	Place des 3 sources
Croix	Parc et jardin	Square Rue Holden	Rue Holden
Croix	Parc et jardin	espace vert Rue Holden/Av Flandre	Avenue de Flandre
Croix	Parc et jardin	Square des Anciens Combattants	Rue Chevreuil
Croix	Parc et jardin	Espace Vert Martin du Gard	Rue du Gard
Croix	Parc et jardin	Square Missant	Rue Lafargue/ Chevreuil
Croix	Parc et jardin	Square rue de la Laiterie	Rue de la Laiterie
Croix	Parc et jardin	Jardins Mallet-Stevens	Avenue Churchill
Croix	Parc et jardin	Jardins de la Mackellerie	Rue Louis Seigneur
Croix	Parc et jardin	Jardin des Cavurnes (cimetière)	Rue Brodel
Croix	Parc et jardin	Square St Nicolas (aire de jeux et parking)	Rue Saint Nicolas
Croix	Parc et jardin	Square de l'Eglise St Martin	Pourtour Saint Martin
DEULEMONT	zone touristique	port de plaisance	quai de la marine
DEULEMONT	zone de détente	espace saint-Symphorien	Rue Louis Filpo
DEULEMONT	zone de détente	étang associatif	Chemin du petit bonheur
DEULEMONT	zone de détente	étang communal	Rue de Verdun
DEULEMONT	zone de loisirs	complexe sportif Jean Six	Rue de l'Hospice
DEULEMONT	zone de promenades	bords de Deûle et Lys	chemins de halage
DEULEMONT	zone de détente	jardins potagers	place louis Claro
DEULEMONT	zone de détente	jardins potagers	au cimetière Rue de Verdun
DEULEMONT	zone de détente	jardins potagers	rue des Frères Fretin
DEULEMONT	zone de promenades	station de lagunage	Chemin du petit bonheur
DEULEMONT	zone de croisement	parking supermarché Match	Domaine de la Belle Vue
DEULEMONT	zone de croisement	parking port de plaisance	quai de la marine
DEULEMONT	zone de rencontre	voirie en zone 20 km/h	Rue Louis Filpo
DEULEMONT	zone de rencontre	voirie en zone 20 km/h	Impasse de la Tuilerie
DON	espaces verts urbains	étans de la louvière	rue de l'égalité
DON	espaces verts urbains	Halte nautique	rue Marcel Sembat
DON	zone caractérisée forte fréq	City Stade	rue l'abbé Leman
DON	zone caractérisée forte fréq	club de pétanque	rue l'abbé Leman
EMMERIN	Marché	Marché	place de l'église
EMMERIN	complexe sportif	Complexe sportif extérieur	5 rue du maire castel
EMMERIN	cimetière	cimetière	rue Paul Lafarque
EMMERIN	ESPACES VERTS		rue des Hesperides
EMMERIN	ESPACES VERTS	la Roseraie	rue Paul Lafarque
EMMERIN	ESPACES VERTS	Au Beguignage	rue des Cèdres
EMMERIN	ESPACES VERTS	Jardins potagers	rue Paul Lafarque
ENGLOS	centre commercial	Englos les géants	Rue des fusillés
ENGLOS	Galerie centre commercial	Englos les géants	
ENGLOS	Parking centre commercial	Englos les géants	
ENGLOS	Espace vert et jeux pour enfants	Rue de la chapelle	Rue de la chapelle
ENGLOS	Espaces verts	Sacré cœur	Rue Paul Procureur
ENGLOS	City stade et espace vert autour	Espace Kalimera	Rue Paul Procureur
ENGLOS	Zone + PARKING	AREA ENGLOS	Allée du progrès
ENNETIERES EN WEPPE	Contours complexe sportif	rue du Bourg	Rue du Bourg
ENNETIERES EN WEPPE	Parc de jeux	rue du Bourg	Rue du Bourg
ENNETIERES EN WEPPE	Zone commerciale	Auchan Englos	RN 352
ENNETIERES EN WEPPE	Contours complexe sportif	rue du Bourg	Rue du Bourg
ENNETIERES EN WEPPE	Parc de jeux	rue du Bourg	Rue du Bourg
ENNETIERES EN WEPPE	Zone commerciale	Auchan Englos	RN 352
ERQUINGHEM-LYS	Espaces verts urbains, parcs, jardins	Parc Déliot	Rue d'Armentières,
ERQUINGHEM-LYS		Espace Agoralyx et ses abords	Rue d'Armentières, rue Delpierre,
ERQUINGHEM-LYS		Plaine Sportive	Rue des Armées
ERQUINGHEM-LYS	Zone piétonne permanente ou temporaire	Pas de secteur concerné	
ERQUINGHEM-LYS	Zone ou la circulation est limitée à 20 km/h	Pas de secteur concerné	
ERQUINGHEM-LYS	Zone caractérisée par une forte concentration du public	Cimetière communal	Rue du Biez
ERQUINGHEM-LYS		Parvis de l'Eglise,	Rue de l'Eglise
ERQUINGHEM-LYS	Galerie marchande, espace commercial, grande et moyenne surface	Magasin "CARREFOUR MARKET" et son aire de stationnement	à hauteur du 1044 rue d'Armentières
ERQUINGHEM-LYS	Marché public de plein air	Marché hebdomadaire le mardi	Place du Général de Gaulle (face à la Mairie)
NEANT			
ESCOBECQUES	Espaces verts urbains	Route d'Ennetières	
FACHES THUMESNIL	Parc et Jardins	Parc TUDOR	rue Henri GHESQUIERE
FACHES THUMESNIL		Parc Jean JAURES	rue Jean JAURES
FACHES THUMESNIL		Parc SEVIGNE	rue Henri DILLIES
FACHES THUMESNIL		Parc du Colombier	rue du COLOMBIER
FACHES THUMESNIL		Parc de la Croisette	rue MAUPASSANT
FACHES THUMESNIL		Parc des Aubépines	rue des AUBEPINES
FACHES THUMESNIL		Plaine des Périseaux	rue de WATTIGNIES
FACHES THUMESNIL		Etang des Périseaux	rue de WATTIGNIES
FACHES THUMESNIL		Plaine Mandela	rue Nelson MANDELA
FACHES THUMESNIL	Squares	Square DESPATURE	rue Maurice SCHUMANN

FACHES THUMESNIL		Square SIMONS	rue du COLOMBIER
FACHES THUMESNIL		Square Mendès FRANCE	rue Pierre MENDES FRANCE
FACHES THUMESNIL	Aires de jeux	Aire de jeux	rue Edouard VAILLANT
FACHES THUMESNIL		Aire de jeux	angle rues de DUNKERQUE et avenue de BOR
FACHES THUMESNIL		Aire de jeux	avenue de ROUBAIX
FOREST SUR MARQUE			Rue Principale
FOREST SUR MARQUE	ECOLES	Rue des roloirs	Rue des roloirs
FOREST SUR MARQUE	ECOLES	Rue Abbé Delbende	Rue Abbé Delbende
FOURNES EN WEPPE	TERRAIN DE FOOT	COMPLEXE SPORTIF	RUE DU 8 MAI
FOURNES EN WEPPE	TERRAIN JEUX ENFANTS		PLACE DE L EGLISE
FOURNES EN WEPPE	TERRAIN JEUX ADOS	COUR DE L ESPACE RAOULT	RUE RAOULT
FRELINGHIEN	MARCHE EXTERIEUR	MERCREDI MATIN	PLACE DES COMBATTANTS
FRELINGHIEN	ESPACES VERTS	PARC (AHFRA)	RUE D'ARMENTIERES
FRELINGHIEN	ESPACES VERTS	COMPLEXE SPORTIF	RUE D'ARMENTIERES
FRELINGHIEN	ESPACES VERTS	CHEMIN DE HALAGE	LE LONG DE LA LYS
FRETIN	zone piétonne	Allée Fleurie	Chemin Rural 23
FRETIN	ECOLES	Ecole maternelle	Chemin Rural 23
FRETIN	Espace vert	Parc de jeux	Anciens Combattants
FRETIN	Espace vert	Parc de jeux	Rue Maréchal Foch
FRETIN	Espace vert	Marais de Fretin	Rues Marx Dormoy et M. Foch
FRETIN		Cimetière	Rue Alfred Cousin
FRETIN	Infrastructure transport	Gare SNCF	Rue Marx Dormoy
FRETIN	Infrastructure transport	Abords de l'Aéroport	CD145
FRETIN	marché	Marché communal	Rue Alfred Cousin
FROMELLES	Espace Vert Ecole/Maison		
FROMELLES	des Associations	Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise
FROMELLES	Parking Ecole	Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise
FROMELLES	Square de la bataille de Fromelles	Rue de l'Eglise / Rue de Verdun	Rue de l'Eglise / Rue de Verdun
FROMELLES	Espace Salle du Temps Libre	Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise
FROMELLES	Parvis de l'Eglise	Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise
FROMELLES	Contour du Terrain de Rugby	Contour du Terrain de Rugby	Rue de la Blette
GRUSON	zone piétonne	Terrain de football	1 rue Calmette
GRUSON	zone piétonne	Cimetière	Chemin du Cimetière
GRUSON	zone piétonne	Entrée parking	1 rue Calmette
GRUSON	zone piétonne	Parking Monument aux morts	2 rue de Verdun
GRUSON	mairie	Entrée Mairie	3 rue de Verdun
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Grande Surface+ parking	SuperMarché LECLERC	rue Emile Zola
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Espaces verts	Zone verte	rue de l'égalité/rue de Gaulle
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Espaces verts	Zone verte du Fort	rues Paul Valéry/rue Edouard Lalo
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Marché public plein air	Parking des Lucioles	rue Léon Gambetta
HALLUIN	Marché Public de plein air	Place De Gaulle	Place De Gaulle
HALLUIN	Parcs Publics	Halle N'kong Zem	Rue Henri Carette
HALLUIN		Jardin de la Paix	Rue de Lille / Route de Neuville
HALLUIN		Parc Porte de France	Allée Paul Fort
HALLUIN		Parc des Tuileries	Avenue de la Belle Fontaine
HALLUIN		Parc du Kuit Put	Route de Linselles
HALLUIN		Parc de la Plaine Acquette	Route de Neuville / Mont des Louviers
HALLUIN		Espace vert et étang de la ferme du Mont Saint Jean	Chemin d'eau
HALLUIN	Port de Plaisance	Avenue Port Fluvial	Avenue Port Fluvial
HALLUIN	Chemin en bordure d'eau	Chemin de Halage	Berge de la Lys (de Menin à Bousbecque)
HALLUIN	Espaces Verts	Espaces verts des Magnolias	Rue Maxence Van Der Meersch
HALLUIN	Espaces de stationnement des zones commerciales et surfaces assimilées	Zone d'activité commerciale des Deux Nations	Avenue de l'Abbé Lemire
HALLUIN		Zone d'activité commerciale de la Viscourt	Boulevard de Roncq
HALLUIN		Zone Chronovillage	Avenue de l'Abbé Lemire
HALLUIN		Parking Commerce ALDI	Rue de la Lys
HALLUIN	Les voies, places publiques et espaces de stationnement	Rue de Lille	de la rue de Lys à l'avenue du Stade
HALLUIN		Rue Marthe Nollet	de la rue de Lille à la place Pierre Semard
HALLUIN		Place du Général De Gaulle	
HALLUIN		Rue et Place de l'Abbé Bonpain	
HALLUIN		Rue du Onze Novembre 1918	
HALLUIN		Halle N'Kong Zem	Rue Henri Carette
HALLUIN		Parkings du Cimetière	Rue des Frères Martel et Route de Neuville
HALLUIN		Parkings du Cinéma et de la Maison des Jeunes et de la Culture	Rue Jacquard et Rue Gustave Desmetre
HALLUIN	Le Cimetière		Rue des Frères Martel
HALLUIN	Les parvis et espaces publics des écoles proposant des accueils de loisirs sans hébergement	Ecoles Jean Macé/Maria Montessori	Rue du Cardinal Lienart
HALLUIN		Ecoles Anne Frank/Jean Moulin	4, rue Louis Pergaud,
HANTAY	zone piétonne	Mairie	20 rue Mirabeau
HANTAY	zone piétonne, stationnement et réunion	Salle Renée France	20 rue Mirabeau
HANTAY	zone activités sportives	Terrain de tennis	20 rue Mirabeau
HANTAY	zone piétonne, stationnement	Ecole	18 rue Mirabeau
HANTAY	zone piétonne, stationnement	Eglise	7 rue Mirabeau
HANTAY	zone de stationnement, réunion	Foyer communal	9 rue Mirabeau
HANTAY	zone piétonne	Le bols	
HANTAY	zone piétonne et activités sportives	Espace vert	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne et stationnement	Entrée de l'école maternelle/primaire	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne, stationnement, réunion	Salle Jean Macé	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne, stationnement, réunion	Yourte-médiathèque	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne, stationnement, activités sportives	Salle multisport	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne	Cimetière	rue Joseph Gombert
HANTAY	zone piétonne	Chemin de Halage	Chemin de Halage
HANTAY	zone piétonne et jeux	Aire de jeux	Clos des Hellébore (entrée de la résidence, fac
HAUBOURDIN	Espaces verts urbains	Jardin Public	rue du Maréchal Leclerc / rue Sadi Carnot
HAUBOURDIN		Le Bois de l'Evêché	rue Fidèle Lhermitte
HAUBOURDIN		Le Bois de la Tortue	rue Fidèle Lhermitte
HAUBOURDIN		Parc d'Herbigny	rue du parc d'Herbigny
HAUBOURDIN		Parc proximité Centre Social	avenue de l'Europe / rue de Paris
HAUBOURDIN		Terrain de foot détente	rue Clarisse / rue du Tapis Vert
HAUBOURDIN		Parc Testelin	rue Auguste Testelin
HAUBOURDIN		Bas d'aventure	avenue de Beaupré
HAUBOURDIN		Square de la Résistance	rue du Général Darne
HAUBOURDIN		Place Clémenceau	place Clémenceau
HAUBOURDIN		Terrain proximité ferme du Bocquiau	rue du Bocquiau / rue Hector Berlioz
HAUBOURDIN		Espace vert lotissement du Fromets	allée du Gros Chêne
HAUBOURDIN		Abords du Centre Culturel PA Lequimme	rue du Maréchal Foch

## ANNEXE

HAUBOURDIN		Espace vert rue de la Fraternité	rue de la Fraternité
HAUBOURDIN		Espace vert / parking	rue de Bucarest
HAUBOURDIN		Espace vert et place Delzenne	rue Ernest Delzenne
HAUBOURDIN		Espace vert prox.pompe relevage	rue de la Canteraine
HAUBOURDIN		Etang Sander, terrains et bois ENM	au bout de la rue de la Canteraine
HAUBOURDIN		Espace vert Jacquard / Mery	avenue Jacquard / rue du Général Mesny
HAUBOURDIN		Mail du Bon Pêcheur	mail du Bon Pêcheur
HAUBOURDIN		Parking proximité commerces	avenue de l'Europe
HAUBOURDIN		Parking Carrefour City	rue du parc d'Herbigny
HAUBOURDIN		Berges de la Deûle / chemins de halage	
HAUBOURDIN	Emprises et abords infrastructures de transports	Parking place de la gare	Angle rue du Maréchal Leclerc / rue du Maréchal
HAUBOURDIN	Marchés publics de plein air	Uniquement le vendredi matin	place Blondeau, rue Blondeau et rue du Marché
HELLEMMES	zone piétonne	Rue Roger Salengro (inégalité)	
HELLEMMES	zone piétonne	Rue Chanzy	de la rue des écoles à Salengro
HELLEMMES	zone piétonne	Rue Faldherbe	de la rue A.France à Salengro
HELLEMMES	zone piétonne	Place Hentgès	
HELLEMMES	Parc	Bocquet	
HELLEMMES	Parc	Engrand	
HELLEMMES	Parc	Leroy	155 rue Roger Salengro
HELLEMMES	Parc	François Mitterrand (mairie)	
HELLEMMES	Cimetière	Cimetière	341 rue Roger Salengro
HELLEMMES	Complexe sportif	Complexe sportif Arthur Cornette	17 rue du Progrès
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square Jules Ferry	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square Victor Hugo	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square Flandre	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square Tisserands	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square enis Cordonnier	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square de l'internationale	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Aire de jeux de l'Épine	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	City Stade Forgerons	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	City stade Saint Eloi	
HEM	Parc – espace vert	base de loisirs/étang de pêche	rue du Rivage
HEM		Dubus	rue de Beaumont
HEM		maison du foot	rue de la Liondene
HEM	terrains de sport	skate park	rue des 3 Baudets
HEM		terrains multi-sports	Beaumont
HEM			Diligent
HEM		terrain triangle des Saules	rue des écoles
HEM		école Victor Hugo	rue de Beaumont
HEM		triangle des Saules	rue des écoles
HEM	aires de jeux petite enfance		rue Charcot
HEM			rue de la Léverie
HEM		Maison de la Petite Enfance	rue des écoles
HEM			quartier de Beaumont
HEM		voie verte	rue Jules Guesde/chemin d'Audenaerde
HEM		boucle de la Marque	rue J.Ferry/rue du Rivage
HEM	cheminements piétonniers	grand Place	rue Coubronne
HEM		grand Place	rue Coubronne
HEM	Place publique	Franchomme	rue du Général Leclerc
HEM	marché extérieur	Résidence de la Marque	rue coubronne
HEM	parkings publics	Maison de la Petite Enfance	rue des écoles
HEM		Hôtel de ville	rue du Général Leclerc
HEM		école Victor Hugo	rue de Beaumont
HEM		école de latte de Tassigny	rue de la Vallée
HEM		école Jules Ferry	Placette Saint Joseph
HEM		école Marie Curie	Avenue Laennec
HEM		école Marcel Pagnol	rue Buffon (2 parkings)
HEM		école Saint Exupery	avenue Schweitzer
HEM		Piat	rue Jules Guesde
HEM		Saint Corneille	place de la République
HEM		Mail Dunant	avenue Dunant
HEM		Centre Intergénérationnel	quartier de Beaumont
HEM		cimetière	rue du 6 juin 1940
HERLIES	Camping	Camping du Vert Feuillage	Rue Madoue
HERLIES		Etang des 7 Fontaines	Rue Madoue
HERLIES		Jardins de la Sablière	Rue Madoue
HERLIES		ALSH – Centre aéré	Salle Jean Monnet – Place de l'Europe
HERLIES		Stade Jean François BIRONNEAU	Place de l'Europe
HERLIES		Tennis Club d'Herlies	Complexe Jean Monnet
HERLIES		Stade de Rugby	Rue Madoue
HERLIES	Terrasse	Le Bon Coin	1 rue d'Aubers
HERLIES	Terrasse	Le Tablier	20 rue du Bourg
HERLIES	Terrasse	Le Tournebride	rue de la Croix
HERLIES	Terrasse	Le Paradis Malin	Les 4 chemins
HERLIES		Boulodrome	rue Madoue
HERLIES		mairie	1 rue du bourg
HERLIES		ULM	rue d'Aubers
HERLIES		Espace de jeu	place de l'Europe
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Houplin	Rue des Chartreau
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Ancoisne	Rue des Petunias
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne et de rencontre	Ancoisne	Rue Jean Moulin
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Ancoisne	Rue de la Neuve Voie
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Ancoisne	Rue du Marais
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne et de rencontre	Ancoisne	Rue du Premier Mai
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Ancoisne	Rue du Vert Bois
HOUPLIN ANCOISNE	zone de rencontre	Ancoisne	Rue Marcel Bertrand
HOUPLIN ANCOISNE	zone de rencontre	Ancoisne	Rue Leo Lagrange
HOUPLIN ANCOISNE	Parking Carrefour Express	Houplin	817 Rue Roger Salengro
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Houplin	Parking Rue Roger Salengro ( face rue du 11 Novembre 1918)
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Ancoisne	Rue de Noyelles
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Ancoisne	Rue Jean Jaures ( Parking de la Cantine )
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Ancoisne	49 Rue Guy Moguet
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Ancoisne	Parking 29/ise ,65 rue Jean Jaures
HOUPLIN ANCOISNE	Arrets Bus		Rue Guy Moguet
HOUPLIN ANCOISNE	Arrets Bus		Rue du General De Gaulle
HOUPLIN ANCOISNE	Arrets Bus		Rue Jean Jaures
HOUPLIN ANCOISNE	Arrets Bus		Rue Roger Salengro
HOUPLIN ANCOISNE	Parking des commerces et des lieux publics		Toute la commune
HOUPLIN ANCOISNE	Parking des commerces et des lieux publics		

HOUPLINES	PARC	PARC PAUL HARRIS	RUE DUFOUR
HOUPLINES	PARC	ETANGS DU PONT BALLOT	RUE BRUNE
HOUPLINES	COMPLEXE SPORTIF	STADE ANDRE CLAEYS	RUE BRUNE
HOUPLINES		BERGES LE LONG DE LA LYS	
HOUPLINES	MARCHE HEBDOMADAIRE	PLACE	PLACE DE LA REPUBLIQUE
ILLIES	ESPACES VERTS URBAINS	JARDIN PUBLIC	3-5 RUE DE LA MAIRIE
ILLIES	ESPACES VERTS URBAINS	JARDIN PUBLIC	L'OREE DU GOLF
ILLIES	ZONES FORTE FREQ PUBLIC	CIMETIERE	RUE DU CIMETIERE
ILLIES	ZONES FORTE FREQ PUBLIC	LA PLACE AUTOUR DE L EGLISE	PLACE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
ILLIES	ESPACES VERTS URBAINS	CITY PARC (stade)	RUE DU CALVAIRE
LA BASSÉE	Espaces verts urbains	Parc des Augustins	place des Augustins
LA BASSÉE		Parc des Tilleuls	Avenue de Dunkerque
LA BASSÉE		Parc du Haut du Tertre	rue du Tertre, rue de la Bascule
LA BASSÉE		Chemin de halage	le long du canal
LA BASSÉE		Chemin Vert ZAC du Nouveau Monde	
LA BASSÉE	Infrastructures de transport	Parking de la Gare SNCF	Gare SNCF
LA BASSÉE		Gare SNCF	
LA BASSÉE		Abris de bus	
LA BASSÉE	Marchés public de plein air	marché hebdomadaire	Place du Général de Gaulle
LA BASSÉE	Zone Piétonne	Rue des Mizelles	Rue des Mizelles
LA BASSÉE		Tous les commerces et leurs parkings, banques, la Poste...	
LA BASSÉE	Espaces commerciaux		
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc - jeux	parc de la mairie	route Nationale
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc - jeux	plaine de détente	rue Omar Ollivier
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc - jeux	La choque	rue marle
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc		rue Schweitzer
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc	lotissement du parc	rue Matisse
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc	parc de Courtembus	rue Vigneron
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	marché	marché dominical	square Birchington
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	zone routière limitée à 20km/h		cours Constantine
LA MADELEINE	ABRIS DE BUS		rue du Général de Gaulle
LA MADELEINE	ABRIS DE TRAMWAY		rue du Romarin
LA MADELEINE	Parc et Jardins		Tous les parcs et Jardins de la Commune
LA MADELEINE	Marchés	Place des Fusillés	Le port du masque est déjà obligatoire au marché
LAMBERSART	Aires de Jeux	sans	tous les quartiers
LAMBERSART	Jardins et plaines	Berges de Deule	
LAMBERSART	Chemin de halage	Berges de Deule	av Pasteur et Av de Soubisse
LAMBERSART	Parc public	Charmettes et Parc Hotel de Ville	
LAMBERSART	Parc public	Clos St Pierre	
LAMBERSART	Square	Place Docteur Martin	Place Docteur Martin (Canteleu)
LAMBERSART	Square	Senet	Rue Vaillant
LAMBERSART	Plaine	Plaine du Cosoc	Rue Marcel Rasia
LAMBERSART	Parc public	Jean Louis Borloo	Av Général de Gaulle
LAMBERSART	Parc public	Castel St Gérard	Rue de Lille/Rue Le Notre
LAMBERSART	Intermarché	Moyenne surface	Rue G Eiffel
LAMBERSART	Match	Moyenne surface	Rue du Bourg
LAMBERSART	Match	Moyenne surface	Av de Dunkerque
LAMBERSART	Carrefour Market	Moyenne surface	Rue de Lille
LAMBERSART	Carrefour Market	Moyenne surface	Av de Dunkerque
LAMBERSART	Carrefour Market	Moyenne surface	Avenue de l'Hippodrome
LAMBERSART	Lidl	Moyenne surface	Rue A. Bonte
LAMBERSART	Marché	République	Place de la République
LAMBERSART	Marché	Southborough	rue des Blanchisseurs
LANNOY	parcs	rue de Tournai	Parcs du Pévôt (Mairie) et Croisiers
LE MAISNIL	Aire de jeux	Parc des Saules	rue de l'Eglise
LEERS	Zone piétonne	Berges du Canal	Sentier des chasses et rue de Watrelos
LEERS	Accès ALSH parents, fréquentation forte	Groupe scolaire Pauline Kergomard	Rue Léonard de Vinci
LEERS	Accès ALSH parents, fréquentation forte	Salle d'évolution Léonard de Vinci	Rue Léonard de Vinci
LEERS	Accès ALSH parents, fréquentation forte	Ecole Léonard de Vinci	Rue Léonard de Vinci
LEERS	Accès ALSH parents, fréquentation forte	Salle Boileau	Rue Boileau
LEERS	Parc municipal	Salle Daudet	Rue Roger Salengro
LEERS	Parc municipal	Parc des aviateurs	Rue Victor Hugo
LEERS	Parc municipal	Parc de la Butte	Rue de Watrelos
LEERS	Parc municipal	Parc des AFN	Rue du Mal Leclerc
LEERS	Parc municipal	Parc Hôtel de Ville	Rue Pasteur
LEERS	Parc municipal	Parc Cœur de ville	Rue Roger Salengro
LEERS	Parc municipal	Parc des aviateurs	Rue Victor Hugo
LEERS	Parc municipal	Par de l'Hôtel de ville	rue de Lys
LEERS	Centre commercial et parking	Auchan Leers	
LEERS	Ecoles	ALICE COTTEAUX	rue Mozart
LEERS	Ecoles	BLIN PERI	rue Jean Jaures
LEERS	Ecoles	Jeanne d'Arc	rue Marceau
LEERS	salle de sport		rue de Verdun
LEERS			Place Lucien Demonchaux
LEERS			rue de s Patriotes
LESQUIN	zone piétonne	sentier La Fontaine	de la rue Pasteur à la rue Victor Hugo
LESQUIN	zone piétonne	parvis du centre culturel	place des Arts
LESQUIN	stationnement moyenne surface	parking Auchan	rue Camille Claudel
LESQUIN	stationnement moyenne surface	parking LIDL	rue Anatole France
LESQUIN	stationnement grande surface	parking Leroy Merlin	rue de Douai
LESQUIN	stationnement moyenne surface	parking Label Vie/Bufalo Grill	rue de Douai
LESQUIN	stationnement moyenne surface	parking Themasanit	rue Jean Jaurès
LESQUIN	stationnement moyenne surface	zone de loisirs	rue Maurice Herzog
LESQUIN	stationnement moyenne surface	zone commerciale de la Motte	rue Paul Dubrùle
LESQUIN	marché de plein air	marché du jeudi	rue Hoche
LESQUIN	marché de plein air	marché du samedi matin	place Heine Saint-Pierre
LESQUIN	abords de la gare	gare de Lesquin	place du Général de Gaulle, rue de la Gare
LESQUIN	abords de l'aéroport	aéroport de Lesquin	route de l'aéroport (M445)
LESQUIN	espaces verts urbain	parc d'Enchemont	rue Jean Jaurès
LESQUIN	espaces verts urbain	plan d'eau	rue Henri Ghesquière
LESQUIN	espaces verts urbain	plaine sportive	avenue de la Motte
LESQUIN	espaces verts urbain	pelouse Schweitzer	avenue du docteur Schweizer
LESQUIN	espaces verts urbain	parc cynophile	chemin des Voyettes
LESQUIN	espaces verts urbain	city stade	avenue du docteur Schweizer
LESQUIN	espaces verts urbain	city stade	allée cavalière (derrière le stade Papin)

## ANNEXE

	espaces verts urbain	parc Valmy	rue de Valmy
LEZENNES	Complexe Sportif	Philippe Berthe	
LEZENNES	Les squares	Picavet	rue des Chasses Marées
LEZENNES			rue Yves Farge
LEZENNES	Cimetière		rue Paul Vaillant Couturier
LEZENNES	zone 20		rue Ferrer
LEZENNES	Zone Piétonne		Passage Delobel
LEZENNES	Zone Piétonne		Sentier de Seclin
LILLE		LILLE SUD	
LILLE		Cimetière	
LILLE		Grand sud rue de l'europe et rue de l'asie	
LILLE		Espace entre les rues Bardou et V tilmant	
LILLE		Espace entre les rues de l'europe / de la seine/ d la prévoyance et lazarre garreau	
LILLE		Espace entre la rue roland et la rue colette	
LILLE		Place martin luther king pour le marché	
LILLE		Espace entre les rues de la prévoyance et de l'escaut	
LILLE		Espace entre les rues de l'escaut et de la seine	
LILLE		Totalité de la halle de gisse rue de marquillies	
LILLE		Espace entre les rues E Triolet et la J.Breton	
LILLE		Espace entre le chemin des brouteux et la rue P Parisot	
LILLE		Jardin des cultures rue de l'épi de soil	
LILLE		Rue a Gide espaces verts	
LILLE		Espace entre la rue A Gide et la rue de Nice	
LILLE		Place E Cavel pour le marché	
LILLE		Espace entre les rues A Comte et G Courbet	
LILLE		Place de Vinci	
LILLE		Quartier du faubourg de béthune	
LILLE		Jardin des coccinelles rue du chevalier lespinard	
LILLE		Espace vert entre rue de norvège et rue du chevalier lespinard	
LILLE		Espace vert impasse d'islaet / rue de suède	
LILLE		Espace vert chemin d l Collose	
LILLE		Plain du bazinghien chemin du bazinghien	
LILLE		Parc henri barbusse	
LILLE		Square Verhaeren	
LILLE		Avenue verhaeren / rue curie pour le marché	
LILLE		Espaces verts de pieds d'immeubles rue léon blum et bd de metz	
LILLE		Square lalo	
LILLE		Square Cézanne	
LILLE		Square Toulouse Lautrec	
LILLE		QUARTIER DE MOULINS	
LILLE		Espaces verts	
LILLE		Rue G de Maupassant	
LILLE		Rue A briand	
LILLE		Rue M Gorgi	
LILLE		Rue A Naquet	
LILLE		Square des frères lumières rue des F Lumières	
LILLE		Belvédère saint sauveur	
LILLE		Porte d'arras square (rue jussieur et rue d'arras)	
LILLE			
LILLE		Square de l'arsenal des postes entre la rue de condé et la rue Bayard	
LILLE			
LILLE		Jardin des olieux entre la rue de seclin et la rue d'avesnes	
LILLE		Maison folie de moulins et flow rue d'arras	
LILLE		Espace angle rues de la plaine et de fontenoy	
LILLE		Place Vanhoenacker pour le marché	
LILLE		Place déliot pour le marché	
LILLE		Espace vert allée de la filature	
LILLE		Espace vert angle rues de valenciennes J.Jaurès	
LILLE		Parc JB Lebas bd JB Lebas	
LILLE		QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES ET VIEUX LILLE et CENTRE et WAZEMMES	
LILLE		Place sébastopol pour le marché	
LILLE		Place de la nouvelle aventure rue des sarrazins entre j guesde et litré pour le marché	
LILLE		Place du concert pour le marché	
LILLE		Citadelle et bois de boulogne	
LILLE		Avenue léon jouhaux	
LILLE		Quai du wault	
LILLE		Square foch et dutilleul	
LILLE		Square du palais rameau bd vauban	
LILLE		Square Birwood rue P De Girard	
LILLE		Rue de solférino entre nationale et gambetta	
LILLE		Rue massena	
LILLE		Place de la république	
LILLE		Rue léon gambetta	
LILLE		Rues racine, corneille, J Guesde et square Ghesquière	
LILLE		Espace entre les rues litré et G joncquet	
LILLE		Angle J Guesde et Mélantols	
LILLE			
LILLE		Maison folie de wazemmes entre Saint Roche et austerlitz	
LILLE		Espace vert entre sarrazins et wagram	
LILLE		Angle Arcole et P Lafargue	
LILLE		Place de l'arbonnoise	
LILLE		Place Genevières	
LILLE		Espace entre la rue du Bazinghien et la rue Fulton	
LILLE		Place catinat espace vert et pour le marché	
LILLE		Angle rue du port et rue roland	
LILLE		Angle rue de la Brasserie et rue A de Vigny	
LILLE		Rues en leurs parties piétonnes :	
LILLE		Rue de Béthune	
LILLE		Rue Gombert	
LILLE		Rue de l'H militaire	
LILLE		Vieille comédie	
LILLE		Place rihour	
LILLE		Rue neuve	
LILLE		Rue du sec arembaut	
LILLE		Rue des tanneurs	
LILLE		Rue détournée	
LILLE		Rue pierre mauroy entre molinel et place du théâtre	

LILLE		Place du théâtre	
LILLE		Parvis saint maurice	
LILLE		Rue saint anne	
LILLE		Rue st genois	
LILLE		Rue niquet	
LILLE		Place de la gare	
LILLE		Rue faidherbe	
LILLE		Rue a fiens	
LILLE		Place des buisses	
LILLE		Euraille	
LILLE		Place st hubert	
LILLE		Avenue w brandt	
LILLE		Rue du vieux faubourg	
LILLE		Place des reïgnaux	
LILLE		Rue des arts	
LILLE		Rue des ponts de comines	
LILLE		Rue a France	
LILLE		Bd carnot entre arts et place du théâtre	
LILLE		Place du théâtre	
LILLE		Place du général de gaulle	
LILLE		Rue saint nicolas	
LILLE		Rue lepelletier	
LILLE		Rue des chats bossus	
LILLE		Rue jj rousseau	
LILLE		Rue oudin	
LILLE		Rue royale entre angleterre et esquermoise	
LILLE		Rue esquermoise	
LILLE		Espace louchart danel	
LILLE		Rue de la monnaie	
LILLE		Place aux oignons	
LILLE		Parvis de la treille	
LILLE		Place gilleson	
LILLE		Place des patiniers	
LILLE		Rue des chats bossus	
LILLE		Place du lion d'or	
LILLE		Place de bettignies	
LILLE		Rue de gand	
LILLE		Ilot comtesse	
LILLE		Place de gand	
LILLE		Porte de gand	
LILLE		Jardin de la porte de gand	
LILLE		Jardin de la poterne	
LILLE		Plaine w churchill	
LILLE		Square grimonprez	
LILLE		Avenue du peuple belge entre rue bateliers et rue ramadier	
LILLE		Jardin de la porte d'Ypres	
LILLE		Jardin des géants	
LILLE		Et parvis de l'ex métropole rue de la communauté	
LILLE		Cimetière de l'est	
LILLE		Porte de roubaix	
LILLE		Parc matisse	
LILLE		Place F Mitterrand	
LILLE		Parc des dondaines	
LILLE		Espace vert Allée du Fort sainte Agnes	
LILLE		QUARTIERS DE FIVES ET SAINT MAURICE	
LILLE		PELLEVOISIN	
LILLE		Couvent des dominicains	
LILLE		Parc des buissonnets	
LILLE		Parvis notre dame de pellevoisin pour le marché	
LILLE		Parc barberousse	
LILLE		Square de normandie	
LILLE		Cité saint maurice rue de la glacière	
LILLE		Square lardemer rue de la phalecque	
LILLE		Square des mères rue de lannoy	
LILLE		Square coustou rue coustou	
LILLE		Place De geyter pour le marché	
LILLE			
LILLE		Place caulier pour le marché	
LILLE		Square desrousseaux rue desrousseaux	
LILLE		Square du réduit rue du réduit	
LILLE			
LILLE		Marché sur la rue saint sauveur entre kennedy et g delory	
LILLE		Parc Barberousse	
LILLE		Place A Dumas	
LILLE		QUARTIER DES BOIS BLANCS	
LILLE		Jardin leblanc lafont	
LILLE		Angle coignet / pont à fourchon	
LILLE			
LILLE		Rue de tourville pour le marché	
LILLE		Plaine des vachers	
LILLE		Espace avenue butin près de la piscine	
LILLE		Espaces verts de bords de deule rue des bois blancs, près de l'avenue M Dormoy	
LILLE		Et sur le quartier des aviateurs	
LILLE		Angle bougereau/ la bruyère	
LILLE			
LINSELLES	parc public	Parc château du Vert Feuillage	Rue de Tourcoing et rue Lamartine
LINSELLES	parc public	Parc Masurel	Place de la Victoire, rue des Teinturiers, rue des Bonnetiers, boulevard de Verdun
LINSELLES	Parking		Place de la République
LINSELLES	Parking		Place de la Victoire
LINSELLES	Parking et parc d'activités	Etang de pêche	Rue de Quesnoy
LINSELLES	Parking	Espace Michel Deplancke	Route de Hautevalle, rue du Docteur Schweitzer
		Devant l'école Prévert Saint Exupéry	Rue des écoles
LOMME	zone forte fréquentation du public /commerçante	Avenue de Dunkerque	Avenue de Dunkerque des métros "Canteleu à Pont Supérieur"
LOMME	zone forte fréquentation du public /commerçante	Avenue de Dunkerque	Avenue de Dunkerque des métros "Maison des Enfants" à "Bourg"
LOMME	zone forte fréquentation du public /commerçante	Avenue de la République	de la place Denis Cordonnier au métro "Lomme-Lambersart Arthur Notebart"
LOMME	marché public de plein air	Place du Marché Foire	Avenue de la République
LOMME	marché public de plein air		Rue Elle Petitprez
LOMME	cimetière	Cimetière du Marais	rue de l'Egalité

## ANNEXE

LOMME	cimetière	Cimetière de Mont-à-Camp	Av. de Mont-à-Camp
LOMME	cimetière	Cimetière du Bourg	Av. de Dunkerque
LOMME	Jardin	Jardin public Rossignol	rue V. Hugo
LOMME	Jardin	Jardin public Kuhlmann	rue Kuhlmann
LOMME	Jardin	Jardin public Voltaire-Sevigné	rue E.Zola
LOMME	Espaces verts	Jardin public du Monument aux morts	Av. de Dunkerque
LOMME	Parc	Parc des Lilas	rue P-J Proudhon
LOMME	Espaces verts	Abords de l'Hôtel de Ville	Av. de la République
LOMME	Jardin	Jardin public de La Médiathèque	Av. de Dunkerque
LOMME	Parc et espaces aménagés en bord de cours d'eau	Parc Naturel Urbain et Etang	rue du Château d'Isenghien, zone commerciale du Grand But
LOMME	Parc	Parc de La Maison des Enfants	Av. de Dunkerque
LOMME	Parc	Parc de La Pleiade	rue de la Pléiade
LOMME	Parc	Parc Omer Lammelein	rue O. Lammelein
LOMME	Square	Square Jules Guesde	rue J.Guesde
LOMME	Espaces verts	Square Defrenne	rue Defrenne
LOMME	Square	Square Madringhem	place K. Marx
LOMME	Square	Square Demory	place Demory
LOMME	Espaces verts	Square Domsin	place Domsin
LOMME	Square	Square Mattéotti	rue Mattéotti
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Jardin public de l'Hôtel de Ville,	Av. de la République
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Parc du Rossignol,	rue V. Hugo
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Rostand,	rue Lamy
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Colette,	rue Colette
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux de la place Blum + city stade école Léon Blum	Place Léon Blum
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square des Hortensias,	rue des Hortensias
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Parc Naturel Urbain,	rue du Château d'Isenghien, zone commerciale du Grand But
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Madringhem,	place K. Marx
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Rénovation,	Groupe Rénovation
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Demory,	place Demory
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square de La Pléiade	rue de la Pléiade
LOMME	espaces aménagés en bord de cours d'eau	Trottoirs aux abords de la Gare d'Eau	Rue Hegel
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Abords des métros "Canteleu", "Lomme-Lambersart Arthur Notebart" et "Pont Supérieur", Maison des Enfants"	Av. de Dunkerque
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Abords des métros "Mitterlie"	Av. de Dunkerque et rue E. Descamps
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Abords des métros "Bourg"	avenue Dunkerque et de la Drève
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Abords métro et "Saint-Philibert"	rue du Grand But
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Arrêts de bus	toutes zones
LOMME	moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Zone commerciale "Lidl"	Rue Anatole France
LOMME	moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Zone commerciale "Intermarché" et magasins situés aux alentours	rue J. Jaurès
LOMME	galeries commerciales et espaces assimilés des grandes et moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Zone commerciale du Grand But dans son intégralité	rue du Château d'Isenghien et rue du Grand But
LOMME	moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Zone commerciale "Aldi"	Rue Lavoisier
LOMME	moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Commerces aux abords du MIN, (Grand Frais, Métro, etc.)	rue des Fusillés
LOMPRET	aire de jeux + zone piétonne	place de la mairie	place de la mairie
LOMPRET	marché	parvis de l'église + parking	parvis de l'église
LOMPRET	abris bus	rue de l'église	rue de l'église
LOMPRET	abris bus	rue Paul Brame	rue Paul Brame
LOMPRET	abris bus	route de Pérenchies	route de Pérenchies
LOOS	cimetière	Place Winston Churchill	Place Winston Churchill
LOOS	cimetière	Place Charles de Gaulle	Place Charles de Gaulle
LOOS	marché	Parc de Loisirs et de Nature	Chemin de Flesquières
LOOS	marché	Jardin public,	rue Waquez Lalo
LOOS	Parcs et jardins	Jardins de la Place Jean-Jaurès,	Place Jean-Jaurès
LOOS	Parcs et jardins	Parc Danel	rue Calmette
LOOS	Parcs et jardins	Jardins Clemenceau	rue Clémenceau
LOOS	Parcs et jardins		
LOOS	Parcs et jardins	Auchan leers	l'ensemble de la zone
LOOS	Aires de jeux municipales	Les verdiers	l'ensemble de la zone
LYS LEZ LANNOY	Zone commerciale	Lidl	Rue Jules Guesde/Rue Louise Michel/Rue de Bapume/ Rue Stein Boutemy
LYS LEZ LANNOY	Zone commerciale	Aldi	Rue de la Papinerie
LYS LEZ LANNOY	Commerce	Place Dina Deryck	Rue Jules Guesde
LYS LEZ LANNOY	Commerce	Place du Marché	Rue Jules Guesde / Rue Pasteur
LYS LEZ LANNOY	Le marché intercommunal		Rue Jules Guesde
LYS LEZ LANNOY	La place du marché	Stade Jules Ferry	Rue Jules Ferry
LYS LEZ LANNOY	L'ensemble de la rue Jules Guesde	Stade Jean Cholle	Rue du Colisée
LYS LEZ LANNOY	Stade Sportif	Léo Lagrange	Rue Gambetta
LYS LEZ LANNOY	Stade Sportif		Rue du Colisée
LYS LEZ LANNOY	Stade Sportif	Gambetta	Rue Gambetta
LYS LEZ LANNOY	L'ensemble de la rue du Colisée	Primaire Paul Bert	Avenue Paul Bert/rue des Ecoles/rue du Progrès
LYS LEZ LANNOY	Collège	Maternelle Paul Bert	Avenue Paul Bert/rue du Progrès
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	Maternelle Anatole France	Rue Anatole France
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	Maternelles Marie Curie	Rue Marie Curie/ Rue Pierre Brossolette
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	Le Petit Prince	Rue du Général Leclerc
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	St luc	Rue Echevin
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	St Luc	Contour Echevin/Rue Echevin
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	Cimetière / Parking	Sentier de Roubaix/Sentier du cimetière/Rue du progrès/Rue Gabriel Péri
LYS LEZ LANNOY	Eglise	Parc Urbain	Rue Jeanne d'Arc
LYS LEZ LANNOY	Cimetière	Parc Maréchal	Rue Jules Guesde/ Rue Jean Baptiste Lebas
LYS LEZ LANNOY	Parc	Parc du Triton	Rue du Progrès/Rue Jean Baptiste Lebas
LYS LEZ LANNOY	Parc	Parc Jean Ferrat	Avenue Paul Bert/ Rue du Vert Pré
LYS LEZ LANNOY	Parc		Rue Hespel/Rue Carotte/Rue Jonville/Rue de Cohem
LYS LEZ LANNOY	Parc	Square Charles De Gaulle	Parc d'Auteuil
LYS LEZ LANNOY	Parc	Parc D'auteuil	Parc d'Auteuil
LYS LEZ LANNOY	Parc	Maison de quartier	Rue du Fresnoy
LYS LEZ LANNOY	Parc	Maison de quartier	Rue des Frères Delreux
LYS LEZ LANNOY	Maison de quartier	Parking	Rue des Bergeronnette
LYS LEZ LANNOY	Maison de quartier	Parking	Place Faidherbe
LYS LEZ LANNOY	Parking	Mairie	Rue Jean Baptiste Lebas
LYS LEZ LANNOY	Parking	Salle André Desmulliez	Avenue Paul Bert
LYS LEZ LANNOY	Mairie	Espace Titran	Rue Bacro
LYS LEZ LANNOY	Mairie	La Ferme du Gauquier	Rue Gambetta
LYS LEZ LANNOY	Batiments communaux	Rue Nadaud/Rue Bacro	Rue Nadaud / Rue Bacro

LYS LEZ LANNOY	Bâtiments communaux	Rue des Déportés	Rue des Déportés
LYS LEZ LANNOY	Espace Vert	Rue Marc Sangnier	Rue Marc Sangnier
LYS LEZ LANNOY	Espace Vert	La coulée Verte	Traverse la ville
LYS LEZ LANNOY	Résidence Autonomie	Sentier du Riez	Sentier du Riez
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Sentier du Tonkin	Sentier du Tonkin
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Sentier du Vert Pré	Sentier du Vert Pré
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Sentier du Brigadier	Sentier du Brigadier
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Sentier du Cimetière	Sentier du Cimetière
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Sentier du Curoir	Sentier du Curoir
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	La Promenade de l'avenir	La Promenade de l'avenir
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Parc Vanderhaeghen	Rue Nationale
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Parc Nicolas Barré	Rue de l'Enclos Saint Maur
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Vanderhaeghen	Rue Nationale
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Nicolas Barré	Rue de l'Enclos Saint Maur
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Beriot	Rue Gabriel Péri
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square d'Ealing	Rue du Docteur Roux
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square de Gadbeck	Avenue de l'Europe
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Valmy	Rue de Valmy
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Cornil	Place Cornil
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Claudel	Rue Paul Claudel
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Poggibonsi	Rue des Entrepreneurs
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square de Kuurne	Rue Robert Schuman
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Clovis Tiers	Place Clovis Tiers
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Jardin des mères	Rue Charcot
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Lisfranc	Place Lisfranc
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Didier Roussel	Rue Nationale
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Arnaud Beltrame	Face Hôtel de Ville
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square des Combattants d'Indochine	Rue de champagne
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Espace du Moviart	Rue du Quesne
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Claudel	Rue Paul Claudel
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Van der Meersch	Place Van der Meersch
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Philippe Noiret	Rue Philippe Noiret
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Bricotin	Rue Bizet
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc familial	Rue Berlioz
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc montplaisir	Rue Montplaisir
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc de l'Hippodrome	Boulevard Clemenceau
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc de la ferme aux olies	Pavé stratégique
MARCQ EN BAROEUL	Bords d'eau	Chemin du Halage	Chemin du halage
MARCQ EN BAROEUL	Bords d'eau	Aire nautique	Rue du Quai/rue Faidherbe
MARCQ EN BAROEUL	Aires de jeux	Citystade	Rue du Luxembourg
MARCQ EN BAROEUL	Aires de jeux	Citystade	Rue Emile Verhaeren
MARCQ EN BAROEUL	Aires de jeux	Citystade	Rue Delcenserie
MARCQ EN BAROEUL	Aires de jeux	Aire de jeux	Place de la Victoire
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts Tramway	Tous les arrêts avenue de Flandre	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts Tramway	Tous les arrêts avenue de la Marne	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts Tramway	Tous les arrêts avenue de la République	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne C 03	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne C 20	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne C10	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne 16	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne 12	
MARCQ EN BAROEUL	Marchés de plein air	marché	Avenue foch
MARCQ EN BAROEUL	Marchés de plein air	marché	Place Leclercq
MARCQ EN BAROEUL	Marchés de plein air	marché	boulevard Clemenceau
MARCQ EN BAROEUL	Marchés de plein air	marché	rue Marcel Dassault
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Monoprix	avenue de la République
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Supermarché Match	rue Nationale
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Supérette Coccinelle	rue de l'Abbé Bonpain
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Carrefour Market	rue Albert Bailly
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Galerie commerciale Pont de Marcq	Angle bd Clemenceau/rue nationale
MARCQ EN BAROEUL	Zones piétonnes	Place du Général de Gaulle	uniquement le samedi de 18h00 au lundi 6h00 durant le mois d'août
MARQUETTE LEZ LILLE	zone commerciale	village en Flandres	rue G Maertens - Rue de terdegghem
MARQUETTE LEZ LILLE	zone commerciale	village des voiles	rue de l'Union
MARQUETTE LEZ LILLE	zone commerciale	Parc de l'Innovation	rue de menin
MARQUETTE LEZ LILLE	zone commerciale	Haut touquet	rue des Moissons
MARQUETTE LEZ LILLE	guinguette		bord de Deule - rue du Bas de l'Enfer
MARQUETTE LEZ LILLE	berges de la Deule		
MARQUETTE LEZ LILLE	berges de la Marque		
MARQUETTE LEZ LILLE	Espaces Verts	plaine ravel	rue ravel
MARQUETTE LEZ LILLE		plaine wicar	rue Wicar
MARQUETTE LEZ LILLE		plaine Samain	rue Samain
MARQUETTE LEZ LILLE		Domaine du Vert bois	rue Lalau
MARQUETTE LEZ LILLE		Parc de l'Hôtel de ville	rue du Général de gaulle
MARQUETTE LEZ LILLE		Etang de Pêche	rue de l'hôpital saint Jean de Dieu
MARQUETTE LEZ LILLE		parc Pasteur	rue Pasteur
MARQUETTE LEZ LILLE	aire de jeux		square Courbet
MARQUETTE LEZ LILLE	aire de jeux		rue Gambirinus
MARQUETTE LEZ LILLE	city stade		rue Lalau
MARQUETTE LEZ LILLE	city stade		rue de Lille
MARQUETTE LEZ LILLE	city stade		rue Saint Exupéry
MARQUETTE LEZ LILLE	marché hebdomadaire		place du général de gaulle
MARQUETTE LEZ LILLE	magasin ALDI		rue de Menin
MARQUETTE LEZ LILLE	magasin LIDL		rue Lalau
MARQUILLIES	stade	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	école	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	salle Mandela	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	City stade	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	skate-park	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	aire de jeux	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	Maison de retraite	rue du Moulin	toute la rue
MARQUILLIES	Mairie	rue Léon Bocquet	toute la rue
MARQUILLIES	pharmacie	rue Léon Bocquet	toute la rue
MARQUILLIES	café le tropical	rue Léon Bocquet	toute la rue



## ANNEXE

MARQUILLIES	cabinet médical	rue Léon Bocquet	toute la rue
MARQUILLIES	jardins du poumon vert	rue des Jardins	toute la rue
MARQUILLIES	Parking SNCF	cour de la gare	toute la rue
MARQUILLIES	salle pascal Castel	allée du rivage	toute la rue
MARQUILLIES	boulo-drome	allée du rivage	toute la rue
MARQUILLIES	bureau de poste	parking de la poste	45 rue de l'Arbre de Paradis
MARQUILLIES	friterie	parking de la poste	45 rue de l'Arbre de Paradis
MARQUILLIES	Ferme des Mottes	rue de la ferme des Mottes	330 rue de la Ferme des Mottes
MARQUILLIES	salon de coiffure	rue de Verdun	85 rue de Verdun
MARQUILLIES	bibliothèque	rue de Verdun	100 rue de Verdun
MARQUILLIES	ressourcerie	rue du Faulx	toute la rue
MARQUILLIES	déchetterie	rue du Faulx	toute la rue
MARQUILLIES	voilum transports	rue du Faulx	toute la rue
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Parc des Sarts	Rues Pinchon et Berlioz, avenue de Verdun
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Parc des Acacias	avenue des Acacias
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Parc de la Solitude	Rues Schweitzer, Terray et Ferry
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Parc des Franciscaines	Rue du Général De Gaulle
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Avenue Parc Sangnier	Avenue Sangnier (côté pair et impair)
MONS EN BAROEUL	zones piétonnes	Esplanade de l'Europe	Avenue Schuman
MONS EN BAROEUL	zones piétonnes	Place de l'Europe	Place de l'Europe
MONS EN BAROEUL	zones piétonnes	Place Vauban	Place Vauban
MONS EN BAROEUL	zones piétonnes	Boulevard Mendes France	Boulevard Mendes France
MONS EN BAROEUL	forte fréquentation du public	Parkings	Rues Pierre Curie, Branly et Calmette
MONS EN BAROEUL	galerie marchande	Résidence de l'Europe	Avenue Schuman et rue Lyautey
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc de la Mairie	42 boulevard Carnot
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc du Mémorial	Avenue de la Marne
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc du Hautmont	
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc salle Pierre Bercker	Rue de Tourcoing
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc de jeux ville de Halle	Rue de Verdun
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc de jeux	Rue Jeanne d'Arc
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc de jeux	Rue Saint Pierre
MOUVAUX	Site funéraire	Cimetière	Rue Mirabeau
MOUVAUX	Site sportif	Complexe Coubertin	Rue Mirabeau
MOUVAUX	Site sportif	Stade Patrick Balay	Rue Mirabeau
MOUVAUX	Site sportif	Skate Park	Rue Mirabeau
MOUVAUX	Site sportif	City Stade	Rue Mirabeau
NEUVILLE-EN-FERRAIN	zone piétonne	Allée Buttstädt	Allée Buttstädt
NEUVILLE-EN-FERRAIN	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	Parking rue Fernand Lecroart - devant le centre culturel Malraux	1 rue Fernand Lecroart
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Espaces verts urbains	Cimetière	rue de Reckem
NEUVILLE-EN-FERRAIN	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	Place du Général de Gaulle devant l'hôtel de Ville	1 place du Général de Gaulle
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Espaces verts urbains	Square urbain du Coq Chantant	rue Branly
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Espaces verts urbains	Etang de pêche	sentier du triez des Prêtres
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Espaces verts urbains	Parc des Caudreleux	Rue du Christ
NEUVILLE-EN-FERRAIN	galeries commerciales	Centre commercial Aushopping promenade de Flandre	1 route de Roncq
NEUVILLE-EN-FERRAIN		ZAC du Petit Menin	1 route du Petit Menin ZAC du Petit Menin
NEUVILLE-EN-FERRAIN	marchés publics de plein air	Marché municipal	1 place du Général de Gaulle
NOYELLES LES SECLIN	PARC	PARC DE JEUX	RUE DU MARAIS – RUE DU CHATEAU
PERENCHIES			Place du Général de Gaulle
PERENCHIES			Rue du Général Leclerc (en partie) + Le cimetière + square Leclerc
PERENCHIES			Rue des Navettes
PERENCHIES			Rue Edouard Agache (en partie) + zone de l'étang Agache
PERENCHIES			Rue Carnot (en partie)
PERENCHIES			Rue de la Prévôté (en partie)
PERENCHIES			Avenue du Kemmel (en partie)
PERENCHIES			Rue du Nord
PERENCHIES			Rue Henri Bouchery
PERENCHIES			Rue Faidherbe
PERENCHIES			Rue de la Paix (en partie)
PERENCHIES			Rue de Picardie
PERENCHIES		Parking Salle Guy Drut	rue du Parc de l'Horloge
PERENCHIES		Parking Salle Wagnon Pollet	rue Philippe de Girard
PERENCHIES		Parking Salle Leclerc	rue de Picardie
PERENCHIES		Parking Salle des Fêtes	place Roger Dutriez
PERENCHIES		Parking de la gare	
PERENCHIES		Terrain sportif	rue des Prés
PERENCHIES		Parking Stade Demeyere	rue de Bourgogne
PERENCHIES		Parking de la Salle de l'Europe	rue de Gascogne
PÉRONNE EN MÉLANTOIS	Espaces verts urbains	Les Marais de Bonnance	rue du Marais
PREMESQUES	Zone où la circulation routière est limitée à 20km/h	Domaine du Bois Joli	Domaine du Bois Joli
PREMESQUES	PARC	Base de Loisirs	Rue de la Coauillerie
PREMESQUES	PARC	Espace vert Maison des Associations	258 rue du Retour
PREMESQUES	PARC	BOULODROME POU MON VERT	Rue du Couvent
PREMESQUES	PARC	BOULODROME MONTAGNE	Rue des Alpes
PROVIN	Marché non couvert	Place Jean Jaurès	Place Jean Jaurès
PROVIN	Terrain de cross	Rue Catoire	Rue Catoire
PROVIN	City stade	Rue Charles Vion	Rue Charles Vion
PROVIN	Plaine de jeux	Rue Charles Vion	Rue Charles Vion
PROVIN	Boulo-drome	Impasse Yves Marie Desmarecaux	Impasse Yves Marie Desmarecaux
QUESNOY-SUR-DEULE	Marché de plein air le dimanche	Grand place et ses abords	
QUESNOY-SUR-DEULE	parc et zone de rencontre	Relais nautique	Allée des Etreindelles
QUESNOY-SUR-DEULE	parc et zone de rencontre	Relais nautique	Chemin Saint Michel
QUESNOY-SUR-DEULE	parc et zone de rencontre	Relais nautique	Berge de la Deûle
QUESNOY-SUR-DEULE	Parcs	Parc Jocelyne Mahieux	rue Saint Vincent
QUESNOY-SUR-DEULE	Espaces verts et parcs attenants aux berges de la Deûle	Parc du petit Candi	
QUESNOY-SUR-DEULE	Espaces verts et parcs attenants aux berges de la Deûle	Parc du Clos du Rivage	
QUESNOY-SUR-DEULE	Espaces verts et parcs attenants aux berges de la Deûle	Etang de la Justice	
QUESNOY-SUR-DEULE	Zone de rencontre, stationnement, commerces	Grand place et ses abords	Grand Place – contours, parvis de l'église
QUESNOY-SUR-DEULE	Equipement sportif	Complexe sportif	rue Saint Vincent
QUESNOY-SUR-DEULE	Skate park	parking salle Festi'Val	rue de Lille
RADINGHEM EN WEPPE	Parc de jeux		rue de la Fêterie
RADINGHEM EN WEPPE	Espaces verts		rue de la Fêterie
RADINGHEM EN WEPPE	Terrain de foot		rue de la Fêterie
RADINGHEM EN WEPPE	City stade		rue de la Fêterie

RADINGHEM EN WEPPE	Salle polyvalente	Salle Octave Bajoux	rue de la Fêterie
RADINGHEM EN WEPPE	Salle de sport	Salle Octave Bajoux	rue de la Fêterie
RADINGHEM EN WEPPE	Salle associative	Espace Danel	1 rue de l'Eglise
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Parc de l'hôtel de ville	650 avenue Jean Jaurès
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Parc Sainte Rictrude	Chemin du Ballon
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Espace Saint Pôl	rue Roger Salengro
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Plaine du Cerf	avenue Frédéric Chopin
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Trame verte	espace vert entre les rues Lesquin et Av Jean Jaurès
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	square Racine	rue racine
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Espace Fernand Hette	rues Clémenceau, M. Dormoy
RONCHIN	MARCHÉ	Marché dominical	Place de l'Abbé de l'Epée et rue Gambetta
RONCHIN	Point vente	point Vente	Place de la République
RONCHIN	AIRES DE JEUX	Aire de Jeu rue Hanicotte	rue Hanicotte
RONCHIN	AIRES DE JEUX	Square Pierre Bérégovoy	rue de Verdun et avenue de la Libération
RONCHIN	AIRES DE JEUX	aires de jeux, terrain de Basket-ball, terrain multi-sports et Bouleodrome	rues de la Marne et de la deuxième DB
RONCHIN	AIRES DE JEUX	4 terrains de Basket Ball et un terrain de Football	rue Charles Saint Venant
RONCHIN	AIRES DE JEUX	aire de jeux	rue Marcel Pagnol
RONCHIN	AIRES DE JEUX	aire de jeux, terrain de football, terrain multisports	rue Comtesse de Ségur
RONCHIN	AIRES DE JEUX	aire de jeux	rue de Flandre
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	parvis Hôtel de Ville
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	rue des Arts
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	place Jean-Jaurès
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	place Jean-Baptiste Villain
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	rue Jules Cornard
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	rue de Lille (partie entre le laboratoire d'analyse médicale et l'Estaminet)
RONCQ	aires de jeux pour enfants	parc public Paul Vansteenkiste	rue de Lille
RONCQ	aires de jeux pour enfants	espace vert Albert Calmette	rue du Docteur Calmette
RONCQ	aires de jeux pour enfants et de pratiques sportives	parc rural du Bois Leurent	rue de Lille
RONCQ	aires de jeux pour enfants et de pratiques sportives	Lierre	quartier du Lierre
RONCQ	aires de jeux pour enfants et de pratiques sportives	plaines de jeux Chats Huants	quartier des Chats Huants
RONCQ	aires de pratiques sportives (jeux de boules)	parc Yves Croës	rue Jules Cornard
RONCQ	aires de pratiques sportives (jeux de boules)	stade Michel Soen	rue Henri Barbusse
RONCQ	aires de pratiques sportives (jeux de boules)	Bois Leurent	rue de Lille
RONCQ	aires de pratiques sportives (jeux de boules)	espace vert Albert Calmette	rue du Docteur Calmette
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	ALSH école Pablo Neruda	rue Pierre Brossolette
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	ALSH école Kergomard	avenue Alphonse Loelü
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	ALSH au JAB	rue de Lille
RONCQ	marchés publics de plein air	marché hebdomadaire	place Jean-Jaurès
RONCQ	zones commerciales	AUCHAN	Boulevard d'Halluin
RONCQ	zones commerciales	Henry boucher, optical center, Zeeman, Boulangerie Louise...	voie de contournement
RONCQ	zones commerciales	Boulangerie Ange, Ford, Apriba, Schmidt...	rue de Lille
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	quartiers Sud	Boulevard de Fourmies
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Quartiers ouest	Rue de l'Épeule
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Centre Ville (rue commerçante)	Rue de l'Alma
ROUBAIX	Infrastructures de mobilité et de transports	Centre Ville	Parvis de la gare SNCF de Roubaix
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Grand place
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Square Camille Claudel
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Parvis WRESINSKI
ROUBAIX	Parking	Centre Ville	14- Parking Pierre Motte
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Centre Ville	Rue Pierre Motte
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Centre Ville	rue de la Halle
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Centre Ville (rue commerçante)	Grande Rue, sur la section allant de la Grand place à la place de la liberté
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Place de la Liberté
ROUBAIX	Infrastructures de mobilité et de transports	Centre Ville	Eurotéléport
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Allée piétonne + l'entrée côté Eurotéléport
ROUBAIX	Parking	Centre Ville	Les Parkings en ouvrage de Mac Arthur Glen
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	L'Usine Roubaix	Allée piétonne
ROUBAIX	Parking	L'Usine Roubaix	Le parking aérien sis à l'angle des Rues Emile Zola et JJ Rousseau
ROUBAIX	Infrastructures de mobilité et de transports	Stations de Métro	Toutes les stations de métro, tramway et abribus
ROUBAIX	Espaces verts urbains	Squares et jardins publics	Les 16 squares, parcs et jardins publics de la Ville de Roubaix (affichage réalisé devant chaque parc)
ROUBAIX	Espaces verts urbains	Canal de Roubaix	Les berges du Canal de Roubaix et les chemins de halages sur leurs sections roubaisiennes
ROUBAIX	Espaces verts urbains	Cimetière	Le Cimetière de Roubaix
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Sud - Rubens	2-Marché Rubens : Rue Rubens; Rue Raphael; Rue Leonard de Vinci; et Boulevard de Fourmies
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Nord - ALMA	3-Marché de l'Alma : Rue de France ; Rue de la Guinguette ; Parking Rue des Angès ; Parking Rue de France ; Rue de la Chaussée (Placette)
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Centre - Nation	4-Marché Nation- Place de la Nation
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Centre - Grand Place	5-Marché Grand'Place- Grand place (coté rue du château)
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Est - Pile	6-Marché du Pile - Place Carnot
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Ouest - Epeule	7-Marché de l'épeule- Parking V VENDEIRMEIREN ; Rue Brondeloire ; Rue Brezin; Parking angle de la rue Brezin et de la rue de l'Epeule
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Stades	Les équipements sportifs de plein air de la Ville
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	City stade	Les City Stades de la Ville
SAILLY LEZ LANNOY	zone piétonne	Chemins des Ecoliers	Chemin des Ecoliers
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			rues Foch, Marsy, Bigotte, Moulin
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			rue du Marechal Leclerc n°183 au 433
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		ecole, salle des fêtes et complexe sportif	rue du Stade
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	sentiers pedestres	ecole Saint Joseph	allée du Château
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		abords des commerces	
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		sentier du Grand-Sainghin	
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		sentier des écoles	rue du Stade jusqu'à la Marque
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		Bois de la Noyelle	
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	parc de jeux	Étang de Sainghin	avenue du Bois, rue du Marais, rue Harrisson

## ANNEXE

SAINGHIN-EN-MELANTOIS	City stade et terrains de football	Jardins de Maraude	rue du stade
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	cimetiere		rue du Cimetière
SAINGHIN EN WEPPES	parc	l'île au trésor	rue Abbé DELIGNY
SAINGHIN EN WEPPES	parc	Spider parc	rue Louis ARAGON
SAINGHIN EN WEPPES	parc	pit QUINQUIN	Avenue de la Sablonnière
SAINGHIN EN WEPPES	parc	parc urbain	rue de la liberté
SAINGHIN EN WEPPES	Place	marché hebdomadaire (samedi)	Place du général de GAULLE
SAINGHIN EN WEPPES	ruelle	zone de rencontre	ruelle de la Platte VOIE
SAINGHIN-EN-WEPPES	rue	zone de rencontre	rue PASTEUR
SAINGHIN-EN-WEPPES	ruelle	zone de rencontre	ruelle de la Concorde
SAINGHIN-EN-WEPPES	gare	Gare de DON SAINGHIN	Place Victor HUGO
SAINGHIN-EN-WEPPES	chemin	chemin du PARADIS	cemin reliant au parc urbain
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Marché		rue de l'église, place du Général de Gaulle, rue C
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Centre ville		entre le 65 et 100 rue du Général Leclerc
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Tous les arrêts de bus		dans toute la ville
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc municipal	74 rue du général Leclerc
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc des hirondelles	rue des hirondelles
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	site Ducrocq et parc PMI	65 rue du général Leclerc et rue vauban
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Square desrousseaux	Rue du Président Coty
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	stade Cabry	rue Vauban
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	stade Ketels	rue du général Leclerc
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	bord de Deule	Ecluse du grand carré et le pont de la Madeleine Rive gauche
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc François Mitterand	rue sadi Carnot
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Butte paysagère	entre la rue Ste Hélène et la rue pasteur
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc de la gare	rue Lino Ventura
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc entrée ville	entre l'angle de la rue de la gare et la rue de Lille
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc de la sablière	rue de la Marne
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc Kuhlmann	rue Raymond Berr
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc	entre la rue Pierre Curie et l'Yser
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	zone caractérisée par une forte fréquentation public	Skate Park	rue Vauban
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	espace de jeu	Rue de la Fillature et rue du Chemin de fer
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Square des tilleuls	Place des tilleuls
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Gare et quais	Gare	Place de la Gare
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	Place Haute - place Basse	Quartier Sainte Hélène
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	espace de jeu	Rue du Mont Kemmel et Delivrance
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	bande verte de la LINO	LINO
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	Cimetière	rue Kennedy et rue du Général Leclerc
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Parc de la Petite maison	angle rues des hirondelles et des allouettes
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Parc	Rue Jean 23
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	Square de la renaissance et bouloirdome	avenue des tulipes
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	Bolodrome extérieur	Angle rue des hirondelles et mésanges
SALOME	ESPACE VERT URBAINS	Parc du Jardin des Poètes	accès rue Pierre et marie Curie /rue Hennebel et le long des berges du canal
SANTES	Parc	Parc de la gîte et relais nature	
SANTES	Chemin	Chemin de Halage	Chemin de Halage
SANTES	Plaine de jeux	Plaine de jeux	avenue des sports
SANTES	Plaine de jeux	Plaine de jeux	avenue des sports
SANTES	City stade	City stade	avenue des sports
SANTES	Parc	Parc de l'espace Simone Veil	avenue Albert Bernard
SANTES	Parc	Parc de la mairie	avenue Albert Bernard
SANTES	Parking	Parking de la gare	rue du Marechal Foch
SANTES	Parking	Parking du magasin carrefour	rue du Cœur Joyeux
SECLIN	parc et jardin	Parc Rosenberg	rue Marx Dormoy
SECLIN	parc et jardin	Parc de la Ramle	rue des Martyrs de la résistance
SECLIN	parc et jardin	La Drève	rue Roger Bouvry
SECLIN	parc et jardin	Parc de l'Hôtel de Ville	rue Jude Blanckaert
SECLIN	parc et jardin	parc de Burgault	rue de la Comune de Paris
SECLIN	parc et jardin	parc des Aviateurs	rue des Euwils
SECLIN	Entrées de Gare	Gare de Seclin	rue pierre Sémard
SECLIN	marché de plein vent, lundi matin	place Stalingrad	place Stalingrad
SEQUEDIN	Zones piétonnes	Chemin piétonnier des Ormeaux	Rues Paul cézanne et Simone Veil
SEQUEDIN		Chemin de la Gare	Rue de la Gare
SEQUEDIN	Circulation limitée à 20 km/h		Rue Denis Papin
SEQUEDIN			Rue Gutenberg
SEQUEDIN			Rue Fénelon
SEQUEDIN			Rue nouvelle
SEQUEDIN			Impasse pasteur
SEQUEDIN			Rue du 11 novembre
SEQUEDIN	Galerie Commerciale	Auchan les Géants	Route nationale - Englos
SEQUEDIN	Forte fréquentation du public	Cimetière	Place de la Paix
SEQUEDIN		Boulodrome	Rue du rivage
SEQUEDIN		Boulodrome	Rue Jean-Jacques Rousseau
SEQUEDIN	Espaces verts urbains	Petit bois et complexe sportif	Rues d'hallennes et du Dr Calmette
SEQUEDIN		Parc Maurellhan	Rue du Marais
SEQUEDIN		City stade	Rues Molière et de Bésignies
SEQUEDIN		Skate park	Rue d'Hallennes
SEQUEDIN		Aire de jeux	Place Corneille
SEQUEDIN		Aire de jeux	Rue de Carpentras
SEQUEDIN		Aire de jeux du parvis du pôle culturel	Rue de Carpentras
SEQUEDIN		Bois d'Auchan	Rue Eugène Imbert de la Phalecque
TEMPLEMARS	Forte fréquence du public	Complexe sportif	rue Jean Baptiste Muller
TEMPLEMARS	Forte fréquence du public	Groupe scolaire Dolto Pasteur	rue Jean Jacques Rousseau
TEMPLEMARS	Forte fréquence du public	Boulangerie	Place Gustave Delecroix
TEMPLEMARS	Marché public plein air	Place Gustave Delecroix	Place Gustave Delecroix
TEMPLEMARS	Infrastructure transport	Gare	rue Louis Sury
TEMPLEMARS	Espaces Verts urbains	Parc de la mairie	101 rue Jules Guesde
TEMPLEMARS	Espaces Verts urbains	Pleine de l'école	rue Jean Jacques Rousseau
TEMPLEMARS	Espaces Verts urbains	City Stade	rue Jean Jacques Rousseau
TEMPLEMARS	Espaces Verts urbains	Pleine des Périsseaux	Les Périsseaux
TEMPLEMARS	Autre	Aire d'accueil Wattignies / Templemars	rue de Reims
TEMPLEMARS	Autre	Carrefour city + parking	Place Gustave Delecroix
TOUFFLERS	espaces verts urbains	Parc de la mairie	63 rue de Roubaix
TOUFFLERS	marchés publics de plein air	Marché hebdomadaire (samedi matin)	parking de La Chénaie 32 rue de Lys
TOUFFLERS	marchés publics de plein air	Marché artisanal (le 28 août)	parking de La Chénaie 32 rue de Lys
TOUFFLERS	espaces verts urbains	jardin du plessis	place des Ecoles
TOUFFLERS	plaine de jeu	plaine de jeu des éoliennes	parking des Eoliennes

TOURCOING	Zone Piétonne	Rue Bienfaisance	Rue Bienfaisance
TOURCOING	Zone Piétonne	Rue de Tournai	Rue de Tournai
TOURCOING	Zone de forte fréquentation	Rue du Général Leclerc	Rue du Général Leclerc
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	Espace St Christophe	Passage Alfred Mongy
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	Parking St Christophe	Rue Fidèle Lehoucq
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	AUCHAN et zone commerciale	rue de Roncq
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	LEROY MERLIN	Route du Petit Menin
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	LIDL	rue du Pont Rompu
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	LIDL	150, rue du Levant
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	LIDL	chaussée Fernand FOREST
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	LIDL	rue de Gand
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	MATCH	Rue du canal
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	MATCH	rue de Fleurus
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	INTERMARCHE	185, rue du Touquet
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	ALDI	angle rue du docteur Schweitzer et rue Roger Salengro
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	ALDI	25, rue du Brun Pain
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	CARREFOUR MARKET	Rue de l'Yser
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	CARREFOUR CONTACT	156 rue de Gand
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	BRICOT DEPOT	chaussée Fernand FOREST
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	CENTRAKOR Tourcoing	119, rue des Francs
TOURCOING	Galerias commerciales et stationnement	KREABEL	111, chaussée Berthelot
TOURCOING	Marchés publics de plein air	Marché Centre Ville	Grand Place, Parvis St Christophe, Place de la Résistance, Promenade de la Fraternité
TOURCOING	Marchés publics de plein air	Marché Centre Ville	Grand Place
TOURCOING	Marchés publics de plein air	Marché Bourgogne	Place de la Bourgogne
TOURCOING	Marchés publics de plein air	Marché Phalempins	Place des Phalempins
TOURCOING	Transports en commun	Gare de Tourcoing	Place Pierre Sémard
TOURCOING	Transports en commun	Gare routière	Place Charles et Albert Roussel
TOURCOING	Transports en commun	Méto Mercure	Boulevard Gambetta
TOURCOING	Transports en commun	Méto Carliers	Chaussée Gallée
TOURCOING	Transports en commun	Méto Gare de Tourcoing	Place Pierre Sémard
TOURCOING	Transports en commun	Méto Colbert	Rue de la Bienfaisance
TOURCOING	Transports en commun	Méto Phalempins	Place des Phalempins
TOURCOING	Transports en commun	Méto Pont de Neuville	Rue du Pont de Neuville
TOURCOING	Transports en commun	Méto Bourgogne	Rue du Docteur Schweitzer
TOURCOING	Transports en commun	Méto CH Dron	Rue du Président Coty
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Jardin de l'Hospice d'Havré	Entre les rues de Tournai, rue du Duc d'Havré, avenue Gustave Dron et rue Léon Salembien
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc de l'Yser	Rue de l'Yser
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Square du Broutteux	Rue de Roubaix
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Jardin Botanique	Entre les rues du Moulin Fagot et la Promenade Bougainville
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Square Alexis Parsy	Entre les rues Lamartine et de l Croix Rouge
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc Jean Moulin	Entre les rues du Petit Village, des Couloins et Muhlhäusen
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc Clemenceau	Entre l'avenue de la Fin de la Guerre, l'avenue Jean Millet, la rue de la Latte et la rue du Calvaire
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Place de la Victoire	Place de la Victoire
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Jardin de l'Atelier	Entre les rues des Plats, de Renaix et de Guisnes
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc de l'Union	Rue de l'Union
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc Moulin Tonton	Rue du Moulin Tonton
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Square Churchill	Square Winston Churchill
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Square Foch	Place du Maréchal Foch
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc de la Cotonnière	Entre les rues de Bouvines, des Vosges et du Touquet
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc des Abeilles	Rue Saint Eloi
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Canal de Tourcoing	Sur les bords du Canal de Tourcoing
TOURCOING	Cimetière	Cimetière du Pont de Neuville	Rue du Pont de Neuville
TOURCOING	Cimetière	Cimetière du Blanc Seau	Rue du Blanc Seau
TRESSIN	Marché	Le Flandria	route nationale
TRESSIN	AMAP	Extérieur salle polyvalente	rue du Tuquet
TRESSIN	Espace de loisirs	Complexe sportif	rue du stade
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	MAIRIE	79 RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	SALLE PAUL BUISINE	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	SALLE LA CHICONNIERE	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	EGLISE ST EUBERT	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	GRAND PARKING EGLISE	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	SALLE PAROISSIALE	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	PERISEAUX	RUE DE FERRIERE
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	LES ORMEAUX	RUE DES ORMEAUX
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	ESPACES VERTS	RUE DES ANCIENS COMBATTANTS
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	PARKING	RUE D'AVELIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	ESPACES VERTS	AVENUE DES CAPUCINES
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	ESPACES VERTS	RUE DES LAURIERS
VERLINGHEM	Espace public + city stade	Place Jacques Chirac	Place Jacques Chirac
VERLINGHEM	Aire de jeux	Rue du Beau Rang	Rue du Beau Rang
VERLINGHEM	Base de loisirs (SIVOM Iompret-Pérenchies-Verlinghem)	70 rue de Pérenchies	71 rue de Pérenchies
VILLENEUVE D'ASCQ	parcs de la chaîne des lacs, les parkings des centres commerciaux V2 et Héron park		
WAMBRECHIES	Aire de loisirs	Terrain du Colombier + skatepark	Route de Linselles
WAMBRECHIES	Aire de loisirs	Square Foch + aire de jeux	Avenue Foch
WAMBRECHIES	Aire de loisirs	Square Angélique + aire de jeux	Rue de l'Agrippin
WAMBRECHIES	Aire de loisirs	Square du Vent de Blise + aire de jeux	Rue du Vent de Blise
WAMBRECHIES	Cimetière + parking cimetière	Cimetière municipal	Chemin du Fort
WAMBRECHIES	Promenade	Promenade de la Linière	Rue de Quesnoy
WAMBRECHIES	Trottoir partagé	Pont du centre-ville	Rue du Pont Lévis
WAMBRECHIES	Espace public	Abords de la fontaine et parking	Place de la Distillerie
WAMBRECHIES	Espace public	Rue du 11 novembre	Rue du 11 novembre
WAMBRECHIES	Espace public	Place du Général de Gaulle	Place du Général de Gaulle
WAMBRECHIES	Espace public	Avenue de Robersart	Avenue de Robersart
WAMBRECHIES	Espace public	Quai du Château	Quai du Château
WAMBRECHIES	Espace public	Quai de l'Ecluse	Quai de l'Ecluse
WAMBRECHIES	Espace public	Parking Château de Robersart	Avenue de Robersart
WAMBRECHIES	Parc public	Parc de Robersart	Rue Obert
WAMBRECHIES	Boulo-drome et terrain foot synthétique		Avenue Foch
WAMBRECHIES	Etang de pêche	Etang de pêche du Vert Galant	Rue du Vert Galant
WAMBRECHIES	Chemin de Halage		Rive droite et rive gauche
WAMBRECHIES	Stade	Stade JB Clibié	Avenue du Stade

## ANNEXE

WARNETON	NEANT		
WASQUEHAL	Parc	Plaine de Jeux	Impasse du Triest
WASQUEHAL	Parc	Square Pompidou	145 rue Louise Michel
WASQUEHAL	parking galerie commerciale	Carrefour Wasquehal	Avenue du Grand Cottignies
WATTIGNIES			Rue Louise de Bettignies
WATTIGNIES			Rue Fleming
WATTIGNIES			Rue Blériot
WATTIGNIES	Zone Commerciale	Parking CORA	rue Clémenceau
WATTIGNIES	Zone Commerciale	Parking LIDL	rue Clémenceau
WATTIGNIES	Zone Commerciale	Parking Leader Price	rue Clémenceau
WATTIGNIES	Zone Commerciale	Parking boulangerie Ange - Picard, ...	Avenue de l'Europe
WATTIGNIES			Rue Albert Samain
WATTIGNIES	Parc		Rue du Seigneur de Lannoy
WATTIGNIES	Parc		Rue Antoine Wateau
WATTIGNIES	Parc		Rue Blériot
WATTIGNIES	Parc		Avenue Charles Guillain
WATTIGNIES			Rue Lindbergh
WATTIGNIES	Marché	Parking CCRD	Rue des Arts / Parking Saint Lambert
WATTRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	PARC URBAIN (PARC DU LION)	RUE JEAN CASTEL + BD ANDRE CAMBRAY
WATTRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	ETANG DE PECHE VERBRUGGHE	RUE JEAN CASTEL
WATTRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	PLAINE DE BEAULIEU	RUE DE BEAULIEU
WATTRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	ESPLANADE DE BEAULIEU	RUE DE L'ESPLANADE
WATTRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	MAIL MOUSSERIE	RUE LEO LAGRANGE
WATTRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	PARC DES VILLAS	RUE DES VILLAS
WATTRELOS	ZONE PIETONNE	MAIL CATTEAU-CARNOT	mail traversant de la rue Catteau à la rue Carnot
WATTRELOS	MARCHES PUBLICS DE PLEIN AIR	MARCHE DU LABOUREUR	PLACE DE LA REPUBLIQUE
WATTRELOS	MARCHES PUBLICS DE PLEIN AIR	MARCHE DE BEAULIEU	ESPLANADE DE BEAULIEU
WATTRELOS	MARCHES PUBLICS DE PLEIN AIR	MARCHE DU CENTRE	RUE GUSTAVE DELORY
WATTRELOS	MARCHES PUBLICS DE PLEIN AIR	MARCHE DE LA MOUSSERIE	RUE FREDERIC CHOPIN
WAVRIN	gare + parkings	cour de la gare	place de la gare
WAVRIN	Espaces verts aux abords de l'espace François Mitterrand + parkings alentours	Espace François Mitterrand	rue Roger Salengro + parking rue de la passerelle
WAVRIN	Marché (vendredi matin)	place de l'église	place de l'église
WAVRIN	parking magasin Lidl	rue du général Koenig	rue du général Koenig
WAVRIN	parking magasins Aldi et chauss'expo	rue de Lille	rue de Lille
WAVRIN	groupe scolaire Simone Veil + parking	avenue de l'Europe	avenue de l'Europe
WERVICQ-SUD	L'ensemble des ERP sur le territoire wervicquois	city stade	rue des Cerisiers
WERVICQ-SUD		La place de l'Europe	
WERVICQ-SUD	Marchés publics en plein air		
WERVICQ-SUD		Les galeries commerciales et espaces assimilés des grandes et moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement (Match, Leader Price)	
WERVICQ-SUD	complexes sportifs	Aux abords de la résidence autonomie	
WERVICQ-SUD		Pont Frontière et de la Victoire	
WERVICQ-SUD		Le parc de la Mairie	rue Gabriel Péri
WERVICQ-SUD		Le chemin du hallage et les bords de Lys	
WERVICQ-SUD		Le parc Dalle	rue de Linselles
WICRES	plaine de jeux	CITY STADE	RUE DES CERISIERS
WILLEMS	base de loisirs		

## ANNEXE

Nom de la Commune	Type de zone concernée	Nom du lieu	Adresse
RAISMES	PARC DE LOISIRS	PARC DE LOISIRS DE LA PORTE DU HAINAUT	
SAINT-JANS-CAPPEL	ZONE COMMERCIALE ET PARKING	MONT-NOIR	ROUTE DE WESTOUTRE
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		PLACE CARNOT
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE DE LA MADELEINE
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE BELLAIN
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE DE LA MAIRIE
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		PLACE D'ARMES
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE SAINT JACQUES
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE DE PARIS (entre la rue des Clarisses et Place d'Armes)
ANICHE			RUE PATOUX
ANICHE			RUE BARBUSSE
ANICHE			PLACE DE LA NATION
ANICHE			PLACE JEAN JAURES
ANICHE			PLACE FOGT
ANICHE			PLACE BERRIOZ
ANICHE			PLACE DE LA PYRAMIDE
ANICHE			PLACE DE LA ROCHELLE
ANICHE			PLACE PICARDIE
ANICHE	ESPACE VERT		PLAINE DES NAVARRES
ANICHE	ESPACE VERT		PLAINE ARCHEVEQUE
ANICHE	AIRE DE JEUX	TERRAIN SCHMIDT	DERRIERE ECOLE SCHMIDT
ANICHE	AIRE DE JEUX	SQUARE LEO LAGRANGE	A PROXIMITE ECOLE MAXIME QUEVY
ANICHE	SKATE PARK	COMPLEXE LEO LAGRANGE	
RIEULAY	PLAGES	BASE DE LOISIRS DES ARGALES	
VALENCIENNES	dans le quartier de la gare		Place de Tournai et rue du M. De Lattre Tassigny, place de la Gare, et place Saint Nicolas
VALENCIENNES	dans un périmètre dessinant l'hyper-centre		Place d'Armes, rue de Fantars piétonne, square Crasseau, rue derrière la Tour, rue du Quesnoy, rue d'Amsterdam, rue de Lille, rue de la Paix, rue de l'Arsenal, rue de Paris, rue d'Amsterdam, rue st Gery
DENAIN	Centre-ville		rue de Villars y compris parvis de la salle Aragon et rue Lazare Bernard

## ANNEXE

Nom de la Commune	Type de zone concernée	Nom du lieux	Adresse
RAISMES	PARC DE LOISIRS	PARC DE LOISIRS DE LA PORTE DU HAINAUT	
SAINTE-JANS-CAPPEL	ZONE COMMERCIALE ET PARKING	MONT-NOIR	ROUTE DE WESTOUTRE
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		PLACE CARNOT
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE DE LA MADELEINE
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE BELLAIN
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE DE LA MAIRIE
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		PLACE D'ARMES
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE SAINT JACQUES
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE DE PARIS (entre la rue des Clarisses et Place d'Armes)
ANICHE			RUE PATOUX
ANICHE			RUE BARBUSSE
ANICHE			PLACE DE LA NATION
ANICHE			PLACE JEAN JAURES
ANICHE			PLACE FOGT
ANICHE			PLACE BERRIOZ
ANICHE			PLACE DE LA PYRAMIDE
ANICHE			PLACE DE LA ROCHELLE
ANICHE			PLACE PICARDIE
ANICHE	ESPACE VERT		PLAINE DES NAVARRES
ANICHE	ESPACE VERT		PLAINE ARCHEVEQUE
ANICHE	AIRE DE JEUX	TERRAIN SCHMIDT	DERRIERE ECOLE SCHMIDT
ANICHE	AIRE DE JEUX	SQUARE LEO LAGRANGE	A PROXIMITE ECOLE MAXIME QUEVY
ANICHE	SKATE PARK	COMPLEXE LEO LAGRANGE	
RIEULAY	PLAGES	BASE DE LOISIRS DES ARGALES	
VALENCIENNES	dans le quartier de la gare		Place de Tournai et rue du M. De Lattre Tassigny, place de la Gare, et place Saint Nicolas
VALENCIENNES	dans un périmètre dessinant l'hyper-centre		le centre ville délimité par les boulevards Harpignies, Eisen, Pater, Watteau, Carpeaux, Saly, Beauneveu, (boulevards inclus), ainsi que les places du Canada et Cardon, le square Carpeau, l'avenue du SNT Girard
DENAIN	Centre-ville		rue de Villars y compris parvis de la salle Aragon et rue Lazare Bernard
MAUBEUGE			l'Europe Rue de la croix Rue Les Hirondelles Rue Arthur Berteaux Place des Cantuaines Rue du Chapitre Rue Coutelle Rue de l'Esplanade Rue Le Sabotier Rue de l'Hôtel des Postes Rue de l'Intendance Rue du Docteur Paul Jean Rue Le Jourdan Rue du Lt Colonel Martin Rue du 87ème RI Rue Saint Nicolas Rue Gustave Sulfort Rue de Valmy Rue Walrand AVENUE - DU COLONEL MARTIN - DU COLONEL SCHOULLER - DU PARC - DELATTRE DE TASSIGNY - MABUSE - DE FRANCE - DE VERDUN RUE - ALBERT 1ER - ARTS DES - CARNOT - 145 ième R.I - DU COMMERCE - DE LA CROIX - DE FLEURUS - FOURNIER CASIMIR - FOURNIER GENERAL - DE LA PORTE DE FRANCE - GARIN MAURICE - GAZOMETRE DE - GUENIN ALEXANDRE - GIPPUS - DE L'HOSPICE - PAILLOT GEORGE - ROOSEVELT - SAINT-ELOI IMPASSE - DU CHOLERA - SAINT ELOI MAIL - DE LA SAMBRE PLACE - DE LA CONCORDE - DES NATIONS - DU PAVILLON - VAUBAN
JEUMONT			Boulevard Lessine Rue Hector Desprel (jusqu'au Fleuriste Direct Hollande Avenue du Général de Gaulle (fin de l'interdiction angle rue de la résistance) Rue Jean Jaurès (fin de l'interdiction Pont de Sambre) Place de la République Ruelle Maillet
HAUTMONT			Place Charles De Gaulle, Square du 8 mai 1945, Place de la Libération, rue Thiers, rue Depreux, rue de la Cure, Place Saint pierre, rue Nationale, rue de Louvroil, avenue Marcel Aimé et rue de la Gare
AULNOYE			rues mirabeau (du Square Leclerc à la Maison de la Santé), Jean Jaurès, Place et rue Matisse, Gabriel Peri, Zola, Paul couturier, Gambetta (de la Place Serge Juste jusqu'à l'intersection rue Matisse) et dan son périmètre de 100 m autour des établissement scolaire.

## ANNEXE

Nom de la Commune	Type de zone concernée	Nom du lieux	Adresse
ALLENNES-LES-MARAIS	zone 20km/h	rue de Verdun	Rue de Verdun
ALLENNES-LES-MARAIS	parking, place du marché	Place de l'église	rue sonneville
ALLENNES-LES-MARAIS	arrêt de bus	arrêt de bus	rue du Général de Gaulle
ALLENNES-LES-MARAIS	arrêt de bus	arrêt de bus	rue Sonneville
ALLENNES-LES-MARAIS	aire de jeux, parc	aire de jeux rue Sonneville	rue sonneville
ALLENNES-LES-MARAIS	arrêt de bus	arrêt de bus	rue de la gare
ALLENNES-LES-MARAIS	étang de pêche	étang de don	chemin des marlettes
ANNOEULLIN	Parc	Plaine Mandela	Avenue de l'Europe
ANNOEULLIN	Parc		Rue Salvador Allendé
ANNOEULLIN	Parc	Mont Vert	Rue Victor Hugo
ANNOEULLIN	base de loisirs	Etang et base de loisirs	Rue de la Halte
ANNOEULLIN	marché plein air (mardi matin)	Marché	place du Marché rue du Dr Falala
ANNOEULLIN	Magasin	Carrefour Market	rue Lavoisier
ANNOEULLIN	Magasin	Lidl	Rue Saint Exupéry
ANNOEULLIN	Magasin	Aldi	Rue de Carvin
ANSTAING	NEANT		
ARMENTIERES	Gare routière		
ARMENTIERES	Parvis de la Gare SNCF		
ARMENTIERES		rue Schuman	
ARMENTIERES	Zone de rencontres	rue Paul Pouchain	
ARMENTIERES	Rue Couverte Line Renaud	rue Couverte Line Renaud	
ARMENTIERES		rue de Lille	
ARMENTIERES		place du Général de Gaulle	
ARMENTIERES		rue de Dunkerque	
ARMENTIERES		Place Saint Vaast	
ARMENTIERES		rue Charles Conem	
ARMENTIERES	Arrêts de bus		
ARMENTIERES	Entrées Base des Près du Hem	avenue Marc Sangnier et Rue des Résistants	
ARMENTIERES	Complexes sportifs et abords		
ARMENTIERES	City-stades et abords		
ARMENTIERES	Parcs et jardins, plaines de jeux		
ARMENTIERES	Berges de la Lys		
ARMENTIERES	Etang Bleu	avenue Léon Blum	
ARMENTIERES	Abords des lieux de culte		
ARMENTIERES	dans et aux abords du cimetière	avenue Léo Lagrange	
ARMENTIERES	dans et aux abords des Pôles Social Et Culturel – Le trait d'Union	rue Paul Bert	
ARMENTIERES	Marché du vendredi matin	place de Gaulle, rues Saint Vaast et Charles Conem ou secteur Chanzy lors des marchés déplacés (place Chanzy, rue des Quais, Rue de l'Octroi, rue de la Pépinière, rue du 19 mars 1962)	
ARMENTIERES	Marché du Mardi soir	Parvis de la Gare	
ARMENTIERES	Marché du dimanche matin	Place Chanzy	
ARMENTIERES	Périmètre des fêtes foraines, braderies, Brocantes, quel qu'en soit l'organisateur Municipal ou associatif		
AUBERS	espaces verts	site des étangs Louis Castelain	rue Basse
AUBERS	Salle de sport	stade Jules Dedours	rue de Verdun
AUBERS	parking	parking de la mairie	chemin du Roselier
AUBERS	Salle	Salle Mathieu Michon	rue de Verdun
AUBERS	eglise	eglise	Place de l'eglise
AUBERS	ecole	ecole Sainte Jeanne d'Arc	rue du Bourg
AUBERS	ecole	Eecole du Bois Leval	rue d'Houdringue
AUBERS	cimetière		rue Basse
BAISIEUX	MAGASIN	Carrefour Market / chauss expo / l'oiseau Bleu / Pharmacie	Avenue d'Ogimont
BAISIEUX	MAGASIN	Aldi / Henri Boucher	12 rue de Tournai
BAISIEUX	PARKING	Aire de Covoiturage	Aire de Covoiturage, rue de Camphin
BAISIEUX	PARKING	Parking Mairie / parking usine	Parking Mairie / parking usine 707 Rue de la Ma
BAISIEUX	PARKING	Bureau de poste et Magasin ENVAIN matériaux,	Angle Avenue Ogimont et rue Défontaine
BAISIEUX	PARKING	Parking complexe sportif, centre socio culturel et école Pau	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	PARKING	Parking de la Gare	Rue de la Mairie
BAISIEUX	PARKING	Parking de la Gare	Rue de Breuze
BAISIEUX	PARKING	Devant la Maison d'accueil Spécialisé	Rue de Camphin
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 8 arrêts de bus	Rue de Tournai
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 4 arrêts de bus	Rue Louis Deffontaine
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 8 arrêts de bus	Rue de la Mairie
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 4 arrêts de bus	Rue de Lille
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 2 arrêts de bus	Rue de Willems
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 2 arrêts de bus	Route Nationale
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Un arrêt de bus	Rue de St Amand
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 2 arrêts de bus	Rue de Camphin
BAISIEUX	ESPACES DE LOISIRS	Terrain de pétanque, Complexe Sportif	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	ESPACES DE LOISIRS	Terrains de football, Complexe Sportif	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	ESPACES DE LOISIRS	Terrain Multi sport	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	ACTIVITES DE LOISIRS	Jardins familiaux	Chemin piétonnier en parallèle à la rue Paul Em
BAISIEUX	AIRE DE JEUX	Parvis de l'école	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	FORTE FREQUENTATION DU PUBLIC	Groupe Scolaire Paul Emile Victor	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	FORTE FREQUENTATION DU PUBLIC	Groupe Scolaire Sacré Cœur	Rue du Général Leclerc
BAISIEUX	FORTE FREQUENTATION DU PUBLIC	Groupe Scolaire Saint Jean	Rue de l'église
BAISIEUX	MARCHE ARTISANAL	Place du Général de Gaulle	Rue de Tournai
BAISIEUX	CIMETIERE	Cimetière	Rue Nationale
BAISIEUX	CIMETIERE	Cimetière	Rue de Cysaing
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	La Ruelle du Triez d'Escamin	La carmin
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	L'allée du Houblon	L'allée du Houblon
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	Zone de rencontre	Feu tricolore rue de Tournai et rue de Camphin
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	Zone de rencontre	Rue de La Flambée
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	Zone de rencontre	Rue du Centre
BAISIEUX	RESIDENCE DE PERSONNES AGEES	Résidence Michélet,	Rue de Verdun et rue des Ecoles
BAISIEUX	RESIDENCE DE PERSONNES AGEES	Lotissement Mozart,	Rue Mozart
BAISIEUX	RESIDENCE DE PERSONNES AGEES	Résidence Beaulieu,	Rue du Général Leclerc et rue du docteur Calme
BAUVIN	PARCS ET JARDINS	PARC BEREGOVOY	PARKING DE LA MAIRIE
BAUVIN	PARCS ET JARDINS	ETANG DU RIEZ	RUE FAIDHERBE



BAUVIN	PARCS ET JARDINS	ILE AUX SAULES	RUE JULES GUESDE
BAUVIN	ESPACES VERTS	JULES SAUVAGE	JULES SAUVAGE
BAUVIN	ESPACES VERTS	FRANCOIS POUILLE	FRANCOIS POUILLE
BAUVIN	ESPACES VERTS	GAMBETTA	GAMBETTA
BAUVIN	CHEMIN DE HALAGE	BERGES DE LA DEULE	
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	MAIRIE, CCAS, POSTE,	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	BIBLIOTHEQUE	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	SALLE DES FETES	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	SALLE POLYVALENTE	RUE FERRER
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	SALLE DUFOUR	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	CIMETIERE / EGLISE	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	SALLES DE SPORTS	FLORENT EVRARD	RESIDENCE FLORENT EVRARD
BAUVIN	SALLES DE SPORTS	PIERRE LEGRAIN	RUE FRANCOIS POUILLE
BAUVIN	SALLES DE SPORTS	TENNIS CLUB	RUE FRANCOIS POUILLE
BAUVIN	SALLES DE SPORTS	BOULODROME	RUE DOLET
BAUVIN	COMMERCES / RESTAURANTS	ALIMENTAIRES	RUE JEAN JAURES
BAUVIN		PHARMACIES	RUE DE LA GARE / RUE JEAN JAURES
BAUVIN		ENTREES ET SORTIES DES ACM ET ECOLES	RUE JEAN JAURES / RUE FERRER / RUE GHESQUIERE RESIDENCE GUY MOLLET
BAUVIN	ECOLEES	BANC PUBLIC	
BAUVIN		ARRETS DE BUS	RUE JULES GUESDE, MAIRIE, CORNET
BEAUCAMPS LIGNY	Parc de jeux pour enfants	Parc de jeux	Parking de la Salle des Fêtes
BEAUCAMPS LIGNY	Palace de la mairie dite Courtois	Place Courtois	marché hebdo du jeudi de 12h00 à 19h00
BOIS-GRENIER	Zone Commercante	Parking face à Marie-Blachère / Affelou et Chauss Expo	Rue Ambroise Paré
BOIS-GRENIER	Espaces verts urbains	Complexe Sportif Gérard Charlet	Rue de Pourtalès
BONDUES	Zone de loisirs	Zone de loisirs	chemin des grands obeaux
BONDUES	Skate parc	Zone de loisirs	chemin des grands obeaux
BONDUES	Place	Abbé Bonpain -	
BONDUES	Place	Abbé Bonpain - marché jeudi et dimanche matin	Place de l'Abbé Bonpain
BONDUES	Jeux d'enfants	Ferme de l'hôtel	Avenue de Wambrechies
BONDUES	Jeux d'enfants	Zone de loisirs	chemin des grands obeaux
BONDUES	Pâture de la ferme de l'hôtel	Permagora	Avenue de Wambrechies
BONDUES	Aérodrome - chemin de balade	Chemin des perdrix	Aérodrome de Bondues
BONDUES	Placette	Placette rue de la poste	Rue de la poste
BONDUES	parking	parking du Coquinage	avenue du Coquinage
BOUSBECQUE	Parc public	Par de l'hôtel de ville	Rue de Werwicq/ Rue St Joseph
BOUSBECQUE	Bords de Lys	Chemin de Halage	Accès rue Léon Six / Accès rue de Werwicq
BOUVINES	NEANT		
CAPINGHEM	parking et annexes extérieures	Zone commerciale ZAMIN	Rue des Fusillés et de la Zamin
CAPINGHEM	parking et annexes extérieures	Magasin Liddl	Rue du Grand But
CAPINGHEM	parking et annexes extérieures	Place au Marché	2bis ru de l'Eglise
CAPINGHEM	Espace de loisirs	Stade municipal	rue d'Ennetières
CAPINGHEM	Cimetière	Cimetière	rue de l'Eglise
CARNIN	PARC MAIRIE	PARC MAIRIE	1 RUE DU LT BAILLET
CARNIN	STADE DE FOOT	STADE "GERARD WILLOCCQ"	PLACE DU 27 MAI 1940
CARNIN	CIMETIERE	CIMETIERE	7 RUE ROGER SALENGRO
CARNIN	TERRAIN DE PETANQUE	TERRAIN DE PETANQUE	RUE DU LIEUTENANT BAILLET
CARNIN	PLACE DE LA MAIRIE	PLACE DE LA MAIRIE	1 RUE DU LT BAILLET
CHERENG	Aire de jeux enfants	Parc'en Ciel	Rue Arthur Béarez
CHERENG	Espace Loisirs	Terrain de Pétaque	Complexe Sportif - Rue de l'Autour
CHERENG	Espace Loisirs	Terrain de football	Complexe Sportif - Rue de l'Autour
CHERENG	Espace Loisirs	Terrain de Tennis découvert	Complexe Sportif - Rue de l'Autour
CHERENG	Espace Loisirs	Espace Roger Planquart	9 rue du Château
CHERENG	Activités de Loisirs	Jardins potagers	Rue des Tilleuls
CHERENG	Activités de Loisirs	Jardins potagers	Rue des Tilleuls
CHERENG	Fortes fréquentation du public	Groupe Scolaire Jules Ferry	Route Nationale
CHERENG	Fortes fréquentation du public	Groupe Scolaire Sainte Marie	Place du Général De Gaulle
CHERENG	Fortes fréquentation du public	ALSH Centre Aéré	Espace Roger Planquart - rue du Château
CHERENG	Fortes fréquentation du public	Autour de l'Eglise St Vaast	Place du Général De Gaulle, rue Clotaire Duquenoy, rue du Tuquet
CHERENG	Parking	Salle Victor Provo	rue Jean Ochin
CHERENG	Parking	Mairie + Bureau de Postes	64 - 66 Route Nationale
CHERENG	Cimetière	Cimetière	rue du Maréquaix
CHERENG	Autre	Déchetterie	Rue de Tressin
CHERENG	Infrastructures de transport	6 arrêts de bus	Route Nationale
CHERENG	Berge de la Marque	Chemin le long de la Marque	Chemin le long de la Marque
CHERENG	Zone de rencontre (circulation limitée à 20 km/h)		Rue de la Chapelle
CHERENG	Zone de rencontre (circulation limitée à 20 km/h)		Rue de la Ferme Cauuet
CHERENG	Magasin	Carrefour City + son aire de stationnement	81 Route Nationale
COMINES	Zone piétonne permanente	Grand Place	Grand Place
COMINES	Espaces verts urbains	Jardin public	Grand Place
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de Jeux	Grand Place
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Rue d'Hurlupin	rue d'Hurlupin
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Rue de la République	Rue de la République
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Place du château	Place du château
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parvis de Lys Arena	Rue des Arts
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Rue des Arts	Rue des Arts
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parking de Lys Arena	Square de la meule
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parking de la place du Général de Gaulle	Rue du Général de Gaulle
COMINES	Marchés publics de plein air		
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Rue du Maréchal Foch	Rue du maréchal Foch
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parking	Angle de la rue Basse Bretagne et rue des Bateliers
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de jeux (ancien Skate Park)	Bord de Lys
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parvis de l'église catholique Sainte-Marguerite	Rue de Lille
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Abords du complexe sportif	Rue du Vieil Dieu
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de Jeux	Rue du Vieil Dieu
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Cimetière Nord	Rue du bas-chemin
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Cimetière Sud	Route départementale 308
COMINES	Emprises et abords, dont les espaces de stationnement, des infrastructures de mobilité et de transports (gares, métro, gares routières, aéroports, aérodromes),	Abord arrêts de bus	Avenue de Versailles
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Abords du Centre René Ducarin	Rue de Quesnoy
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Abords du Naudlys	Rue Kléber Loquet
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de jeux	Rue Philippe Howyn
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de jeux	Rue de Florence

## ANNEXE

Croix	Place du marché (lors des marchés d'approvisionnement)	place des martyr	rue de la gare
Croix	Place du marché (lors des marchés d'approvisionnement)	place de la république	contours Saint Pierre
Croix	Cimetière	Cimetière	Entrées rue de Maubeuge/ rue Brodel
Croix	Chemin de Halage	Chemin de Halage de la Marcq	Entrée rue Jean Jaurès/ Rue Perrin
Croix	Parc et jardin	Square Rue Blanche	Rue Blanche
Croix	Parc et jardin	Square Casimir Perrier	Rue Casimir Perrier
Croix	Parc et jardin	Square de la Sahuterie	rue de la gare
Croix	Parc et jardin	Square Rue du Professeur Perrin	Rue du Professeur Perrin
Croix	Parc et jardin	Parc MJC	Rue Jean Jaurès
Croix	Parc et jardin	Square Léon Stien	Rue Léon Stien
Croix	Parc et jardin	Square Rue Telliez	Rue Telliez
Croix	Parc et jardin	Square Rue Hannart/Gare	Rue Hannart/Gare
Croix	Parc et jardin	Square Rue Florimont Desbarbieux	Rue Florimont Desbarbieux
Croix	Parc et jardin	Square Jacques Brel	Rue Delescluse/ Ferrer/ Barbuse
Croix	Parc et jardin	Square Pont de l'Alumette	Pont de l'Alumette
Croix	Parc et jardin	Square Louis Seigneur	Rue Louis Seigneur
Croix	Parc et jardin	Square Eugène Guillaume/Zola	Rue Eugène Guillaume/Zola
Croix	Parc et jardin	Square Duthoit	Rue Eugène Duthoit
Croix	Parc et jardin	Square Abbé Lemire	Rue de l'Abbé Lemire
Croix	Parc et jardin	Square du Petit Prince	Rue Brodel/ Avenir des 2 Moulins
Croix	Parc et jardin	Place Charcot	Place Charcot
Croix	Parc et jardin	Boulevard Zola/Gare	Rue de la Gare
Croix	Parc et jardin	Place des 3 sources	Place des 3 sources
Croix	Parc et jardin	Square Rue Holden	Rue Holden
Croix	Parc et jardin	espace vert Rue Holden/Av Flandre	Avenue de Flandre
Croix	Parc et jardin	Square des Anciens Combattants	Rue Chevreuil
Croix	Parc et jardin	Espace Vert Martin du Gard	Rue du Gard
Croix	Parc et jardin	Square Missant	Rue Lafargue/ Chevreuil
Croix	Parc et jardin	Square rue de la Laiterie	Rue de la Laiterie
Croix	Parc et jardin	Jardins Mallet-Stevens	Avenue Churchill
Croix	Parc et jardin	Jardins de la Mackellerie	Rue Louis Seigneur
Croix	Parc et jardin	Jardin des Cavurnes (cimetiere)	Rue Brodel
Croix	Parc et jardin	Square St Nicolas (aire de jeux et parking)	Rue Saint Nicolas
Croix	Parc et jardin	Square de l'Eglise St Martin	Pourtour Saint Martin
DEULEMONT	zone touristique	port de plaisance	quai de la marine
DEULEMONT	zone de détente	espace saint-Symphorien	Rue Louis Filpo
DEULEMONT	zone de détente	étang associatif	Chemin du petit bonheur
DEULEMONT	zone de détente	étang communal	Rue de Verdun
DEULEMONT	zone de loisirs	complexe sportif Jean Six	Rue de l'Hospice
DEULEMONT	zone de promenades	bords de Deûle et Lys	chemins de halage
DEULEMONT	zone de détente	jardins potagers	place Louis Claro
DEULEMONT	zone de détente	jardins potagers	au cimetière Rue de Verdun
DEULEMONT	zone de détente	jardins potagers	rue des Frères Fretin
DEULEMONT	zone de promenades	station de lagunage	Chemin du petit bonheur
DEULEMONT	zone de croisement	parking supermarché Match	Dormaine de la Belle Vue
DEULEMONT	zone de croisement	parking port de plaisance	quai de la marine
DEULEMONT	zone de rencontre	voirie en zone 20 km/h	Rue Louis Filpo
DEULEMONT	zone de rencontre	voirie en zone 20 km/h	Impasse de la Tuilerie
DON	espaces verts urbains	étans de la louvière	rue de l'égalité
DON	espaces verts urbains	Halte nautique	rue Marcel Sembat
DON	zone caractérisée forte fréq	City Stade	rue l'abbé Leman
DON	zone caractérisée forte fréq	club de pétanque	rue l'abbé Leman
EMMERIN	Marché	Marché	place de l'église
EMMERIN	complexe sportif	Complexe sportif extérieur	5 rue du maire castel
EMMERIN	cimetière	cimetière	rue Paul Lafargue
EMMERIN	ESPACES VERTS		rue des Hesperides
EMMERIN	ESPACES VERTS	la Roseraie	rue Paul Lafargue
EMMERIN	ESPACES VERTS	Au Beguignage	rue des Cèdres
EMMERIN	ESPACES VERTS	Jardins potagers	rue Paul Lafargue
ENGLOS	centre commercial	Englos les géants	Rue des fusillés
ENGLOS	Galerie centre commercial	Englos les géants	
ENGLOS	Parking centre commercial	Englos les géants	
ENGLOS	Espace vert et jeux pour enfants	Rue de la chapelle	Rue de la chapelle
ENGLOS	Espaces verts	Sacré cœur	Rue Paul Procureur
ENGLOS	City stade et espace vert autour	Espace Kallmera	Rue Paul Procureur
ENGLOS	Zone + PARKING	AREA ENGLOS	Allée du progrès
ENNETIERES EN WEPPE	Contours complexe sportif	rue du Bourg	Rue du Bourg
ENNETIERES EN WEPPE	Parc de jeux	rue du Bourg	Rue du Bourg
ENNETIERES EN WEPPE	Zone commerciale	Auchan Englos	RN 352
ENNETIERES EN WEPPE	Contours complexe sportif	rue du Bourg	Rue du Bourg
ENNETIERES EN WEPPE	Parc de jeux	rue du Bourg	Rue du Bourg
ENNETIERES EN WEPPE	Zone commerciale	Auchan Englos	RN 352
ERQUINGHEM-LYS	Espaces verts urbains, parcs, jardins	Parc Déliot	Rue d'Armentières,
ERQUINGHEM-LYS		Espace Agoralys et ses abords	Rue d'Armentières, rue Delpierre,
ERQUINGHEM-LYS		Plaine Sportive	Rue des Armées
ERQUINGHEM-LYS	Zone piétonne permanente ou temporaire	Pas de secteur concerné	
ERQUINGHEM-LYS	Zone où la circulation est limitée à 20 km/h	Pas de secteur concerné	
ERQUINGHEM-LYS	Zone caractérisée par une forte concentration du public	Cimetière communal	Rue du Biez
ERQUINGHEM-LYS		Parvis de l'Eglise,	Rue de l'Eglise
ERQUINGHEM-LYS	Galerie marchande, espace commercial, grande et moyenne surface	Magasin "GARREFOUR MARKET" et son aire de stationnement	à hauteur du 1044 rue d'Armentières
ERQUINGHEM-LYS	Marché public de plein air	Marché hebdomadaire le mardi	Place du Général de Gaulle (face à la Mairie)
NEANT			
ESCOBECQUES	Espaces verts urbains	Route d'Ennetières	
FACHES THUMESNIL	Parc et Jardins	Parc TUDOR	rue Henri GHESQUIERE
FACHES THUMESNIL		Parc Jean JAURES	rue Jean JAURES
FACHES THUMESNIL		Parc SEVIGNE	rue Henri DILLIES
FACHES THUMESNIL		Parc du Colombier	rue du COLOMBIER
FACHES THUMESNIL		Parc de la Croisette	rue MAUPASSANT

FACHES THUMESNIL		Parc des Aubépines	rue des AUBEPINES
FACHES THUMESNIL		Plaine des Périseaux	rue de WATTIGNIES
FACHES THUMESNIL		Etang des Périseaux	rue de WATTIGNIES
FACHES THUMESNIL		Plaine Mandela	rue Nelson MANDELA
FACHES THUMESNIL	Squares	Square DESPATURE	rue Maurice SCHUMANN
FACHES THUMESNIL		Square SIMONS	rue du COLOMBIER
FACHES THUMESNIL		Square MENDES FRANCE	rue Pierre MENDES FRANCE
FACHES THUMESNIL	Aires de jeux	Aire de jeux	rue Edouard VAILLANT
FACHES THUMESNIL		Aire de jeux	angle rues de DUNKERQUE et avenue de BOR
FACHES THUMESNIL		Aire de jeux	avenue de ROUBAIX
FOREST SUR MARQUE			Rue Principale
FOREST SUR MARQUE	ECOLES	Rue des roloirs	Rue des roloirs
FOREST SUR MARQUE	ECOLES	Rue Abbé Delbende	Rue Abbé Delbende
FOURNES EN WEPPE	TERRAIN DE FOOT	COMPLEXE SPORTIF	RUE DU 8 MAI
FOURNES EN WEPPE	TERRAIN JEUX ENFANTS		PLACE DE L EGLISE
FOURNES EN WEPPE	TERRAIN JEUX ADOS	COUR DE L ESPACE RAOULT	RUE RAOULT
FRELINGHIEN	MARCHE EXTERIEUR	MERCREDI MATIN	PLACE DES COMBATTANTS
FRELINGHIEN	ESPACES VERTS	PARC (AHFRA)	RUE D'ARMENTIERES
FRELINGHIEN	ESPACES VERTS	COMPLEXE SPORTIF	RUE D'ARMENTIERES
FRELINGHIEN	ESPACES VERTS	CHEMIN DE HALAGE	LE LONG DE LA LYS
FRETIN	zone piétonne	Allée Fleurie	Chemin Rural 23
FRETIN	ECOLES	Ecole maternelle	Chemin Rural 23
FRETIN	Espace vert	Parc de jeux	Anciens Combattants
FRETIN	Espace vert	Parc de jeux	Rue Maréchal Foch
FRETIN	Espace vert	Marais de Fretin	Rues Marx Dormoy et M. Foch
FRETIN		Cimetière	Rue Alfred Cousin
FRETIN	Infrastructure transport	Gare SNCF	Rue Marx Dormoy
FRETIN	Infrastructure transport	Abords de l'Aéroport	CD145
FRETIN	marché	Marché communal	Rue Alfred Cousin
FROMELLES	Espace Vert Ecole/Maison		
FROMELLES	des Associations	Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise
FROMELLES	Parking Ecole	Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise
FROMELLES	Square de la bataille de Fromelles	Rue de l'Eglise / Rue de Verdun	Rue de l'Eglise / Rue de Verdun
FROMELLES	Espace Salle du Temps Libre	Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise
FROMELLES	Parvis de l'Eglise	Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise
FROMELLES	Contour du Terrain de Rugby	Contour du Terrain de Rugby	Rue de la Biette
GRUSON	zone piétonne	Terrain de football	1 rue Calmette
GRUSON	zone piétonne	Cimetière	Chemin du Cimetière
GRUSON	zone piétonne	Entrée parking	1 rue Calmette
GRUSON	zone piétonne	Parking Monument aux morts	2 rue de Verdun
GRUSON	mairie	Entrée Mairie	3 rue de Verdun
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Grande Surface+ parking	SuperMarché LECLERC	rue Emile Zola
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Espaces verts	Zone verte	rue de l'égalité/rue de Gaulle
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Espaces verts	Zone verte du Fort	rues Paul Valéry/rue Edouard Lalo
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Marché public plein air	Parking des Lucioles	rue Léon Gambetta
HALLUIN	Marché Public de plein air	Place De Gaulle	Place De Gaulle
HALLUIN	Parcs Publics	Halle N'kong Zem	Rue Henri Carette
HALLUIN		Jardin de la Paix	Rue de Lille / Route de Neuville
HALLUIN		Parc Porte de France	Allée Paul Fort
HALLUIN		Parc des Tuileries	Avenue de la Belle Fontaine
HALLUIN		Parc du Kluit Put	Route de Linselles
HALLUIN		Parc de la Plaine Acquette	Route de Neuville / Mont des Louviers
HALLUIN		Espace vert et étang de la ferme du Mont Saint Jean	Chemin d'eau
HALLUIN	Port de Plaisance	Port de Plaisance	Avenue Port Fluvial
HALLUIN	Chemin en bordure d'eau	Chemin de Halage	Berge de la Lys (de Menin à Bousbecque)
HALLUIN	Espaces Verts	Espaces verts des Magnolias	Rue Maxence Van Der Meersch
HALLUIN	Espaces de stationnement des zones commerciales et surfaces assimilées	Zone d'activité commerciale des Deux Nations	Avenue de l'Abbé Lemire
HALLUIN		Zone d'activité commerciale de la Viscourt	Boulevard de Roncq
HALLUIN		Zone Chronovillage	Avenue de l'Abbé Lemire
HALLUIN		Parking Commerce ALDI	Rue de la Lys
HALLUIN	Les voies, places publiques et espaces de stationnement	Rue de Lille	de la rue de Lys à l'avenue du Stade
HALLUIN		Rue Marthe Nollet	de la rue de Lille à la place Pierre Semard
HALLUIN		Place du Général De Gaulle	
HALLUIN		Rue et Place de l'Abbé Bonpain	
HALLUIN		Rue du Onze Novembre 1918	
HALLUIN		Halle N'Kong Zem	Rue Henri Carette
HALLUIN		Parkings du Cimetière	Rue des Frères Martel et Route de Neuville
HALLUIN		Parkings du Cinéma et de la Maison des Jeunes et de la Culture	Rue Jacquard et Rue Gustave Desmettre
HALLUIN	Le Cimetière		Rue des Frères Martel
HALLUIN	Les parvis et espaces publics des écoles proposant des accueils de loisirs sans hébergement	Écoles Jean Macé/Maria Montessori	Rue du Cardinal Lienart
HALLUIN		Écoles Anne Frank/Jean Moulin	4, rue Louis Pergaud,
HANTAY	zone piétonne	Mairie	20 rue Mirabeau
HANTAY	zone piétonne, stationnement et réunion	Salle Renée France	20 rue Mirabeau
HANTAY	zone activités sportives	Terrain de tennis	20 rue Mirabeau
HANTAY	zone piétonne, stationnement	Ecole	18 rue Mirabeau
HANTAY	zone piétonne, stationnement	Eglise	7 rue Mirabeau
HANTAY	zone de stationnement, réunion	Foyer communal	9 rue Mirabeau
HANTAY	zone piétonne	Le bois	
HANTAY	zone piétonne et activités sportives	Espace vert	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne et stationnement	Entrée de l'école maternelle/primaire	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne, stationnement, réunion	Salle Jean Macé	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne, stationnement, réunion	Yourte-médiathèque	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne, stationnement, activités sportives	Salle multisport	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne	Cimetière	rue Joseph Gombert
HANTAY	zone piétonne	Chemin de Halage	Chemin de Halage
HANTAY	zone piétonne et jeux	Aire de jeux	Clos des Hellébores (entrée de la résidence, fac
HAUBOURDIN	Espaces verts urbains	Jardin Public	rue du Maréchal Leclerc / rue Sadi Carnot
HAUBOURDIN		Le Bois de l'Evêché	rue Fidèle Lhermitte
HAUBOURDIN		Le Bois de la Tortue	rue Fidèle Lhermitte
HAUBOURDIN		Parc d'Herbigny	rue du parc d'Herbigny
HAUBOURDIN		Parc proximité Centre Social	avenue de l'Europe / rue de Paris
HAUBOURDIN		Terrain de foot détente	rue Clarisse / rue du Tapis Vert

## ANNEXE

HAUBOURDIN		Parc Testelin	rue Auguste Testelin
HAUBOURDIN		Bas d'aventure	avenue de Beaupré
HAUBOURDIN		Square de la Résistance	rue du Général Dame
HAUBOURDIN		Place Clémenceau	place Clémenceau
HAUBOURDIN		Terrain proximité ferme du Bocquiau	rue du Bocquiau / rue Hector Berlioz
HAUBOURDIN		Espace vert lotissement du Fromets	allée du Gros Chêne
HAUBOURDIN		Abords du Centre Culturel PA Lequimme	rue du Maréchal Foch
HAUBOURDIN		Espace vert rue de la Fraternité	rue de la Fraternité
HAUBOURDIN		Espace vert / parking	rue de Bucarest
HAUBOURDIN		Espace vert et place Delzenne	rue Ernest Delzenne
HAUBOURDIN		Espace vert prox.pompe relevage	rue de la Canteraine
HAUBOURDIN		Étang Sander, terrains et bois ENM	au bout de la rue de la Canteraine
HAUBOURDIN		Espace vert Jacquard / Meny	avenue Jacquard / rue du Général Mesny
HAUBOURDIN		Mail du Bon Pêcheur	mail du Bon Pêcheur
HAUBOURDIN		Parking proximité commerces	avenue de l'Europe
HAUBOURDIN		Parking Carrefour City	rue du parc d'Herbigny
HAUBOURDIN		Berges de la Deûle / chemins de halage	
HAUBOURDIN	Emprises et abords infrastructures de transports	Parking place de la gare	Angle rue du Maréchal Leclerc / rue du Maréchal
HAUBOURDIN	Marchés publics de plein air	Uniquement le vendredi matin	place Blondeau, rue Blondeau et rue du Maréchal
HELLEMMES	zone piétonne	Rue Roger Salengro (Inégalité)	
HELLEMMES	zone piétonne	Rue Chanzy	de la rue des écoles à Salengro
HELLEMMES	zone piétonne	Rue Faidherbe	de la rue A.France à Salengro
HELLEMMES	zone piétonne	Place Hentgès	
HELLEMMES	Parc	Bocquet	
HELLEMMES	Parc	Engrand	
HELLEMMES	Parc	Leroy	155 rue Roger Salengro
HELLEMMES	Parc	François Mitterrand (mairie)	
HELLEMMES	Cimetière	Cimetière	341 rue Roger Salengro
HELLEMMES	Complexe sportif	Complexe sportif Arthur Cornette	17 rue du Progrès
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square Jules Ferry	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square Victor Hugo	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square Flandre	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square Tisserands	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square enis Cordonnier	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square de l'Internationale	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Aire de jeux de l'Épine	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	City Stade Forgerons	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	City stade Saint Eloi	
HEM	Parc - espace vert	base de loisirs/étang de pêche	rue du Rivage
HEM		Dubus	rue de Beaumont
HEM		maison du foot	rue de la Lionderie
HEM	terrains de sport	skate park	rue des 3 Baudets
HEM		terrains multi-sports	Beaumont
HEM			Diligent
HEM		terrain triangle des Saules	rue des écoles
HEM		école Victor Hugo	rue de Beaumont
HEM		triangle des Saules	rue des écoles
HEM	aires de jeux petite enfance		rue Charcot
HEM			rue de la Léverie
HEM		Maison de la Petite Enfance	rue des écoles
HEM			quartier de Beaumont
HEM		voie verte	rue Jules Guesde/chemin d'Audenaerde
HEM		boucle de la Marque	rue J.Ferry/rue du Rivage
HEM	cheminements piétons	grand Place	rue Coubronne
HEM		grand Place	rue Coubronne
HEM	Place publique	Franchomme	rue du Général Leclerc
HEM	marché extérieur	Résidence de la Marque	rue coubronne
HEM	parkings publics	Maison de la Petite Enfance	rue des écoles
HEM		Hôtel de ville	rue du Général Leclerc
HEM		école Victor Hugo	rue de Beaumont
HEM		école de latte de Tassigny	rue de la Vallée
HEM		école Jules Ferry	Placette Saint Joseph
HEM		école Marie Curie	Avenue Laennec
HEM		école Marcel Pagnol	rue Buffon (2 parkings)
HEM		école Saint Exupéry	avenue Schweitzer
HEM		Plat	rue Jules Guesde
HEM		Saint Corneille	place de la République
HEM		Mail Dunant	avenue Dunant
HEM		Centre Intergénérationnel	quartier de Beaumont
HEM		cimetière	rue du 6 juin 1940
HERLIES	Camping	Camping du Vert Feuillage	Rue Madoue
HERLIES		Étang des 7 Fontaines	Rue Madoue
HERLIES		Jardins de la Sablère	Rue Madoue
HERLIES		ALSH - Centre aéré	Salle Jean Monnet - Place de l'Europe
HERLIES		Stade Jean François BIRONNEAU	Place de l'Europe
HERLIES		Tennis Club d'Herlies	Complexe Jean Monnet
HERLIES		Stade de Rugby	Rue Madoue
HERLIES	Terrasse	Le Bon Coin	1 rue d'Aubers
HERLIES	Terrasse	Le Tablier	20 rue du Bourg
HERLIES	Terrasse	Le Tournebride	rue de la Croix
HERLIES	Terrasse	Le Paradis Malin	Les 4 chemins
HERLIES		Boulodrome	rue Madoue
HERLIES		mairie	1 rue du bourg
HERLIES		ULM	rue d'Aubers
HERLIES		Espace de jeu	place de l'Europe
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Houplin	Rue des Chartreau
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Ancoisne	Rue des Patunias
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne et de rencontre	Ancoisne	Rue Jean Moulin
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Ancoisne	Rue de la Neuve Voie
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Ancoisne	Rue du Marais
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne et de rencontre	Ancoisne	Rue du Premier Mai
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Ancoisne	Rue du Vert Bois
HOUPLIN ANCOISNE	zone de rencontre	Ancoisne	Rue Marcel Bertrand
HOUPLIN ANCOISNE	zone de rencontre	Ancoisne	Rue Leo Lagrange
HOUPLIN ANCOISNE	Parking Carrefour Express	Houplin	817 Rue Roger Salengro
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Houplin	Parking Rue Roger Salengro ( face rue du 11 Novembre 1918)
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Ancoisne	Rue de Noyelles
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Ancoisne	Rue Jean Jaurès ( Parking de la Cantine )
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Ancoisne	49 Rue Guy Moquet

HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Ancoisne	Parking 2glise ,65 rue Jean Jaures
HOUPLIN ANCOISNE	Arrets Bus		Rue Guy Moquet
HOUPLIN ANCOISNE	Arrets Bus		Rue du General De Gaulle
HOUPLIN ANCOISNE	Arrets Bus		Rue Jean Jaures
HOUPLIN ANCOISNE	Arrets Bus		Rue Roger Salengro
HOUPLIN ANCOISNE	Parking des commerces et des lieux publics		Toute la commune
HOUPLIN ANCOISNE	Parking des commerces et des lieux publics		
HOUPLINES	PARC	PARC PAUL HARRIS	RUE DUFOUR
HOUPLINES	PARC	ETANGS DU PONT BALLOT	RUE BRUNE
HOUPLINES	COMPLEXE SPORTIF	STADE ANDRE CLAEYS	RUE BRUNE
HOUPLINES		BERGES LE LONG DE LA LYS	
HOUPLINES	MARCHE HEBDOMADAIRE	PLACE	PLACE DE LA REPUBLIQUE
ILLIES	ESPACES VERTS URBAINS	JARDIN PUBLIC	3-5 RUE DE LA MAIRIE
ILLIES	ESPACES VERTS URBAINS	JARDIN PUBLIC	L'OREE DU GOLF
ILLIES	ZONES FORTE FREQ PUBLIC	CIMETIERE	RUE DU CIMETIERE
ILLIES	ZONES FORTE FREQ PUBLIC	LA PLACE AUTOUR DE L EGLISE	PLACE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
ILLIES	ESPACES VERTS URBAINS	CITY PARC (stade)	RUE DU CALVAIRE
LA BASSÉE	Espaces verts urbains	Parc des Augustins	place des Augustins
LA BASSÉE		Parc des Tilleuls	Avenue de Dunquerque
LA BASSÉE		Parc du Haut du Tertre	rue du Tertre, rue de la Bascule
LA BASSÉE		Chemin de halage	le long du canal
LA BASSÉE		Chemin Vert ZAC du Nouveau Monde	
LA BASSÉE	Infrastructures de transport	Parking de la Gare SNCF	Gare SNCF
LA BASSÉE		Gare SNCF	
LA BASSÉE		Abris de bus	
LA BASSÉE	Marchés public de plein air	marché hebdomadaire	Place du Général de Gaulle
LA BASSÉE	Zone Piétonne	Rue des Mizelles	Rue des Mizelles
LA BASSÉE	Espaces commerciaux	Tous les commerces et leurs parkings, banques, la Poste...	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc - jeux	parc de la mairie	route Nationale
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc - jeux	plaine de détente	rue Omer Olivier
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc - jeux	La choque	rue marle
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc		rue Schweitzer
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc	lotissement du parc	rue Matisse
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc	parc de Courtembus	rue Vignerou
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	marché	marché dominical	square Birchington
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	zone routière limitée à 20km/h		cours Constantine
LA MADELEINE	ABRIS DE BUS		rue du Général de Gaulle
LA MADELEINE	ABRIS DE TRAMWAY		rue du Romarin
LA MADELEINE	Parc et Jardins		Tous les parcs et Jardins de la Commune
LA MADELEINE	Marchés	Place des Fusillés	Le port du masque est déjà obligatoire au marché
LAMBERSART	Aires de Jeux	sans	tous les quartiers
LAMBERSART	Jardins et plaines	Berges de Deule	
LAMBERSART	Chemin de halage	Berges de Deule	av Pasteur et Av de Soubisse
LAMBERSART	Parc public	Charmettes et Parc Hotel de Ville	
LAMBERSART	Parc public	Clos St Pierre	
LAMBERSART	Square	Place Docteur Martin	Place Docteur Martin (Canteleu)
LAMBERSART	Square	Senet	Rue Vaillant
LAMBERSART	Plaine	Plaine du Cosec	Rue Marcel Rashia
LAMBERSART	Parc public	Jean Louis Borloo	Av Général de Gaulle
LAMBERSART	Parc public	Castel St Gérard	Rue de lille/Rue Le Notre
LAMBERSART	Intermarché	Moyenne surface	Rue G Eiffel
LAMBERSART	Match	Moyenne surface	Rue du Bourg
LAMBERSART	Match	Moyenne surface	Av de Dunquerque
LAMBERSART	Carrefour Market	Moyenne surface	Rue de Lille
LAMBERSART	Carrefour Market	Moyenne surface	Av de Dunquerque
LAMBERSART	Carrefour Market	Moyenne surface	Avenue de l'Hippodrome
LAMBERSART	Lidl	Moyenne surface	Rue A. Bonte
LAMBERSART	Marché	République	Place de la République
LAMBERSART	Marché	Southborough	rue des Blanchisseurs
LANNOY	parcs	rue de Tournai	Parcs du Pévôt (Mairie) et Croisiers
LE MAISNIL	Aire de jeux	Parc des Saules	rue de l'Eglise
LEERS	Zone piétonne	Berges du Canal	Sentier des chasses et rue de Watrelos
LEERS	Accès ALSH parents, fréquentation forte	Groupe scolaire Pauline Kergomard	Rue Léonard de Vinci
LEERS	Accès ALSH parents, fréquentation forte	Salle d'évolution Léonard de Vinci	Rue Léonard de Vinci
LEERS	Accès ALSH parents, fréquentation forte	Ecole Léonard de Vinci	Rue Léonard de Vinci
LEERS	Accès ALSH parents, fréquentation forte	Salle Boileau	Rue Boileau
LEERS	Parc municipal	Salle Daudet	Rue Roger Salengro
LEERS	Parc municipal	Parc des aviateurs	Rue Victor Hugo
LEERS	Parc municipal	Parc de la Butte	Rue de Watrelos
LEERS	Parc municipal	Parc des AFN	Rue du Mal Leclerc
LEERS	Parc municipal	Parc Hôtel de Ville	Rue Pasteur
LEERS	Parc municipal	Parc Cœur de ville	Rue Roger Salengro
LEERS	Centre commercial et parking	Auchan Leers	
LESQUIN	zone piétonne	sentier La Fontaine	de la rue Pasteur à la rue Victor Hugo
LESQUIN	zone piétonne	parvis du centre culturel	place des Arts
LESQUIN	stationnement moyenne surface	parking Auchan	rue Camille Claudel
LESQUIN	stationnement moyenne surface	parking LIDL	rue Anatole France
LESQUIN	stationnement grande surface	parking Leroy Merlin	rue de Douai
LESQUIN	stationnement moyenne surface	parking Label Vie/Bufalo Grill	rue de Douai
LESQUIN	stationnement moyenne surface	parking Thermasanit	rue Jean Jaurès
LESQUIN	stationnement moyenne surface	zone de loisirs	rue Maurice Herzog
LESQUIN	stationnement moyenne surface	zone commerciale de la Motte	rue Paul Dubrile
LESQUIN	marché de plein air	marché du jeudi	rue Hoche
LESQUIN	marché de plein air	marché du samedi matin	place Haine Saint-Pierre
LESQUIN	abords de la gare	gare de Lesquin	place du Général de Gaulle, rue de la Gare
LESQUIN	abords de l'aéroport	aéroport de Lesquin	route de l'aéroport (M445)
LESQUIN	espaces verts urbain	parc d'Enchemont	rue Jean Jaurès
LESQUIN	espaces verts urbain	plan d'eau	rue Henri Ghesquière
LESQUIN	espaces verts urbain	plaine sportive	avenue de la Motte
LESQUIN	espaces verts urbain	pelouse Schweitzer	avenue du docteur Schweitzer
LESQUIN	espaces verts urbain	parc cynophile	chemin des Voyettes

## ANNEXE

LESQUIN	espaces verts urbain	city stade	avenue du docteur Schweizer
LESQUIN	espaces verts urbain	city stade	allée cavalière (derrière le stade Papin)
	espaces verts urbain	parc Valmy	rue de Valmy
LEZENNES	Complexe Sportif	Philippe Berthe	
LEZENNES	Les squares	Picavet	rue des Chasses Marées
LEZENNES			rue Yves Farge
LEZENNES	Cimetière		rue Paul Vaillant Couturier
LEZENNES	zone 20		rue Ferrer
LEZENNES	Zone Piétonne		Passage Delobel
LEZENNES	Zone Piétonne		Sentier de Seclin
LILLE		LILLE SUD	
LILLE		Cimetière	
LILLE		Grand sud rue de l'europe et rue de l'asie	
LILLE		Espace entre les rues Bardou et Vilmant	
LILLE		Espace entre les rues de l'europe / de la seine/ d la prévoyance et lazarre garreau	
LILLE		Espace entre la rue roland et la rue colette	
LILLE		Place martin luther king pour le marché	
LILLE		Espace entre les rues de la prévoyance et de l'escaut	
LILLE		Espace entre les rues de l'escaut et de la seine	
LILLE		Totalité de la halle de glisse rue de marquillies	
LILLE		Espace entre les rues E Triolet et la J.Breton	
LILLE		Espace entre le chemin des brouteux et la rue P Parisot	
LILLE		Jardin des cultures rue de l'épi de soif	
LILLE		Rue a Gide espaces verts	
LILLE		Espace entre la rue A Gide et la rue de Nice	
LILLE		Place E Cavel pour le marché	
LILLE		Espace entre les rues A Comte et G Courbet	
LILLE		Place de Vinci	
LILLE		Quartier du faubourg de béthune	
LILLE		Jardin des coccinelles rue du chevalier lespinard	
LILLE		Espace vert entre rue de norvège et rue du chevalier lespinard	
LILLE		Espace vert impasse d'islaet / rue de suède	
LILLE		Espace vert chemin d I Collose	
LILLE		Plairi du bazinghien chemin du bazinghien	
LILLE		Parc henri barbusse	
LILLE		Square Verhaeren	
LILLE		Avenue verhaeren / rue curie pour le marché	
LILLE		Espaces verts de pieds d'immeubles rue léon blum et bd de metz	
LILLE		Square ialo	
LILLE		Square Cézanne	
LILLE		Square Toulouse Lautrec	
LILLE		QUARTIER DE MOULINS	
LILLE		Espaces verts	
LILLE		Rue G de Maupassant	
LILLE		Rue A briand	
LILLE		Rue M Gorgi	
LILLE		Rue A Naquet	
LILLE		Square des frères lumières rue des F Lumières	
LILLE		Belvédère saint sauveur	
LILLE		Porte d'arras square (rue jussieur et rue d'arras)	
LILLE		Square de l'arsenal des postes entre la rue de condé et la rue Bayard	
LILLE		rue Anthonioz de Gaulle	
LILLE		Jardin des olieux entre la rue de seclin et la rue d'avesnes	
LILLE		Maison folie de moulins et flow rue d'arras	
LILLE		Espace angle rues de la plaine et de fontenoy	
LILLE		Place Vanhoenacker pour le marché	
LILLE		Place déliot pour le marché	
LILLE		Espace vert allée de la filature	
LILLE		Espace vert angle rues de valenciennes J.Jeurès	
LILLE		Parc JB Lebas bd JB Lebas	
LILLE		QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES ET VIEUX LILLE et CENTRE et WAZEMMES	
LILLE		Place sébastopol pour le marché	
LILLE		Place de la nouvelle aventure rue des sarrazins entre j guesde et litré pour le marché	
LILLE		Place du concert pour le marché	
LILLE		Citadella et bois de boulogne	
LILLE		Avenue léon jouhau	
LILLE		Quai du wault	
LILLE		Square foch et dutilleul	
LILLE		Square du palais rameau bd vauban	
LILLE		Square Birwood rue P De Girard	
LILLE		Rue de sofferino entre nationale et gambetta	
LILLE		Rue massena	
LILLE		Place de la république	
LILLE		Rue léon gambetta	
LILLE		Rues racine, corneille, J Guesde et square Ghesquière	
LILLE		Espace entre les rues litré et G joncquet	
LILLE		Angle J Guesde et Méiantois	
LILLE		Maison folie de wazemmes entre Saint Roche et austerlitz	
LILLE		Espace vert entre sarrazins et wagram	
LILLE		Angle Arcole et P Lafargue	
LILLE		Place de l'arbonnoise	
LILLE		Place Genevrières	
LILLE		Espace entre la rue du Bazinghien et la rue Fuiton	
LILLE		Place catinat espace vert et pour le marché	
LILLE		Angle rue du port et rue roland	
LILLE		Angle rue de la Brasserie et rue A de Vigny	
LILLE		Rues en leurs parties piétonnes :	
LILLE		Rue de Béthune	
LILLE		Rue Gombert	
LILLE		Rue de l'H militaire	
LILLE		Vieille comédie	
LILLE		Place rihour	
LILLE		Rue neuve	
LILLE		Rue du sec arembault	
LILLE		Rue des tanneurs	

LILLE		Rue détournée	
LILLE		Rue pierre mauroy entre molinel et place du théâtre	
LILLE		Place du théâtre	
LILLE		Parvis saint maurice	
LILLE		Rue saint anne	
LILLE		Rue st genois	
LILLE		Rue niquet	
LILLE		Place de la gare	
LILLE		Rue faidherbe	
LILLE		Rue a fiens	
LILLE		Place des buisses	
LILLE		Euraille	
LILLE		Place st hubert	
LILLE		Avenue w brandt	
LILLE		Rue du vieux faubourg	
LILLE		Place des reingaux	
LILLE		Rue des arts	
LILLE		Rue des ponts de cornines	
LILLE		Rue a France	
LILLE		Bd carnot entre arts et place du théâtre	
LILLE		Place du théâtre	
LILLE		Place du général de gaulle	
LILLE		Rue saint nicolas	
LILLE		Rue lepelletier	
LILLE		Rue des chats bossus	
LILLE		Rue j rousseau	
LILLE		Rue oudin	
LILLE		Rue royale entre angleterre et esquermoise	
LILLE		Rue esquermoise	
LILLE		Espace touchart danel	
LILLE		Rue de la monnaie	
LILLE		Place aux oignons	
LILLE		Parvis de la treille	
LILLE		Place gilleson	
LILLE		Place des patiniers	
LILLE		Rue des chats bossus	
LILLE		Place du lion d'or	
LILLE		Place de betignies	
LILLE		Rue de gand	
LILLE		Ilot comtesse	
LILLE		Place de gand	
LILLE		Porte de gand	
LILLE		Jardin de la porte de gand	
LILLE		Jardin de la poterne	
LILLE		Plaine w churchill	
LILLE		Square grimonprez	
LILLE		Avenue du peuple belge entre rue bateliers et rue ramadier	
LILLE		Jardin de la porte d'Ypres	
LILLE		Jardin des géants	
LILLE		Et parvis de l'ex métropole rue de la communauté	
LILLE		Cimetière de l'est	
LILLE		Porte de roubaix	
LILLE		Parc matisse	
LILLE		Place F Mitterrand	
LILLE		Parc des dondaines	
LILLE		Espace vert Allée du Fort sainte Agnes	
LILLE		QUARTIERS DE FIVES ET SAINT MAURICE	
LILLE		PELLEVOISIN	
LILLE		Couvent des dominicains	
LILLE		Parc des buissonnets	
LILLE		Parvis notre dame de pellevoisin pour le marché	
LILLE		Parc barberousse	
LILLE		Square de normandie	
LILLE		Cité saint maurice rue de la glacière	
LILLE		Square lardemer rue de la phalecque	
LILLE		Square des mères rue de lanoy	
LILLE		Square coustou rue coustou	
LILLE		Place De geyter pour le marché	
LILLE		Place caulier pour le marché	
LILLE		Square desrousseaux rue desrousseaux	
LILLE		Square du réduit rue du réduit	
LILLE		Marché sur la rue saint sauveur entre kennedy et g delory	
LILLE		Parc Barberousse	
LILLE		Place A Dumas	
LILLE		QUARTIER DES BOIS BLANCS	
LILLE		Jardin leblanc lafont	
LILLE		Angle coignet / pont à fourchon	
LILLE		Rue de tourville pour le marché	
LILLE		Plaine des vachers	
LILLE		Espace avenue butin près de la piscine	
LILLE		Espaces verts de bords de deule rue des bois blancs, près de l'avenue M Dormoy	
LILLE		Et sur le quartier des aviateurs	
LILLE		Angle bougereau/ la bruyère	
LINSELLES	parc public	Parc château du Vert Feuillage	Rue de Tourcoing et rue Lamartine
LINSELLES	parc public	Parc Masurel	Place de la Victoire, rue des Teinturiers, rue des Bonnetiers, boulevard de Verdun
LINSELLES	Parking		Place de la République
LINSELLES	Parking		Place de la Victoire
LINSELLES	Parking et parc d'activités	Etang de pêche	Rue de Quesnoy
LINSELLES	Parking	Espace Michel Deplancke	Route de Hautevalle, rue du Docteur Schweitzer
		Devant l'école Prévost Saint Exupéry	Rue des écoles
LOMME	zone forte fréquentation du public /commerçante	Avenue de Dunkerque	Avenue de Dunkerque des métros "Canteleu à Pont Supérieur"
LOMME	zone forte fréquentation du public /commerçante	Avenue de Dunkerque	Avenue de Dunkerque des métros "Maison des Enfants" à "Bourg"
LOMME	zone forte fréquentation du public /commerçante	Avenue de la République	de la place Denis Cordonnier au métro "Lomme-Lambersart Arthur Notebart"
LOMME	marché public de plein air	Place du Marché Foire	Avenue de la République
LOMME	marché public de plein air		Rue Elie Petitprez

## ANNEXE

LOMME	cimetière	Cimetière du Marais	rue de l'Egalité
LOMME	cimetière	Cimetière de Mont-à-Camp	Av. de Mont-à-Camp
LOMME	cimetière	Cimetière du Bourg	Av. de Dunkerque
LOMME	Jardin	Jardin public Rossignol	rue V. Hugo
LOMME	Jardin	Jardin public Kuhlmann	rue Kuhlmann
LOMME	Jardin	Jardin public Voltaire-Sevigné	rue E.Zola
LOMME	Espaces verts	Jardin public du Monument aux morts	Av. de Dunkerque
LOMME	Parc	Parc des Lilas	rue P.-J Proudhon
LOMME	Espaces verts	Abords de l'Hôtel de Ville	Av. de la République
LOMME	Jardin	Jardin public de La Médiathèque	Av. de Dunkerque
LOMME	Parc et espaces aménagés en bord de cours d'eau	Parc Naturel Urbain et Etang	rue du Château d'Isenghien, zone commerciale du Grand But
LOMME	Parc	Parc de La Maison des Enfants	Av. de Dunkerque
LOMME	Parc	Parc de La Pleiade	rue de la Pléiade
LOMME	Parc	Parc Omer Lammlein	rue O. Lammlein
LOMME	Square	Square Jules Guesde	rue J.Guesde
LOMME	Espaces verts	Square Defrenne	rue Defrenne
LOMME	Square	Square Madringhem	place K.Marx
LOMME	Square	Square Demory	place Demory
LOMME	Espaces verts	Square Dompain	place Dompain
LOMME	Square	Square Matéotti	rue Matéotti
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du jardin public de l'Hôtel de Ville,	Av. de la République
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Parc du Rossignol,	rue V. Hugo
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Rostand,	rue Lamy
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Colette,	rue Colette
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux de la place Blum + city stade école Léon Blum	Place Léon Blum
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square des Hortensias,	rue des Hortensias
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Parc Naturel Urbain,	rue du Château d'Isenghien, zone commerciale du Grand But
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Madringhem,	place K. Marx
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Rénovation,	Groupe Rénovation
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Demory,	place Demory
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square de La Pléiade	rue de la Pléiade
LOMME	espaces aménagés en bord de cours d'eau	Trottoirs aux abords de la Gare d'Eau	Rue Hegel
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Abords des métros "Canteleu", "Lomme-Lambersart Arthur Notebart" et "Pont Supérieur", Maison des Enfants"	Av. de Dunkerque
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Abords des métros "Mitterrie"	Av. de Dunkerque et rue E. Descamps
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Abords des métros "Bourg"	avenue Dunkerque et de la Drève
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Abords métro et "Saint-Philibert"	rue du Grand But
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Arrêts de bus	toutes zones
LOMME	moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Zone commerciale "Lidl"	Rue Anatole France
LOMME	moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Zone commerciale "Intermarché" et magasins situés aux alentours	rue J. Jaurès
LOMME	galeries commerciales et espaces assimilés des grandes et moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Zone commerciale du Grand But dans son intégralité	rue du Château d'Isenghien et rue du Grand But
LOMME	moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Zone commerciale "Aldi"	Rue Lavoisier
LOMME	moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Commerces aux abords du MIN, (Grand Frais, Métro, etc.)	rue des Fusillés
LOMPRET	aire de jeux + zone piétonne	place de la mairie	place de la mairie
LOMPRET	marché	parvis de l'église + parking	parvis de l'église
LOMPRET	abris bus	rue de l'église	rue de l'église
LOMPRET	abris bus	rue Paul Brame	rue Paul Brame
LOMPRET	abris bus	route de Pérenchies	route de Pérenchies
LOOS	cimetière	Place Winston Churchill	Place Winston Churchill
LOOS	cimetière	Place Charles de Gaulle	Place Charles de Gaulle
LOOS	marché	Parc de Loisirs et de Nature	Chemin de Fiesquières
LOOS	marché	Jardin public,	rue Waquez Lalo
LOOS	Parcs et jardins	Jardins de la Place Jean-Jaurès,	Place Jean-Jaurès
LOOS	Parcs et jardins	Parc Danel	rue Calmette
LOOS	Parcs et jardins	Jardins Clemenceau	rue Clémenceau
LOOS	Parcs et jardins	Auchan leers	l'ensemble de la zone
LOOS	Aires de jeux municipales	Les verdiers	l'ensemble de la zone
LYS LEZ LANNOY	Zone commerciale	Lidl	Rue Jules Guesde/Rue Louise Michel/Rue de Bapume/ Rue Stein Boutemy
LYS LEZ LANNOY	Zone commerciale	Aldi	Rue de la Papinerie
LYS LEZ LANNOY	Commerce	Place Dina Deryck	Rue Jules Guesde
LYS LEZ LANNOY	Commerce	Place du Marché	Rue Jules Guesde / Rue Pasteur
LYS LEZ LANNOY	Le marché intercommunal		Rue Jules Guesde
LYS LEZ LANNOY	La place du marché	Stade Jules Ferry	Rue Jules Ferry
LYS LEZ LANNOY	L'ensemble de la rue Jules Guesde	Stade Jean Cholle	Rue du Colisée
LYS LEZ LANNOY	Stade Sportif	Léo Lagrange	Rue Gambetta
LYS LEZ LANNOY	Stade Sportif		Rue du Colisée
LYS LEZ LANNOY	Stade Sportif	Gambetta	Rue Gambetta
LYS LEZ LANNOY	L'ensemble de la rue du Colisée	Primaire Paul Bert	Avenue Paul Bert/rue des Ecoles/rue du Progrès
LYS LEZ LANNOY	Collège	Maternelle Paul Bert	Avenue Paul Bert/rue du Progrès
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	Maternelle Anatole France	Rue Anatole France
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	Maternelles Marie Curie	Rue Marie Curie/ Rue Pierre Brossollette
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	Le Petit Prince	Rue du Général Leclerc
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	St luc	Rue Echevin
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	St Luc	Contour Echevin/Rue Echevin
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	Cimetière / Parking	Sentier de Roubaix/Sentier du cimetière/Rue du progrès/Rue Gabriel Péri
LYS LEZ LANNOY	Eglise	Parc Urbain	Rue Jeanne d'Arc
LYS LEZ LANNOY	Cimetière	Parc Maréchal	Rue Jules Guesde/ Rue Jean Baptiste Lebas
LYS LEZ LANNOY	Parc	Parc du Triton	Rue du Progrès/Rue Jean Baptiste Lebas
LYS LEZ LANNOY	Parc	Parc Jean Ferrat	Avenue Paul Bert/ Rue du Vert Pré
LYS LEZ LANNOY	Parc	Square Charles De Gaulle	Rue Hespel/Rue Carette/Rue Jonville/Rue de Cohern
LYS LEZ LANNOY	Parc	Parc D'auteuil	Parc d'Auteuil
LYS LEZ LANNOY	Parc	Maison de quartier	Rue du Fresnoy
LYS LEZ LANNOY	Parc	Maison de quartier	Rue des Frères Delreux
LYS LEZ LANNOY	Maison de quartier	Parking	Rue des Bergeronnette
LYS LEZ LANNOY	Maison de quartier	Parking	Place Faidherbe
LYS LEZ LANNOY	Parking	Mairie	Rue Jean Baptiste Lebas
LYS LEZ LANNOY	Parking	Salle André Desmulliez	Avenue Paul Bert
LYS LEZ LANNOY	Mairie	Espace Titran	Rue Bacro



LYS LEZ LANNOY	Mairie	La Ferme du Gauquier	Rue Gambetta
LYS LEZ LANNOY	Batiments communaux	Rue Nadaud/Rue Bacro	Rue Nadaud / Rue Bacro
LYS LEZ LANNOY	Batiments communaux	Rue des Déportés	Rue des Déportés
LYS LEZ LANNOY	Espace Vert	Rue Marc Sangnier	Rue Marc Sangnier
LYS LEZ LANNOY	Espace Vert	La coulée Verte	Traverse la ville
LYS LEZ LANNOY	Résidence Autonomie	Sentier du Riez	Sentier du Riez
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Sentier du Tonkin	Sentier du Tonkin
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Sentier du Vert Pré	Sentier du Vert Pré
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Sentier du Brigadier	Sentier du Brigadier
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Sentier du Cimetière	Sentier du Cimetière
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Sentier du Curoir	Sentier du Curoir
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	La Promenade de l'avenir	La Promenade de l'avenir
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Parc Vanderhaeghen	Rue Nationale
LYS LEZ LANNOY	zone piétonne	Parc Nicolas Barré	Rue de l'Enclos Saint Maur
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Vanderhaeghen	Rue Nationale
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Nicolas Barré	Rue de l'Enclos Saint Maur
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Beriot	Rue Gabriel Péri
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square d'Ealing	Rue du Docteur Roux
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square de Gadbeck	Avenue de l'Europe
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Valmy	Rue de Valmy
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Cornil	Place Cornil
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Claudel	Rue Paul Claudel
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Poggibonsi	Rue des Entrepreneurs
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square de Kuurne	Rue Robert Schuman
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Clovis Tiers	Place Clovis Tiers
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Jardin des mères	Rue Charcot
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Lisfranc	Place Lisfranc
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Didier Roussel	Rue Nationale
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Arnaud Beltrame	Face Hôtel de Ville
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square des Combattants d'Indochine	Rue de champagne
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Espace du Moviart	Rue du Quesne
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Claudel	Rue Paul Claudel
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Van der Meersch	Place Van der Meersch
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Philippe Noiret	Rue Philippe Noiret
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Bricotin	Rue Bizet
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc familial	Rue Berlioz
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc montplaisir	Rue Montplaisir
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc de l'Hippodrome	Boulevard Clemenceau
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc de la ferme aux oies	Pavé stratégique
MARCQ EN BAROEUL	Bords d'eau	Chemin du Halage	Chemin du halage
MARCQ EN BAROEUL	Bords d'eau	Aire nautique	Rue du Quai/rue Faidherbe
MARCQ EN BAROEUL	Aires de jeux	Citystade	Rue du Luxembourg
MARCQ EN BAROEUL	Aires de jeux	Citystade	Rue Emile Verhaeren
MARCQ EN BAROEUL	Aires de jeux	Citystade	Rue Delsenserie
MARCQ EN BAROEUL	Aires de jeux	Aire de jeux	Place de la Victoire
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts Tramway	Tous les arrêts avenue de Flandre	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts Tramway	Tous les arrêts avenue de la Marne	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts Tramway	Tous les arrêts avenue de la République	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne C 03	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne C 20	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne C10	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne 16	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne 12	
MARCQ EN BAROEUL	Marchés de plein air	marché	Avenue foch
MARCQ EN BAROEUL	Marchés de plein air	marché	Place Leclercq
MARCQ EN BAROEUL	Marchés de plein air	marché	boulevard Clemenceau
MARCQ EN BAROEUL	Marchés de plein air	marché	rue Marcel Dassault
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Monoprix	avenue de la République
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Supermarché Match	rue Nationale
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Supérette Coccinelle	rue de l'Abbé Bonpain
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Carrefour Market	rue Albert Bailly
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Galerie commerciale Pont de Marcq	Angle bd Clemenceau/rue nationale
MARCQ EN BAROEUL	Zones piétonnes	Place du Général de Gaulle	uniquement le samedi de 18h00 au lundi 6h00 durant le mois d'août
MARQUETTE LEZ LILLE	zone commerciale	village en Flandres	rue G Maertens - Rue de terdeghem
MARQUETTE LEZ LILLE	zone commerciale	village des voiles	rue de l'Union
MARQUETTE LEZ LILLE	zone commerciale	Parc de l'Innovation	rue de menin
MARQUETTE LEZ LILLE	zone commerciale	Haut touquet	rue des Moissons
MARQUETTE LEZ LILLE	guinguette		bord de Deule - rue du Bas de l'Enfer
MARQUETTE LEZ LILLE	berges de la Deule		
MARQUETTE LEZ LILLE	berges de la Marque		
MARQUETTE LEZ LILLE	Espaces Verts	plaine ravel	rue ravel
MARQUETTE LEZ LILLE		plaine wicar	rue Wicar
MARQUETTE LEZ LILLE		plaine Samain	rue Samain
MARQUETTE LEZ LILLE		Domaine du Vert bois	rue Lalau
MARQUETTE LEZ LILLE		Parc de l'Hôtel de ville	rue du Général de gaulle
MARQUETTE LEZ LILLE		Etang de Pêche	rue de l'hôpital saint Jean de Dieu
MARQUETTE LEZ LILLE		parc Pasteur	rue Pasteur
MARQUETTE LEZ LILLE	aire de jeux		square Courbet
MARQUETTE LEZ LILLE	aire de jeux		rue Gambrinus
MARQUETTE LEZ LILLE	city stade		rue Lalau
MARQUETTE LEZ LILLE	city stade		rue de Lille
MARQUETTE LEZ LILLE	city stade		rue Saint Euxpéry
MARQUETTE LEZ LILLE	marché hebdomadaire		place du général de gaulle
MARQUETTE LEZ LILLE	magasin ALDI		rue de Menin
MARQUETTE LEZ LILLE	magasin LIDL		rue Lalau
MARQUILLIES	stade	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	école	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	salle Mandela	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	City stade	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	skate-park	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	aire de jeux	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	Maison de retraite	rue du Moulin	toute la rue

## ANNEXE

MARQUILLIES	Mairie	rue Léon Bocquet	toute la rue
MARQUILLIES	pharmacie	rue Léon Bocquet	toute la rue
MARQUILLIES	café le tropical	rue Léon Bocquet	toute la rue
MARQUILLIES	cabinet médical	rue Léon Bocquet	toute la rue
MARQUILLIES	jardins du poumon vert	rue des Jardins	toute la rue
MARQUILLIES	Parking SNCF	cour de la gare	toute la rue
MARQUILLIES	salle pascale Castel	allée du rivage	toute la rue
MARQUILLIES	boulodrome	allée du rivage	toute la rue
MARQUILLIES	bureau de poste	parking de la poste	45 rue de l'Arbre de Paradis
MARQUILLIES	friterie	parking de la poste	45 rue de l'Arbre de Paradis
MARQUILLIES	Ferme des Mottes	rue de la ferme des Mottes	330 rue de la Ferme des Mottes
MARQUILLIES	salon de coiffure	rue de Verdun	85 rue de Verdun
MARQUILLIES	bibliothèque	rue de Verdun	100 rue de Verdun
MARQUILLIES	ressourcerie	rue du Faux	toute la rue
MARQUILLIES	déchetterie	rue du Faux	toute la rue
MARQUILLIES	volum transports	rue du Faux	toute la rue
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Parc des Sarts	Rues Pinchon et Berlioz, avenue de Verdun
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Parc des Acacias	avenue des Acacias
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Parc de la Solitude	Rues Schweitzer, Terray et Ferry
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Parc des Franciscaines	Rue du Général De Gaulle
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Avenue Parc Sangnier	Avenue Sangnier (côté pair et impair)
MONS EN BAROEUL	zones piétonnes	Esplanade de l'Europe	Avenue Schuman
MONS EN BAROEUL	zones piétonnes	Place de l'Europe	Place de l'Europe
MONS EN BAROEUL	zones piétonnes	Place Vauban	Place Vauban
MONS EN BAROEUL	zones piétonnes	Boulevard Mendès France	Boulevard Mendès France
MONS EN BAROEUL	forte fréquentation du public	Parkings	Rues Pierre Curie, Branly et Calmette
MONS EN BAROEUL	galerie marchande	Résidence de l'Europe	Avenue Schuman et rue Lyautey
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc de la Mairie	42 boulevard Carnot
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc du Memorial	Avenue de la Marne
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc du Hautmont	
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc salle Pierre Bercker	Rue de Tourcoing
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc de jeux ville de Halle	Rue de Verdun
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc de jeux	Rue Jeanne d'Arc
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc de jeux	Rue Saint Pierre
MOUVAUX	Site funéraire	Cimetière	Rue Mirabeau
MOUVAUX	Site sportif	Complexe Coubertin	Rue Mirabeau
MOUVAUX	Site sportif	Stade Patrick Balay	Rue Mirabeau
MOUVAUX	Site sportif	Skate Park	Rue Mirabeau
MOUVAUX	Site sportif	City Stade	Rue Mirabeau
NEUVILLE-EN-FERRAIN	zone piétonne	Allée Butstätt	Allée Butstätt
NEUVILLE-EN-FERRAIN	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	Parking rue Fernand Lecroart - devant le centre culturel Malraux	1 rue Fernand Lecroart
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Espaces verts urbains	Cimetière	rue de Reckem
NEUVILLE-EN-FERRAIN	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	Place du Général de Gaulle devant l'hôtel de Ville	1 place du Général de Gaulle
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Espaces verts urbains	Square urbain du Coq Chantant	rue Branly
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Espaces verts urbains	Etang de pêche	sentier du triez des Prêtres
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Espaces verts urbains	Parc des Caudreleux	Rue du Christ
NEUVILLE-EN-FERRAIN	galeries commerciales	Centre commercial Aushopping promenade de Flandre	1 route de Roncq
NEUVILLE-EN-FERRAIN		ZAC du Petit Menin	1 route du Petit Menin ZAC du Petit Menin
NEUVILLE-EN-FERRAIN	marchés publics de plein air	Marché municipal	1 place du Général de Gaulle
NOYELLES LES SECLIN	PARC	PARC DE JEUX	RUE DU MARAIS – RUE DU CHATEAU
PERENCHIES			Place du Général de Gaulle
PERENCHIES			Rue du Général Leclerc (en partie) + Le cimetière + square Leclerc
PERENCHIES			Rue des Navettes
PERENCHIES			Rue Edouard Agache (en partie) + zone de l'étang Agache
PERENCHIES			Rue Carnot (en partie)
PERENCHIES			Rue de la Prévôté (en partie)
PERENCHIES			Avenue du Kemmel (en partie)
PERENCHIES			Rue du Nord
PERENCHIES			Rue Henri Bouchery
PERENCHIES			Rue Faidherbe
PERENCHIES			Rue de la Paix (en partie)
PERENCHIES			Rue de Picardie
PERENCHIES		Parking Salle Guy Drut	rue du Parc de l'Horloge
PERENCHIES		Parking Salle Wagnon Pollet	rue Philippe de Girard
PERENCHIES		Parking Salle Lecert	rue de Picardie
PERENCHIES		Parking Salle des Fêtes	place Roger Dutriez
PERENCHIES		Parking de la gare	
PERENCHIES		Terrain sportif	rue des Prés
PERENCHIES		Parking Stade Demeyere	rue de Bourgogne
PERENCHIES		Parking de la Salle de l'Europe	rue de Gascogne
PÉRONNE EN MÉLANTOIS	Espaces verts urbains	Les Marais de Bonnance	rue du Marais
PREMESQUES	Zone où la circulation routière est limitée à 20km/h	Domaine du Bois Joli	Domaine du Bois Joli
PREMESQUES	PARC	Base de Loisirs	Rue de la Coeuillerie
PREMESQUES	PARC	Espace vert Maison des Associations	258 rue du Retour
PREMESQUES	PARC	BOULODROME POU MON VERT	Rue du Couvent
PREMESQUES	PARC	BOULODROME MONTAGNE	Rue des Alpes
PROVIN	Marché non couvert	Place Jean Jaurès	Place Jean Jaurès
PROVIN	Terrain de cross	Rue Catoire	Rue Catoire
PROVIN	City stade	Rue Charles Vion	Rue Charles Vion
PROVIN	Plaine de jeux	Rue Charles Vion	Rue Charles Vion
PROVIN	Boulodrome	Impasse Yves Marie Desmarecaux	Impasse Yves Marie Desmarecaux
QUESNOY-SUR-DEULE	Marché de plein air le dimanche	Grand place et ses abords	
QUESNOY-SUR-DEULE	parc et zone de rencontre	Relais nautique	Allée des Etreindelles
QUESNOY-SUR-DEULE	parc et zone de rencontre	Relais nautique	Chemin Saint Michel
QUESNOY-SUR-DEULE	parc et zone de rencontre	Relais nautique	Berge de la Deûle
QUESNOY-SUR-DEULE	Parcs	Parc Jocelyne Mahieux	rue Saint Vincent
QUESNOY-SUR-DEULE	Espaces verts et parcs attenants aux berges de la Deûle	Parc du petit Candi	
QUESNOY-SUR-DEULE	Espaces verts et parcs attenants aux berges de la Deûle	Parc du Clos du Rivage	
QUESNOY-SUR-DEULE	Espaces verts et parcs attenants aux berges de la Deûle	Étang de la Justice	
QUESNOY-SUR-DEULE	Zone de rencontre, stationnement, commerces	Grand place et ses abords	Grand Place – contours, parvis de l'église
QUESNOY-SUR-DEULE	Équipement sportif	Complexe sportif	rue Saint Vincent
QUESNOY-SUR-DEULE	Skate park	parking salle Festi'Val	rue de Lille

RADINGHEM EN WEPPEES	Parc de jeux		rue de la Fêterie
RADINGHEM EN WEPPEES	Espaces verts		rue de la Fêterie
RADINGHEM EN WEPPEES	Terrain de foot		rue de la Fêterie
RADINGHEM EN WEPPEES	City stade		rue de la Fêterie
RADINGHEM EN WEPPEES	Salle polyvalente	Salle Octave Bajoux	rue de la Fêterie
RADINGHEM EN WEPPEES	Salle de sport	Salle Octave Bajoux	rue de la Fêterie
RADINGHEM EN WEPPEES	Salle associative	Espace Danel	1 rue de l'Eglise
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Parc de l'hôtel de ville	650 avenue Jean Jaurès
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Parc Sainte Rictrude	Chemin du Ballon
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Espace Saint Pôl	rue Roger Salengro
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Plaine du Cerf	avenue Frédéric Chopin
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Trame verte	espace vert entre les rues Lesquin et Av Jean Jaurès
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	square Racine	rue racine
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Espace Fernand Hette	rues Clémenceau, M. Dormoy
RONCHIN	MARCHÉ	Marché dominical	Place de l'Abbé de l'Epée et rue Gambetta
RONCHIN	Point vente	point Vente	Place de la République
RONCHIN	AIRES DE JEUX	Aire de Jeu rue Hanicotte	rue Hanicotte
RONCHIN	AIRES DE JEUX	Square Pierre Bérégovoy	rue de Verdun et avenue de la Libération
RONCHIN	AIRES DE JEUX	aires de jeux, terrain de Basket-ball, terrain multi-sports et Boudodrome	rues de la Marne et de la deuxième DB
RONCHIN	AIRES DE JEUX	4 terrains de Basket Ball et un terrain de Football	rue Charles Saint Venant
RONCHIN	AIRES DE JEUX	aire de jeux	rue Marcel Pagnol
RONCHIN	AIRES DE JEUX	aire de jeux, terrain de football, terrain multisports	rue Comtesse de Ségur
RONCHIN	AIRES DE JEUX	aire de jeux	rue de Flandre
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	parvis Hôtel de Ville
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	rue des Arts
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	place Jean-Jaurès
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	place Jean-Baptiste Villain
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	rue Jules Cornard
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	rue de Lille (partie entre le laboratoire d'analyse médicale et l'Estaminet)
RONCQ	aires de jeux pour enfants	parc public Paul Vansteenkiste	rue de Lille
RONCQ	aires de jeux pour enfants	espace vert Albert Calmette	rue du Docteur Calmette
RONCQ	aires de jeux pour enfants et de pratiques sportives	parc rural du Bois Leurent	rue de Lille
RONCQ	aires de jeux pour enfants et de pratiques sportives	Lierre	quartier du Lierre
RONCQ	aires de pratiques sportives (jeux de boules)	plaines de jeux Chats Huants	quartier des Chats Huants
RONCQ	aires de pratiques sportives (jeux de boules)	parc Yves Croës	rue Jules Cornard
RONCQ	aires de pratiques sportives (jeux de boules)	stade Michel Soen	rue Henri Barbusse
RONCQ	aires de pratiques sportives (jeux de boules)	Bois Leurent	rue de Lille
RONCQ	aires de pratiques sportives (jeux de boules)	espace vert Albert Calmette	rue du Docteur Calmette
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	ALSH école Pablo Nêruda	rue Pierre Brossette
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	ALSH école Kergomard	avenue Alphonse Loelul
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	ALSH au JAB	rue de Lille
RONCQ	marchés publics de plein air	marché hebdomadaire	place Jean-Jaurès
RONCQ	zones commerciales	AUCHAN	Boulevard d'Halluin
RONCQ	zones commerciales	Henry boucher, optical center, Zeeman, Boulangerie Louise...	voie de contournement
RONCQ	zones commerciales	Boulangerie Ange, Ford, Apriba, Schmidt...	rue de Lille
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	quartiers Sud	Boulevard de Fourmies
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Quartiers ouest	Rue de l'Epeule
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Centre Ville (rue commerçante)	Rue de l'Alma
ROUBAIX	Infrastructures de mobilité et de transports	Centre Ville	Parvis de la gare SNCF de Roubaix
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Grand place
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Square Camille Claudel
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Parvis WRESINSKI
ROUBAIX	Parking	Centre Ville	14- Parking Pierre Motte
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Centre Ville	Rue Pierre Motte
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Centre Ville	rue de la Halle
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Centre Ville (rue commerçante)	Grande Rue, sur la section allant de la Grand place à la place de la liberté
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Place de la Liberté
ROUBAIX	Infrastructures de mobilité et de transports	Centre Ville	Eurotéléport
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Allée piétonne + l'entrée côté Eurotéléport
ROUBAIX	Parking	Centre Ville	Les Parkings en ouvrage de Mac Arthur Glen
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	L'Usine Roubaix	Allée piétonne
ROUBAIX	Parking	L'Usine Roubaix	Le parking aérien sis à l'angle des Rues Emile Zola et JJ Rousseau
ROUBAIX	Infrastructures de mobilité et de transports	Stations de Métro	Toutes les stations de métro, tramway et abribus
ROUBAIX	Espaces verts urbains	Squares et jardins publics	Les 16 squares, parcs et jardins publics de la Ville de Roubaix (affichage réalisé devant chaque parc)
ROUBAIX	Espaces verts urbains	Canal de Roubaix	Les berges du Canal de Roubaix et les chemins de halages sur leurs sections roubaisiennes
ROUBAIX	Espaces verts urbains	Cimetière	Le Cimetière de Roubaix
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Sud - Rubens	2-Marché Rubens : Rue Rubens; Rue Raphaël; Rue Leonard de Vinci; et Boulevard de Fourmies
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Nord - ALMA	3-Marché de l'Alma : Rue de France ; Rue de la Guinguette ; Parking Rue des Angès ; Parking Rue de France ; Rue de la Chaussée (Placette)
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Centre - Nation	4-Marché Nation - Place de la Nation
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Centre - Grand Place	5-Marché Grand'Place - Grand place (coté rue du château)
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Est - Pile	6-Marché du Pile - Place Carnot
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Ouest - Epeule	7-Marché de l'épeule- Parking V VENDEIRMEIREN ; Rue Brondeloire ; Rue Brezin; Parking angle de la rue Brezin et de la rue de l'Epeule
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Stades	Les équipements sportifs de plein air de la Ville
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	City stade	Les City Stades de la Ville
SAILLY LEZ LANNOY	zone piétonne	Chemins des Ecoliers	Chemin des Ecoliers
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			rues Foch, Marsy, Bigotte, Moulin
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			rue du Marechal Leclerc n°183 au 433

## ANNEXE

SAINGHIN-EN-MELANTOIS		ecole, salle des fêtes et complexe sportif	rue du Stade
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	sentiers pedestres	ecole Saint Joseph	allée du Château
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		abords des commerces	
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		sentier du Grand-Sainghin	
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		sentier des écoles	rue du Stade jusqu'à la Marque
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		Bois de la Nouvelle	
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	parc de jeux	Etang de Sainghin	avenue du Bois, rue du Marais, rue Harrison
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	City stade et terrains de football	Jardins de Maraude	rue du stade
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	cimetiere		rue du Cimetière
SAINGHIN EN WEPPE	parc	l'île au trésor	rue Abbé DELIGNY
SAINGHIN EN WEPPE	parc	Spider parc	rue Louis ARAGON
SAINGHIN EN WEPPE	parc	pit QUINQUIN	Avenue de la Sablonnière
SAINGHIN EN WEPPE	parc	parc urbain	rue de la liberté
SAINGHIN EN WEPPE	Place	marché hebdomadaire (samedi)	Place du général de GAULLE
SAINGHIN EN WEPPE	ruelle	zone de rencontre	ruelle de la Plate VOIE
SAINGHIN-EN-WEPPE	rue	zone de rencontre	rue PASTEUR
SAINGHIN-EN-WEPPE	ruelle	zone de rencontre	ruelle de la Concorde
SAINGHIN-EN-WEPPE	gare	Gare de DON SAINGHIN	Place Victor HUGO
SAINGHIN-EN-WEPPE	chemin	chemin du PARADIS	chemin reliant au parc urbain
SAINGHIN-EN-WEPPE	zone de rencontre		rue Philippe CRETAL
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Marché		rue de l'église, place du Général de Gaulle, rue C
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Centre ville		entre le 65 et 100 rue du Général Leclerc
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Tous les arrêts de bus		dans toute la ville
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc municipal	74 rue du général Leclerc
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc des hirondelles	rue des hirondelles
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	site Ducrocq et parc PMI	65 rue du général Leclerc et rue vauban
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Square desrousseaux	Rue du Président Coty
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	stade Cabby	rue Vauban
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	stade Ketels	rue du général Leclerc
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	bord de Deule	Ecluse du grand carré et le pont de la Madeleine Rive gauche
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc François Mitterand	rue sadi Carnot
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Butte paysagère	entre la rue Ste Héleine et la rue pasteur
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc de la gare	rue Lino Ventura
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc entrée ville	entre l'angle de la rue de la gare et la rue de Lille
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc de la sablière	rue de la Marne
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc Kuhlmann	rue Raymond Berr
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc	entre la rue Pierre Curie et l'Yser
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	zone caractérisée par une forte fréquentation public	Skate Park	rue Vauban
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	espace de jeu	Rue de la Filature et rue du Chemin de fer
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Square des tilleuls	Place des tilleuls
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Gare et quais	Gare	Place de la Gare
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	Place Haute - place Basse	Quartier Sainte Héleine
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	espace de jeu	Rue du Mont Kemmel et Delivrance
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	bande verte de la LINO	LINO
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	Cimetière	rue Kennedy et rue du Général Leclerc
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Parc de la Petite maison	angle rues des hirondelles et des allouettes
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Parc	Rue Jean 23
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	Square de la renaissance et bouliordome	avenue des tulipes
SAINT ANDRÉ LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	Bolodromme extérieur	Angle rue des hirondelles et mésanges
SALOME	ESPACE VERT URBAINS	Parc du Jardin des Poètes	accès rue Pierre et marie Curie /rue Hennebel et le long des berges du canal
SANTES	Parc	Parc de la gîte et relais nature	
SANTES	Chemin	Chemin de Halage	Chemin du Halage
SANTES	Plaine de jeux	Plaine de jeux	avenue des sports
SANTES	Plaine de jeux	Plaine de jeux	avenue des sports
SANTES	City stade	City stade	avenue des sports
SANTES	Parc	Parc de l'espace Simone Veil	avenue Albert Bernard
SANTES	Parc	Parc de la mairie	avenue Albert Bernard
SANTES	Parking	Parking de la gare	rue du Marechal Foch
SANTES	Parking	Parking du magasin carrefour	rue du Cœur Joyeux
SECLIN	parc et jardin	Parc Rosenberg	rue Marx Dormoy
SECLIN	parc et jardin	Parc de la Ramie	rue des Martyrs de la résistance
SECLIN	parc et jardin	La Drève	rue Roger Bouvy
SECLIN	parc et jardin	Parc de l'Hôtel de Ville	rue jude Blanckaert
SECLIN	parc et jardin	parc de Burgault	rue de la Commune de Paris
SECLIN	parc et jardin	parc des Aviateurs	rue des Euwis
SECLIN	Entrées de Gare	Gare de Seclin	rue pierre Sémard
SECLIN	marché de plein vent, lundi matin	place Stalingrad	place Stalingrad
SEQUEDIN	Zones piétonnes	Chemin piétonnier des Ormeaux	Rues Paul cézanne et Simone Veil
SEQUEDIN		Chemin de la Gare	Rue de la Gare
SEQUEDIN	Circulation limitée à 20 km/h		Rue Denis Papin
SEQUEDIN			Rue Gutenberg
SEQUEDIN			Rue Fénelon
SEQUEDIN			Rue nouvelle
SEQUEDIN			Impasse pasteur
SEQUEDIN			Rue du 11 novembre
SEQUEDIN	Galerie Commerciale	Auchan les Géants	Route nationale - Engios
SEQUEDIN	Forté fréquentation du public	Cimetière	Place de la Paix
SEQUEDIN		Boulodromme	Rue du rivage
SEQUEDIN		Boulodromme	Rue Jean-Jacques Rousseau
SEQUEDIN	Espaces verts urbains	Petit bois et complexe sportif	Rues d'halennes et du Dr Calmette
SEQUEDIN		Parc Maureilhan	Rue du Marais
SEQUEDIN		City stade	Rues Molière et de Bésignies
SEQUEDIN		Skate park	Rue d'Halennes
SEQUEDIN		Aire de jeux	Place Cornelle
SEQUEDIN		Aire de jeux	Rue de Carpentras
SEQUEDIN		Aire de jeux du parvis du pôle culturel	Rue de Carpentras
SEQUEDIN		Bois d'Auchan	Rue Eugène Imbert de la Phalecque
TEMPLEMARS	Forté fréquence du public	Complexe sportif	rue Jean Baptiste Muller
TEMPLEMARS	Forté fréquence du public	Groupe scolaire Doito Pasteur	rue Jean Jacques Rousseau
TEMPLEMARS	Forté fréquence du public	Boulangerie	Place Gustave Delecroix
TEMPLEMARS	Marché public plein air	Place Gustave Delecroix	Place Gustave Delecroix
TEMPLEMARS	Infrastructure transport	Gare	rue Louis Sury
TEMPLEMARS	Espaces Verts urbains	Parc de la mairie	101 rue Jules Guesde
TEMPLEMARS	Espaces Verts urbains	Pleine de l'école	rue Jean Jacques Rousseau

TEMPLEMARS	Espaces Verts urbains	City Stade	rue Jean Jacques Rousseau
TEMPLEMARS	Espaces Verts urbains	Pleine des Périseaux	Les Périseaux
TEMPLEMARS	Autre	Aire d'accueil Wattignies / Templemars	rue de Reims
TEMPLEMARS	Autre	Carrefour city + parking	Place Gustave Delecroix
TOUFFLERS	espaces verts urbains	Parc de la mairie	63 rue de Roubaix
TOUFFLERS	marchés publics de plein air	Marché hebdomadaire (samedi matin)	parking de La Chênale 32 rue de Lys
TOUFFLERS	marchés publics de plein air	Marché artisanal (le 28 août)	parking de La Chênale 32 rue de Lys
TOUFFLERS	espaces verts urbains	jardin du plessis	place des Ecoles
TOUFFLERS	plaine de jeu	plaine de jeu des éoliennes	parking des Eoliennes
TOURCOING	Zone Piétonne	Rue Bienfaisance	Rue Bienfaisance
TOURCOING	Zone Piétonne	Rue de Tournai	Rue de Tournai
TOURCOING	Zone de forte fréquentation	Rue du Général Leclerc	Rue du Général Leclerc
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	Espace St Christophe	Passage Alfred Mongy
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	Parking St Christophe	Rue Fidèle Lehocq
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	AUCHAN et zone commerciale	rue de Roncq
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	LEROY MERLIN	Route du Petit Menin
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	LIDL	rue du Pont Rompu
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	LIDL	150, rue du Levant
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	LIDL	chaussée Fernand FOREST
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	LIDL	rue de Gand
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	MATCH	Rue du canal
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	MATCH	rue de Fleurus
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	INTERMARCHE	185, rue du Touquet
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	ALDI	angle rue du docteur Schweitzer et rue Roger Salengro
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	ALDI	25, rue du Brun Pain
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	CARREFOUR MARKET	Rue de l'Yser
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	CARREFOUR CONTACT	156 rue de Gand
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	BRICOT DEPOT	chaussée Fernand FOREST
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	CENTRAKOR Tourcoing	119, rue des Francs
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	KREABEL	111, chaussée Berthelot
TOURCOING	Marchés publics de plein air	Marché Centre Ville	Grand Place, Parvis St Christophe, Place de la Résistance, Promenade de la Fraternité
TOURCOING	Marchés publics de plein air	Marché Centre Ville	Grand Place
TOURCOING	Marchés publics de plein air	Marché Bourgogne	Place de la Bourgogne
TOURCOING	Marchés publics de plein air	Marché Phalempins	Place des Phalempins
TOURCOING	Transports en commun	Gare de Tourcoing	Place Pierre Sémard
TOURCOING	Transports en commun	Gare routière	Place Charles et Albert Roussel
TOURCOING	Transports en commun	Méto Mercure	Boulevard Gambetta
TOURCOING	Transports en commun	Méto Carliers	Chaussée Gallée
TOURCOING	Transports en commun	Méto Gare de Tourcoing	Place Pierre Sémard
TOURCOING	Transports en commun	Méto Colbert	Rue de la Bienfaisance
TOURCOING	Transports en commun	Méto Phalempins	Place des Phalempins
TOURCOING	Transports en commun	Méto Pont de Neuville	Rue du Pont de Neuville
TOURCOING	Transports en commun	Méto Bourgogne	Rue du Docteur Schweitzer
TOURCOING	Transports en commun	Méto CH Dron	Rue du Président Coty
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Jardin de l'Hospice d'Havré	Entre les rues de Tournai, rue du Duc d'Havré, avenue Gustave Dron et rue Léon Salembien
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc de l'Yser	Rue de l'Yser
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Square du Broutteux	Rue de Roubaix
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Jardin Botanique	Entre les rues du Moulin Fagot et la Promenade Bougainville
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Square Alexis Parsy	Entre les rues Lamartine et de l Croix Rouge
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc Jean Moulin	Entre les rues du Petit Village, des Couloins et Muhlhausen
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc Clemenceau	Entre l'avenue de la Fin de la Guerre, l'avenue Jean Millet, la rue de la Latte et la rue du Calvaire
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Place de la Victoire	Place de la Victoire
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Jardin de l'Atelier	Entre les rues des Plats, de Renaix et de Guisnes
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc de l'Union	Rue de l'Union
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc Moulin Tonton	Rue du Moulin Tonton
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Square Churchill	Square Winston Churchill
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Square Foch	Place du Maréchal Foch
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc de la Cotonnière	Entre les rues de Bouvines, des Vosges et du Touquet
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc des Abeilles	Rue Saint Eloi
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Canal de Tourcoing	Sur les bords du Canal de Tourcoing
TOURCOING	Cimetières	Cimetière du Pont de Neuville	Rue du Pont de Neuville
TOURCOING	Cimetières	Cimetière du Blanc Seau	Rue du Blanc Seau
TRESSIN	Marché	Le Flandria	route nationale
TRESSIN	AMAP	Extérieur salle polyvalente	rue du Tuquet
TRESSIN	Espace de loisirs	Complexe sportif	rue du stade
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	MAIRIE	79 RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	SALLE PAUL BUISINE	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	SALLE LA CHICONNIERE	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	EGLISE ST EUBERT	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	GRAND PARKING EGLISE	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	SALLE PAROISSIALE	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	PERISEAUX	RUE DE FERRIERE
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	LES ORMEAUX	RUE DES ORMEAUX
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	ESPACES VERTS	RUE DES ANCIENS COMBATTANTS
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	PARKING	RUE D'AVELIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	ESPACES VERTS	AVENUE DES CAPUCINES
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	ESPACES VERTS	RUE DES LAURIERS
VERLINGHEM	Espace public + city stade	Place Jacques Chirac	Place Jacques Chirac
VERLINGHEM	Aire de jeux	Rue du Beau Rang	Rue du Beau Rang
VERLINGHEM	Base de loisirs (SIVOM Iompret-Pérenchies-Verlinghem)	70 rue de Pérenchies	71 rue de Pérenchies
VILLENEUVE D'ASCO	parcs de la chaîne des lacs, les parkings des centres commerciaux V2 et Héron park		
WAMBRECHIES	Aire de loisirs	Terrain du Colombier + skatepark	Route de Linselles
WAMBRECHIES	Aire de loisirs	Square Foch + aire de jeux	Avenue Foch
WAMBRECHIES	Aire de loisirs	Square Angélique + aire de jeux	Rue de l'Agrippin
WAMBRECHIES	Aire de loisirs	Square du Vent de Bise + aire de jeux	Rue du Vent de Bise
WAMBRECHIES	Cimetière + parking cimetière	Cimetière municipal	Chemin du Fort
WAMBRECHIES	Promenade	Promenade de la Linière	Rue de Quesnoy
WAMBRECHIES	Trottoir partagé	Pont du centre-ville	Rue du Pont Levis

## ANNEXE

WAMBRECHIES	Espace public	Abords de la fontaine et parking	Place de la Distillerie
WAMBRECHIES	Espace public	Rue du 11 novembre	Rue du 11 novembre
WAMBRECHIES	Espace public	Place du Général de Gaulle	Place du Général de Gaulle
WAMBRECHIES	Espace public	Avenue de Robersart	Avenue de Robersart
WAMBRECHIES	Espace public	Quai du Château	Quai du Château
WAMBRECHIES	Espace public	Quai de l'Écluse	Quai de l'Écluse
WAMBRECHIES	Espace public	Parking Château de Robersart	Avenue de Robersart
WAMBRECHIES	Parc public	Parc de Robersart	Rue Obert
WAMBRECHIES	Boulodrome et terrain foot synthétique		Avenue Foch
WAMBRECHIES	Étang de pêche	Étang de pêche du Vert Galant	Rue du Vert Galant
WAMBRECHIES	Chemin de Halage		Rive droite et rive gauche
WAMBRECHIES	Stade	Stade JB Cibié	Avenue du Stade
WARNETON	NEANT		
WASQUEHAL	Parc	Plaine de Jeux	Impasse du Triest
WASQUEHAL	Parc	Square Poupidon	145 rue Louise Michel
WASQUEHAL	parking galerie commerciale	Carrefour Wasquehal	Avenue du Grand Cottignies
WATTIGNIES			Rue Louise de Bettignies
WATTIGNIES			Rue Fleming
WATTIGNIES			Rue Blériot
WATTIGNIES	Zone Commerciale	Parking CORA	rue Clémenceau
WATTIGNIES	Zone Commerciale	Parking LIDL	rue Clémenceau
WATTIGNIES	Zone Commerciale	Parking Leader Price	rue Clémenceau
WATTIGNIES	Zone Commerciale	Parking boulangerie Ange – Picard, ...	Avenue de l'Europe
WATTIGNIES			Rue Albert Samain
WATTIGNIES	Parc		Rue du Seigneur de Lannoy
WATTIGNIES	Parc		Rue Antoine Wateau
WATTIGNIES	Parc		Rue Blériot
WATTIGNIES	Parc		Avenue Charles Guillaïn
WATTIGNIES			Rue Lindbergh
WATTIGNIES	Marché	Parking CCRD	Rue des Arts / Parking Saint Lambert
WATRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	PARC URBAIN (PARC DU LION)	RUE JEAN CASTEL + BD ANDRE CAMBRAY
WATRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	ÉTANG DE PÊCHE VERBRUGGHE	RUE JEAN CASTEL
WATRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	PLAINE DE BEAULIEU	RUE DE BEAULIEU
WATRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	ESPLANADE DE BEAULIEU	RUE DE L'ESPLANADE
WATRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	MAIL MOUSSERIE	RUE LEO LAGRANGE
WATRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	PARC DES VILLAS	RUE DES VILLAS
WATRELOS	ZONE PIETONNE	MAIL CATTEAU-CARNOT	mail traversant de la rue Catteau à la rue Carnot
WATRELOS	MARCHES PUBLICS DE PLEIN AIR	MARCHE DU LABOUREUR	PLACE DE LA REPUBLIQUE
WATRELOS	MARCHES PUBLICS DE PLEIN AIR	MARCHE DE BEAULIEU	ESPLANADE DE BEAULIEU
WATRELOS	MARCHES PUBLICS DE PLEIN AIR	MARCHE DU CENTRE	RUE GUSTAVE DELORY
WATRELOS	MARCHES PUBLICS DE PLEIN AIR	MARCHE DE LA MOUSSERIE	RUE FREDERIC CHOPIN
WAVRIN	gare + parkings	cour de la gare	place de la gare
WAVRIN	Espaces verts aux abords de l'espace François Mitterrand + parkings alentours	Espace François Mitterrand	rue Roger Salengro + parking rue de la passerelle
WAVRIN	Marché (vendredi matin)	place de l'église	place de l'église
WAVRIN	parking magasins Lidl	rue du général Koenig	rue du général Koenig
WAVRIN	parking magasins Aldi et chauss'expo	rue de Lille	rue de Lille
WAVRIN	groupe scolaire Simone Veil + parking	avenue de l'Europe	avenue de l'Europe
WERVICQ-SUD	L'ensemble des ERP sur le territoire wervicois	city stade	rue des Cerisiers
WERVICQ-SUD		La place de l'Europe	
WERVICQ-SUD	Marchés publics en plein air		
WERVICQ-SUD		Les galeries commerciales et espaces assimilés des grandes et moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement (Match, Leader Price)	
WERVICQ-SUD	complexes sportifs		
WERVICQ-SUD		Aux abords de la résidence autonomie	
WERVICQ-SUD		Pont Frontière et de la Victoire	
WERVICQ-SUD		Le parc de la Mainie	rue Gabriel Péri
WERVICQ-SUD		Le chemin du hallage et les bords de Lys	
WERVICQ-SUD		Le parc Dalle	rue de Linselles
WICRES	plaine de jeux	CITY STADE	RUE DES CERISIERS
WILLEMS	base de loisirs		

**Arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes dans les communes de la communauté urbaine de DUNKERQUE (CUD)**

Préfet de la Région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de santé publique et notamment son article L.3136-1 ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Monsieur Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes dans les communes du département du Nord ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique dans le département du Nord, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;

Considérant que la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence prévoit, à son article 1<sup>er</sup>, d'une part, que le Premier ministre peut réglementer la circulation des personnes et réglementer l'ouverture au public, y compris les conditions d'accès et de présence, de certains établissements recevant du public et, d'autre part, qu'il peut habiliter les préfets à prendre toutes mesures générales ou individuelles d'application de cette réglementation ;

Considérant qu'aux termes des dispositions du II de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2020-860 susvisé : « Dans les cas où le port du masque n'est pas prescrit par le présent décret, le préfet de département est habilité à le rendre obligatoire, sauf dans les locaux d'habitation, lorsque les circonstances locales l'exigent » ;

Considérant que le virus affecte avec une gravité particulière le territoire du département du Nord, plusieurs foyers épidémiques y ayant été recensés au cours des dernières semaines ;

Considérant que l'agence régionale de santé des Hauts-de-France recommande d'imposer le port du masque pour réduire la circulation du virus et éviter la diffusion de l'épidémie dans la population générale, tant dans les établissements clos recevant du public (ERP) que dans l'espace public caractérisé par une forte concentration de population ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public favorisant les rassemblements et, par suite, propices à la circulation du virus ; qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif des patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical départemental ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées, la situation du département du Nord, se caractérisant par l'apparition régulière de nouveaux foyers épidémiques ;

Considérant l'inscription du département du Nord en « zone de circulation active du virus » face à l'épidémie de Covid-19 en date du 5 septembre 2020 ;

Considérant l'inscription du département du Nord en situation de « Vulnérabilité élevée » le 7 septembre 2020 par Santé Publique France ;

Considérant que le taux d'incidence de la circulation du virus dans le département du Nord est de 200,5 nouveaux cas pour 100 000 habitants ;

Considérant que le port du masque est de nature à limiter le risque de circulation du virus dans l'espace public caractérisé par une forte concentration de personnes,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir obligatoire ce port du masque dans les espaces publics favorisant la concentration des piétons, en particulier les zones où la vitesse automobile est limitée à 20 km/h qui constituent un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents, caractérisant les quartiers commerciaux, les centre-villes et les centres historiques ;

Considérant que le port du masque est obligatoire dans certains types d'établissements recevant du public en vertu de l'article 27 du décret du 10 juillet précité ;

Considérant qu'une forte concentration de population dans l'espace public ne permet pas de respecter la distanciation physique ; que le port du masque devient alors essentiel pour limiter la propagation de l'épidémie du Covid-19 ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet du Nord ;

**ARRETE**



Article 1<sup>er</sup>:

Pendant 15 jours à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 08h00, le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus, dans les espaces publics suivants situés dans l'ensemble des communes de la communauté urbaine de DUNKERQUE (CUD) :

- zones piétonnes, permanentes et temporaires ;
- zones où la circulation routière est limitée à 20 km/h ;
- galeries commerciales et espaces assimilés des grandes et moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement ;
- marchés publics de plein air ;
- brocantes, braderies, vides greniers et marchés aux puces de plein air organisés sur des espaces publics ou habituellement ouverts au public,
- espaces verts urbains (parcs, jardins et espaces aménagés en bord de cours d'eau) ;
- les bords de plan d'eau (étangs, lacs et pièces d'eau des bases de loisirs) ;
- zones du centre-ville de DUNKERQUE incluant la rue Thévenet, la rue Clémenceau, la Place Jean Bart, le boulevard Alexandre 3, la rue de la Marine et la rue Wilson ;
- lors des manifestations sportives ou festives se déroulant sur le territoire du département du Nord et rassemblant une forte concentration de population ;
- les files d'attente et rassemblements aux abords des commerces et établissements recevant du public.

Article 2 :

La mesure figurant à l'article 1<sup>er</sup> fera l'objet d'un réexamen régulier au regard de l'évolution de la situation.

Article 3 :

Conformément aux dispositions du VII de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 susvisée, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>ème</sup> classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende, ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Article 4:

Le directeur de cabinet du préfet du Nord, le sous-préfet de DUNKERQUE, le directeur départemental de la sécurité publique du Nord, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Nord et les maires de chaque commune du département de la communauté urbaine de DUNKERQUE sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont une copie sera transmise au tribunal judiciaire de DUNKERQUE.

Fait à Lille, le 30 SEP. 2020





**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Nord**

Cabinet  
Direction des Sécurités  
Bureau de la Prévention des Risques

**Arrêté portant sur la composition et le fonctionnement de la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) de 2<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> catégorie situés sur le territoire de la commune de Marcq en Baroeul**

Le Préfet de la région Hauts-de-France

Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 123-38 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n°2016-1201 du 5 septembre 2016 portant modification du décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n°2020-806 du 29 juin 2020 relatif à certaines commissions à caractère consultatif relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 1995 portant création de la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie de Marcq en Baroeul ;

Vu l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 5 septembre 2016 relatif à la participation des services de la police et de la gendarmerie nationales aux commissions de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2014 portant sur la constitution de la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) de 2<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> catégorie situés sur le territoire de la commune de Marcq en Baroeul ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2014 portant sur la composition de la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) de 2<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> catégorie situés sur le territoire de la commune de Marcq en Baroeul ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2017 portant sur la composition de la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) de 2<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> catégorie situés sur le territoire de la commune de Marcq en Baroeul ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2020 portant délégation de signature à M. Romain ROYET, sous-préfet, directeur de cabinet ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté du 2 octobre 2017 ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

## ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 2 octobre 2017 portant sur la composition et le fonctionnement de la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) de 2<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> catégorie situés sur le territoire de la commune de Marcq en Baroeul est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2 : La commission communale est chargée, en application du code de la construction et de l'habitation et de celui de l'urbanisme :

- d'examiner les projets de construction, d'extension, d'aménagement et de transformation des établissements, que l'exécution des projets soit ou ne soit pas subordonnée à la délivrance d'un permis de construire,
- de procéder aux visites de réception,
- de procéder, soit de sa propre initiative, soit à la demande du maire ou du préfet à des contrôles périodiques ou inopinés sur l'observation des dispositions réglementaires.

Article 3 : Les avis donnés par les commissions de sécurité ne lient pas l'autorité investie du pouvoir de police, sauf dans deux cas particuliers :

- avis émis préalablement à la délivrance d'un permis de construire,
- dérogation au règlement de sécurité.

Article 4 : La commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique de Marcq en Baroeul n'a pas compétence pour les établissements de 1<sup>ère</sup> catégorie ainsi que pour les demandes de dérogation et certaines dispositions spéciales.

Article 5 : La commission communale de sécurité n'a pas compétence en matière de solidité. Lors du dépôt de la demande de permis de construire prévu à l'article L 421-1 du Code de l'Urbanisme ou de l'autorisation de travaux prévue à l'article L 111-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, le maître d'ouvrage s'engage à respecter les règles générales de construction prises en application du chapitre 1<sup>er</sup> du titre du Livre 1<sup>er</sup> du Code de la Construction et de l'Habitation, notamment celles relatives à la solidité. Cet engagement est versé au dossier et la commission en prend acte. En l'absence de ce document, la commission ne peut examiner le dossier .

Elle ne pourra rendre un avis que lorsque les contrôles techniques obligatoires, selon les lois et règlements en vigueur, auront été effectués et que les conclusions de ceux-ci lui auront été communiquées.

Article 6 : La commission communale est présidée par le maire.

En cas d'empêchement de ce dernier, la présidence peut être assurée par M. Jean-Louis MUNCH, adjoint au maire ou par M. Alain CHASTAN, adjoint au maire ou par Mme Véronique SAVIGNAC, conseillère municipale.

La commission communale, réunie en séance plénière, est composée des membres suivants :

- Membres avec voix délibérative pour toutes les affaires traitées :
  - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord ou son représentant titulaire de l'U.V de formation P.R.V.2,
  - Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant ou un agent de la commune de Marcq en Baroeul désigné par le maire,

- Tout autre représentant des services de l'Etat, membre de la Commission Consultative Départementale pour la Sécurité et l'Accessibilité, dont la présence s'avère nécessaire pour l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

- Membres avec voix délibérative en fonction des affaires traitées :

- Le chef de la circonscription locale de sécurité publique ou son représentant, **pour les visites auxquelles ils ont participé** et pour les études de dossiers relatives à un E.R.P dont le type rend leur participation obligatoire comme prévu à l'article 7 ;

- Membres avec voix consultative en fonction des affaires traitées :

- Toute personne qualifiée.

Article 7 : Un groupe de visite est constitué afin de faciliter le fonctionnement de la commission communale de Marcq en Baroeul.

Pour tout type de visite, ce groupe de visite comprend :

- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord ou son représentant titulaire de l'U.V de formation P.R.V.2,
- Le chef de la circonscription locale de sécurité publique ou son représentant pour les établissements suivants :
  - Les établissements recevant du public de type P (salles de danse et salles de jeux) ;
  - Les établissements pénitentiaires,
  - Les centres de rétention administrative,
  - Les établissements faisant l'objet de visites inopinées (sans que soit pris en compte la catégorie ou le type d'établissement recevant du public),
  - Les établissements ayant en leur sein deux types de classement dont l'un des deux requiert obligatoirement la participation des services de la police et de la gendarmerie nationales,
  - sur initiative, sous réserve qu'il en ait fait la demande auprès du secrétariat de la commission de sécurité compétente dans un délai de 7 jours francs avant la visite programmée,
  - et lorsque sa présence a été sollicitée, directement par le service départemental d'incendie et de secours, les services préfectoraux le secrétariat de la commission ou sur demande motivée du maire formulée auprès de la commission de sécurité et que cette demande n'a pas fait l'objet d'un avis motivé défavorable dans un délai de 7 jours francs avant la date de visite programmée.
- Le maire de la commune ou un adjoint ou un conseiller municipal désigné par lui,
- Un agent de la commune de Marcq en Baroeul.

En l'absence de l'un des membres désignés ci-dessus, le groupe de visite de la commission communale de sécurité de Marcq en Baroeul ne peut valablement procéder à la visite.

Article 8 : Le président de la commission peut appeler à siéger à titre consultatif les administrations intéressées non membres de la commission, ainsi que toute personne qualifiée.

Article 9 : La durée du mandat des membres non fonctionnaires est de trois ans. En cas de décès ou de démission d'un membre de la commission en cours de mandat, son premier suppléant siège pour la durée du mandat restant à courir.

Article 10 : La commission se réunit sur convocation de son président, qui fixe l'ordre du jour. Cette convocation doit être adressée aux membres de cette instance 10 jours au moins avant la date de chaque réunion.

Elle peut être envoyée par tous moyens, y compris par télécopie ou par courrier électronique. Il en est de même des pièces ou documents nécessaires à la préparation de la réunion ou établis à l'issue de celle-ci. Ce délai ne s'applique pas lorsque la commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

Article 11 : La présence du Président est obligatoire. En cas de l'absence de l'un des membres avec voix délibérative, la commission communale ne peut émettre d'avis.

Article 12 : La saisine par le maire de la commission communale de sécurité en vue de l'ouverture d'un établissement recevant du public doit être effectuée au minimum un mois avant la date d'ouverture prévue.

Article 13 : Le maître d'ouvrage, l'exploitant, l'organisateur, le fonctionnaire ou l'agent spécialement désigné, conformément aux dispositions de l'article R. 123-16 du code de la construction et de l'habitation, est tenu d'assister aux visites de sécurité. Il est entendu à la demande de la commission ou sur sa demande. Il n'assiste pas aux délibérations de la commission.

Article 14 : La commission communale de sécurité pourra se réunir en formation conjointe avec la commission communale d'accessibilité de Marcq en Baroeul créée par arrêté préfectoral pour les dossiers nécessitant de recueillir les vis en accessibilité et en sécurité. Il s'agit des études sur plan et des visites de réception.

Article 15 : La commission se prononce à la majorité des voix des membres présents ou représentés ayant voix délibérative. Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix. Les avis écrits motivés, favorables ou défavorables, sont pris en compte lors de ce vote.

Article 16 : Dans le cadre de sa mission d'étude, de contrôle et d'information prévue à l'article R.123-35 du code de la construction et de l'habitation, la commission peut proposer à l'autorité de police la réalisation de prescriptions.

Le sapeur pompier, titulaire de l'U.V de formation P.R.V.2, rapporteur du dossier, présente à la commission le rapport technique et propose un avis. Le rapport technique doit mentionner l'objet du rapport (étude ou visite), la description de l'établissement (type, catégorie, effectifs, bâtiments), les contrôles techniques obligatoires, le détail des prescriptions à réaliser et le cas échéant l'analyse du risque.

Article 17: Le compte rendu est établi au cours de la réunion de la commission ou à défaut dans les huit jours suivant la réunion. Il est signé par le président de séance et approuvé par tous les membres.

Article 18: Le secrétariat de la commission communale de Marcq en Baroeul est assuré par les services communaux.

Article 19 : Le président de séance signe le procès-verbal portant avis de la commission, qui est transmis à l'autorité investie du pouvoir de police ainsi qu'aux membres de la commission. Le maire notifie un exemplaire du procès-verbal à l'exploitant.

Article 20 : Conformément à l'article R123-49 du Code de la Construction et de l'Habitation, les avis de la commission communale de sécurité sont notifiés aux exploitants, par le maire, soit par voie administrative, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 21 : Le secrétariat de la commission transmet au directeur de cabinet les avis de la commission au fur et à mesure des réunions.

Le maire autorise l'ouverture ou ordonne la fermeture par arrêté pris après avis de la commission. Cet arrêté est notifié à l'exploitant soit par voie administrative, soit par lettre recommandée avec accusé de réception. Une copie de cet arrêté est transmise en parallèle au directeur de cabinet.

Article 22 : Le Président de la commission envoie au directeur de cabinet un rapport d'activité une fois par an et transmet la liste des établissements portant mention du type et de la catégorie complétée par les dates des visites effectuées.

Article 23 : Le directeur de cabinet et le maire de Marcq en Baroeul sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Lille, le

30 SEP. 2020

Pour le préfet,  
Le Directeur de Cabinet

Romain ROYET

**Arrêté portant autorisation d'un site pour la réalisation de prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR dans le cadre de l'épidémie de coronavirus par le laboratoire de biologie médicale multi-sites SYNLAB HAUTS DE FRANCE, dont le siège social est situé 1 rue du professeur Calmette à LILLE (59000)**

**LE PREFET DE LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE  
PREFET DU NORD**

Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.3131-1 et suivants et L.3133-6 ;

Vu la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) - M. LALANDE (Michel) ;

Vu le décret du 2 juillet 2018 nommant M. Romain ROYET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2020 portant délégation de signature à M. Romain ROYET, directeur de cabinet du préfet ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2020 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande par courriel du 29 septembre 2020, pour la SELAS « SYNLAB HAUTS DE FRANCE » relative à l'ouverture d'un site situé Ecole nationale de Police, 117 rue Joseph Dubar à ROUBAIX (59100) et dédié à la réalisation de prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de "détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR" ;

Considérant, en application de l'article 22 de l'arrêté du 10 juillet 2020 susvisé, que le représentant de l'Etat dans le département est habilité à autoriser que le prélèvement d'un échantillon biologique pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » soit réalisé dans tout lieu présentant des garanties suffisantes de qualité et de sécurité sanitaire autre que ceux mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 13 août 2014 fixant les catégories de professionnels de santé autorisés à réaliser des prélèvements d'échantillons biologiques aux fins d'un examen de biologie médicale et la phase analytique de

l'examen de biologie médicale en dehors d'un laboratoire de biologie médicale ainsi que les lieux de réalisation de ces phases ;

Considérant que le site de prélèvement présente les garanties suffisantes de qualité et de sécurité sanitaire exigées par l'article 22 de l'arrêté susmentionné ;

Considérant le courrier du 9 avril 2020, du Ministre des solidarités et de la santé et du Ministre de l'intérieur, portant sur le déploiement des nouvelles capacités de dépistage et sur la doctrine d'utilisation prioritaire des tests virologiques RT PCR ;

## ARRETE

**Article 1** – Le laboratoire de biologie médicale multi-sites SYNLAB HAUTS DE FRANCE, représenté par la SELAS « SYNLAB HAUTS DE FRANCE », dont le siège social est situé 1 rue du professeur Calmette à LILLE (59000), est autorisé à réaliser des prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » dans le site sis Ecole nationale de Police, 117 rue Joseph Dubar à ROUBAIX (59100).

**Article 2** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).


**Article 3** – Le présent arrêté sera notifié à la SELAS SYNLAB HAUTS DE FRANCE.

**Article 4**– Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur de cabinet du préfet du Nord et le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France ainsi que du département du Nord.


Fait à Lille, le 30/9/2020

Le Préfet

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
Le Sous-Préfet  
Directeur de Cabinet



Romari ROYET



Direction départementale des territoires et de la mer

Service Economie Agricole

**Arrêté relatif au prix des fermages fixant les minima et maxima  
du loyer annuel des bâtiments d'exploitation et des terres nues  
pour une échéance au 1er octobre 2020**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et sociale,

Vu la loi n° 95-2 du 2 janvier 1995 relative au fermage,

Vu l'article L 411.11 du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2020 constatant pour 2020 l'indice national des fermages,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 1995 fixant les minima et maxima du loyer annuel des bâtiments d'exploitation des terres nues et des bâtiments d'habitation,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 septembre 1995 fixant la composition de l'indice des fermages,

Vu l'arrêté préfectoral portant désignation des membres de la Commission consultative paritaire départementale des baux ruraux du 8 août 2018,

Vu l'avis de la Commission Consultative Paritaire Départementale des Baux Ruraux du 23 septembre 2020,

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer et du Secrétaire général de la préfecture du Nord,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Le loyer annuel actualisé des terres nues, divisées en six zones, est fixé comme suit, pour la période du **1er octobre 2020 au 30 septembre 2021**:

- a) Pour les parcelles en nature de " terres " ou " pâtures ", situées en zone A, B, C, D, E et F, il sera fait référence au tableau ci-après. Les communes reprises dans chacune des zones et les différentes catégories figurent en annexe du présent arrêté.

Parcelles en nature de "terres"			
	Catégorie	Valeur locative annuelle par hectare	
		minimum en €	maximum en €
Zone A	1	178,35	192,08
	2	137,18	178,35
	3	101,21	137,18
	4	0,00	101,21
Zone B	1	153,62	167,27
	2	116,04	153,62
	3	88,73	116,04
	4	0,00	88,73



Parcelles en nature de "terres" et "pâtures"			
	Catégorie	Valeur locative annuelle par hectare	
		minimum en €	maximum en €
Zone C	1	124,09	137,86
	2	82,73	124,09
	3	68,95	82,73
	4	0,00	68,95
Parcelles en nature de "pâtures"			
	Catégorie	Valeur locative annuelle par hectare	
		minimum en €	maximum en €
Zone D	1	174,06	187,87
	2	132,70	174,06
	3	99,95	132,70
	4	0,00	99,95
Zone E	1	193,24	211,26
	2	159,20	193,24
	3	111,31	159,20
	4	0,00	111,31
Zone F	1	165,75	185,82
	2	131,55	165,75
	3	100,17	131,55
	4	0,00	100,17

Pour les baux comportant une durée de location de 18 ans ou plus, les valeurs locatives des terres indiquées dans le tableau ci-dessus seront majorées de 10 %.

Article 2 : Le montant annuel actualisé du fermage des bâtiments d'exploitation est fixé selon les quatre catégories suivantes:

	Valeur locative annuelle par m <sup>2</sup> de surface H.O.	
	minimum en €	maximum en €
catégorie exceptionnelle	1,87	2,76
catégorie 1	1,48	2,21
catégorie 2	1,09	1,82
catégorie 3	0,00	1,49

### Cas particuliers : Installations équestres : Valeurs locatives minimales et maximales

NATURE (1) (2)	Prix minimum au m2	Prix maximum au m2
<b>Surfaces de Travail artificielles :</b>		
• Carrières	1,04	6,21
• Marcheurs	1036,60	5183,00
• Pistes	1,04	4,13
• Manèges couverts	4,13	20,72
• Paddock (sol stabilisé, sablé et clôtures appropriées et <1ha)	0,22	2,07
Logements des animaux (boxs et locaux annexes : aires de soins, couloirs, sellerie, sanitaires...)		
Catégorie 1 : Bâtiment avec box individuels	10,37	51,84
Catégorie 2 : Bâtiments avec box collectifs	5,19	31,10
Catégorie 3 : Bâtiment nu	Se référer aux bâtiments d'exploitation (article 2 du présent arrêté)	
Bâtiment relatif à l'accueil du public et du personnel	20,72	62,19
Stockage des fourrages (foin, paille), des aliments concentrés et du matériel (tracteur, van...)	Se référer aux bâtiments d'exploitation (article 2 du présent arrêté)	
<b>Pâtures</b>	Possibilité de majorer les loyers des prairies fixés conformément à l'article 1 du présent arrêté jusqu'à 3 fois en fonction de la qualité de l'aménagement (état des lices...)	
• Spécialement aménagées pour l'accueil des chevaux		
• Autres cas (y compris simple clôture électrique)	Se référer aux prairies (article 1 du présent arrêté)	

(1) Les aménagements sont réalisés par le bailleur. A défaut et en cas de réalisation des aménagements par le preneur, les loyers sont fixés par référence aux loyers des bâtiments nus (article 2) ou par référence aux prairies sans clôture spécifique pour accueillir les chevaux (article 1). Attention, les aménagements doivent avoir fait l'objet d'une autorisation préalable du bailleur.

(2) Critères d'appréciation : situation notamment région touristique ou périurbaine, âge des installations, équipements en distribution d'eau et électricité, fumières, nature et état des équipements complémentaires, lumière et isolation.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à messieurs les sous-préfets du département et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **30 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Simon FETET

## ANNEXE 1

**Liste des communes par zone d'application des prix des fermages  
Département du Nord**

**Zone A – Parcelles en nature de "terre"**

Code INSEE	Nom de la commune	Code INSEE	Nom de la commune
59001	ABANCOURT	59068	BERLAIMONT
59005	ALLENES-LES-MARAIS	59069	BERMERAIN
59006	AMFROIPRET	59070	BERMERIES
59010	ANNEUX	59071	BERSEE
59011	ANNOEULLIN	59072	BERSILLIES
59013	ANSTAING	59073	BERTHEN
59016	ARMBOUTS-CAPPEL	59074	BERTRY
59017	ARMENTIERES	59075	BETHENCOURT
59018	ARNEKE	59076	BETTIGNIES
59021	ASSEVENT	59077	BETTRECHIES
59022	ATTICHES	59078	BEUGNIES
59023	AUBENCHEUL-AU-BAC	59081	BEVILLERS
59025	AUBERS	59082	BIERNE
59031	AUDIGNIES	59083	BISSEZEELE
59033	AULNOYE-AYMERIES	59084	BLARINGHEM
59034	AVELIN	59085	BLECOURT
59035	AVESNELLES	59086	BOESCHEPE
59037	AVESNES-LES-AUBERT	59087	BOESEGHEN
59036	AVESNES-SUR-HELPE	59088	BOIS-GRENIER
59039	AWOINGT	59089	BOLLEZEELE
59041	BACHANT	59090	BONDUES
59043	BAILLEUL	59091	BORRE
59044	BAISIEUX	59093	BOULOGNE-SUR-HELPE
59046	BAMBECQUE	59094	BOURBOURG
59047	BANTEUX	59097	BOURSIES
59048	BANTIGNY	59098	BOUSBECQUE
59049	BANTOUZELLE	59099	BOUSIES
59050	BAS-LIEU	59102	BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS
59052	BAUVIN	59103	BOUSSIERES-SUR-SAMBRE
59053	BAVAY	59104	BOUSSOIS
59054	BAVINCHOVE	59106	BOUVINES
59055	BAZUEL	59107	BRAY-DUNES
59056	BEAUCAMPS-LIGNY	59108	BRIASTRE
59057	BEAUDIGNIES	59110	BROUCKERQUE
59058	BEAUFORT	59111	BROXEELE
59059	BEAUMONT-EN-CAMBRESIS	59116	BRY
59060	BEURAIN	59118	BUSIGNY
59063	BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS	59119	BUYSSCHEURE
59061	BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE	59120	CAESTRE
59065	BELLIGNIES	59121	CAGNONCLES
59067	BERGUES	59122	CAMBRAI

VU POUR ETRE ANNEXE à mon acte  
en date du **3 0 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Simon FETET

**Zone A – Parcelles en nature de "terre"**

59123	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	59190	ELESMES
59124	CAMPHIN-EN-PEVELE	59191	ELINCOURT
59125	CANTAING-SUR-ESCAUT	59193	EMMERIN
59127	CAPELLE	59194	ENGLEFONTAINE
59128	CAPINGHEM	59195	ENGLOS
59130	CAPPELLE-BROUCK	59196	ENNETIERES-EN-WEPPES
59129	CAPPELLE-EN-PEVELE	59197	ENNEVELIN
59131	CAPPELLE-LA-GRANDE	59200	ERINGHEM
59132	CARNIERES	59201	ERQUINGHEM-LE-SEC
59133	CARNIN	59202	ERQUINGHEM-LYS
59134	CARTIGNIES	59204	ESCARMAIN
59135	CASSEL	59206	ESCAUDOEUVRES
59137	CATILLON-SUR-SAMBRE	59208	ESCOBECQUES
59138	CATTENIERES	59209	ESNES
59139	CAUDRY	59210	ESQUELBECQ
59140	CAULLERY	59212	ESTAIRES
59141	CAUROI	59213	ESTOURMEL
59142	CERFONTAINE	59219	ESTRUN
59145	CHEMY	59216	ESWARS
59146	CHERENG	59217	ETH
59149	CLARY	59218	ETROEUNGT
59151	COLLERET	59220	FACHES-THUMESNIL
59152	COMINES	59225	FEIGNIES
59154	COUDEKERQUE	59226	FELLERIES
59155	COUDEKERQUE-BRANCHE	59230	FERRIERE-LA-GRANDE
59159	CRAYWICK	59231	FERRIERE-LA-PETITE
59161	CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT	59233	FLAUMONT-WAUDRECHIES
59162	CROCHTE	59236	FLESQUIERES
59163	CROIX	59237	FLETRE
59164	CROIX-CALUYAU	59240	FLOURSIES
59166	CURGIES	59241	FLOYON
59167	CUVILLERS	59242	FONTAINE-AU-BOIS
59168	CYSOING	59243	FONTAINE-AU-PIRE
59169	DAMOUSIES	59244	FONTAINE-NOTRE-DAME
59171	DEHERIES	59246	FOREST-EN-CAMBRESIS
59173	DEULEMONT	59247	FOREST-SUR-MARQUE
59176	DOIGNIES	59248	FORT-MARDYCK
59177	DOMPIERRE-SUR-HELPE	59250	FOURNES-EN-WEPPES
59670	DON	59251	FRASNOY
59181	DOURLERS	59252	FRELINGHIEN
59183	DUNKERQUE	59255	FRESSIES
59182	DRINCHAM	59256	FRETIN
59184	EBBLINGHEM	59257	FROMELLES
59187	ECLAIBES	59259	GHISSIGNIES
59188	ÉCUELIN	59260	GHYVELDE
59189	EECKE	59262	GODEWAERSVELDE

**Zone A – Parcelles en nature de "terre"**

59264	GOGNIES-CHAUSSEE	59324	JEUMONT
59265	GOMMEGNIES	59325	JOLIMETZ
59266	GONDECOURT	59326	KILLEM
59267	GONNELIEU	59051	LA BASSEE
59269	GOUZEAUCOURT	59143	LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES
59271	GRANDE-SYNTHÉ	59232	LA FLAMENGRIE
59270	GRAND-FAYT	59268	LA GORGUE
59272	GRAND-FORT-PHILIPPE	59274	LA GROISE
59273	GRAVELINES	59357	LA LONGUEVILLE
59275	GRUSON	59368	LA MADELEINE
59277	GUSSIGNIES	59427	LA NEUVILLE
59278	HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	59328	LAMBERSART
59279	HALLUIN	59331	LANDRECIES
59281	HANTAY	59332	LANNOY

59282	HARDIFORT	59333	LAROUILLIES
59283	HARGNIES	59136	LE CATEAU-CAMBRESIS
59286	HAUBOURDIN	59180	LE DOULIEU
59287	HAUCOURT-EN-CAMBRESIS	59223	LE FAVRIL
59289	HAUSSY	59371	LE MAISNIL
59290	HAUT-LIEU	59481	LE QUESNOY
59291	HAUTMONT	59337	LEDERZEELE
59293	HAVERSKERQUE	59338	LEDRINGHEM
59294	HAYNECOURT	59339	LEERS
59295	HAZEBROUCK	59340	LEFFRINCKOUCKE
59296	HECQ	59404	LES MOERES
59299	HEM	59517	LES RUES-DES-VIGNES
59300	HEM-LENGLET	59341	LESDAIN
59303	HERLIES	59343	LÉSQUIN
59304	HERRIN	59344	LEVAL
59305	HERZEELE	59346	LEZENNES
59307	HOLQUE	59349	LIGNY-EN-CAMBRESIS
59308	HONDEGHEM	59350	LILLE
59309	HONDSCHOOTE	59351	LIMONT-FONTAINE
59310	HON-HERGIES	59352	LINSELLES
59311	HONNECHY	59353	LOCQUIGNOL
59312	HONNECOURT-SUR-ESCAUT	59356	LOMPRET
59315	HOUDAIN-LEZ-BAVAY	59358	LOOBERGHE
59316	HOUPLIN-ANCOISNE	59359	LOON-PLAGE
59317	HOUPLINES	59360	LOOS
59318	HOUTKERQUE	59363	LOUVIGNIES-QUESNOY
59319	HOYMILLE	59364	LOUVIL
59320	ILLIES	59365	LOUVROIL
59321	INCHY	59366	LYNDE
59322	IWUY	59367	LYS-LEZ-LANNOY
59323	JENLAIN	59370	MAIRIEUX

**Zone A – Parcelles en nature de "terre"**

59372	MALINCOURT	59442	OBRECHIES
59374	MARBAIX	59443	OCHTEZEELE
59377	MARCOING	59448	OOST-CAPPEL
59378	MARCQ-EN-BAROEUL	59450	ORS
59381	MARESCHES	59451	ORSINVAL
59382	MARETZ	59452	OSTRICOURT
59384	MAROILLES	59453	OUDEZEELE
59385	MARPENT	59454	OXELAERE
59386	MARQUETTE-LEZ-LILLE	59455	PAILLENCOURT
59388	MARQUILLIES	59457	PÉRENCHIES
59389	MASNIERES	59458	PÉRONNE-EN-MELANTOIS
59392	MAUBEUGE	59461	PETIT-FAYT
59394	MAUROIS	59462	PHALEMPIN
59395	MAZINGHIEN	59463	PITGAM
59396	MECQUIGNIES	59464	POIX-DU-NORD
59397	MERCCKEGHEM	59465	POMMEREUIL
59398	MERIGNIES	59466	PONT-A-MARCQ
59399	MERRIS	59467	PONT-SUR-SAMBRE
59400	MERVILLE	59468	POTELLE
59401	METEREN	59469	PRADELLES
59402	MILLAM	59470	PREMESQUES
59405	MOEUVRES	59472	PREUX-AU- BOIS
59406	MONCEAU-SAINT-WAAST	59473	PREUX-AU-SART
59410	MONS-EN-BAROEUL	59474	PRISCHES
59411	MONS-EN-PEVELE	59476	PROVILLE
59412	MONTAY	59477	PROVIN
59413	MONTIGNY-EN-CAMBRESIS	59478	QUAEDYPRE
59415	MONTREYCOURT	59482	QUESNOY-SUR-DEULE
59416	MORBECQUE	59483	QUIVELON
59421	MOUVAUX	59485	QUIEVY

59422	NAVES	59487	RADINGHEM-EN-WEPPES
59423	NEUF-BERQUIN	59488	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE
59424	NEUF-MESNIL	59490	RAINSARS
59425	NEUVILLE-EN-AVESNOIS	59492	RAMILLIES
59426	NEUVILLE-EN-FERRAIN	59493	RAMOUSIES
59428	NEUVILLE-SAINT-REMY	59494	RAUCOURT-AU-BOIS
59430	NEUVILLY	59495	RECQUIGNIES
59431	NIEPPE	59496	REJET-DE-BEAULIEU
59432	NIERGNIES	59497	RENESCURE
59433	NIEURLET	59498	REUMONT
59436	NOORDPEENE	59499	REXPOEDE
59437	NOYELLE-LES-SECLIN	59500	RIBECOURT-LA-TOUR
59438	NOYELLE-SUR-ESCAUT	59502	RIEUX-EN-CAMBRESIS
59439	NOYELLE- SUR-SAMBRE	59503	ROBERSART
59441	OBIES	59506	ROMERIES

**Zone A – Parcelles en nature de "terre"**

59507	RONCHIN	59570	SOCX
59508	RONCQ	59571	SOLESMES
59512	ROUBAIX	59575	SOMMAING
59514	ROUSIES	59576	SPYCKER
59516	RUBROUCK	59577	STAPLE
59518	RUESNES	59578	STEENBECQUE
59520	RUMILLY-EN-CAMBRESIS	59579	STEENE
59521	SAILLY-LEZ-CAMBRAI	59580	STEENVOORDE
59522	SAILLY-LEZ-LANNOY	59581	STEENWERCK
59523	SAINGHIN-EN-MELANTOIS	59582	STRAZEELE
59524	SAINGHIN-EN-WEPPES	59583	TAISNIERES-EN-THIERACHE
59525	SAINS-DU-NORD	59584	TAISNIERES-SUR-HON
59527	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	59585	TEMPLEMARS
59528	SAINT-AUBERT	59586	TEMPLEUVE
59529	SAINT-AUBIN	59587	TERDEGHEM
59531	SAINT-BENIN	59588	TETEGHEM
59536	SAINTE-MARIE-CAPPEL	59590	THIENNES
59532	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	59592	THUMERIES
59533	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	59593	THUN-L'EVEQUE
59534	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	59595	THUN-SAINT-MARTIN
59535	SAINT-JANS-CAPPEL	59597	TILLOY-LEZ-CAMBRAI
59537	SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON	59598	TOUFFLERS
59538	SAINT-MOMELIN	59599	TOURCOING
59539	SAINT-PIERRE-BROUCK	59600	TOURMIGNIES
59540	SAINT-POL-SUR-MER	59602	TRESSIN
59541	SAINT-PYTHON	59604	TROISVILLES
59542	SAINT-REMY-CHAUSSEE	59605	UXEM
59543	SAINT-REMY-DU-NORD	59607	VENDEGIES-AU-BOIS
59545	SAINT-SOUPLET	59608	VENDEGIES-SUR-ECAILLON
59546	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	59609	VENDEVILLE
59547	SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	59611	VERLINGHEM
59548	SAINT-WAAST	59612	VERTAIN
59549	SALESCHES	59614	VIESLY
59550	SALOME	59615	VIEUX-BERQUIN

59552	SANCOURT	59617	VIEUX-MESNIL
59553	SANTES	59618	VIEUX-RENG
59556	SASSEGNIES	59009	VILLENEUVE-D'ASCQ
59558	SAULZOIR	59619	VILLEREAU
59560	SECLIN	59622	VILLERS-EN-CAUCHIES
59562	SEMERIES	59623	VILLERS-GUISLAIN
59563	SEMOUSIES	59624	VILLERS-OUTREAU
59565	SEPMERIES	59625	VILLERS-PLOUICH
59566	SEQUEDIN	59626	VILLERS-POL
59567	SERANVILLERS-FORENVILLE	59627	VILLERS-SIRE-NICOLE
59568	SERCUS	59628	VOLCKERINCKHOVE
<b>Zone A – Parcelles en nature de "terre"</b>			
59630	WAHAGNIES	59657	WEST-CAPPEL
59631	WALINCOURT-SELVIGNY	59655	WEMAERS-CAPPEL
59634	WALLON-CAPPEL	59656	WERVICQ-SUD
59635	WAMBAIX	59658	WICRES
59636	WAMBRECHIES	59660	WILLEMS
59639	WARGNIES-LE-GRAND	59661	WILLIES
59640	WARGNIES-LE-PETIT	59662	WINNEZEELE
59641	WARHEM	59663	WORMHOUT
59643	WARNETON	59664	WULVERDINGHE
59646	WASQUEHAL	59665	WYLDER
59647	WATTEN	59666	ZEGERSCAPPEL
59648	WATTIGNIES	59667	ZERMEZEELE
59649	WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	59668	ZUYDCOOTE
59650	WATTRELOS	59669	ZUYTPEENE
59653	WAVRIN		

**Zone B – Parcelles en nature de "terre"**

59002	ABSCON	59205	ESCAUDAIN
59003	AIBES	59211	ESQUERCHIN
59004	AIX	59214	ESTREES
59008	ANICHE	59215	ESTREUX
59012	ANOR	59221	FAMARS
59015	ARLEUX	59222	FAUMONT
59019	ARTRES	59224	FECHAIN
59024	AUBERCHICOURT	59228	FERIN
59026	AUBIGNY-AU-BAC	59229	FERON
59027	AUBRY-DU-HAINAUT	59234	FLERS-EN-ESCREBIEUX
59029	AUCHY-LEZ-ORCHIES	59249	FOURMIES
59032	AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	59254	FRESSAIN
59038	AVESNES-LE-SEC	59258	GENECH
59042	BACHY	59261	GLAGEON
59045	BAIVES	59263	GOEULZIN
59062	BEAURIEUX	59276	GUESNAIN
59066	BERELLES	59280	HAMEL
59080	BEUVRY-LA-FORET	59285	HASPRES
59092	BOUCHAIN	59288	HAULCHIN
59096	BOURGHELLES	59292	HAVELUY
59101	BOUSIGNIES-SUR-ROC	59302	HERIN
59115	BRUNEMONT	59306	HESTRUD
59117	BUGNICOURT	59313	HORDAIN
59126	CANTIN	59564	LA SENTINELLE
59147	CHOISIES	59329	LAMBRES-LEZ-DOUAI
59148	CLAIRFAYTS	59330	LANDAS
59150	COBRIEUX	59334	LAUWIN-PLANQUE
59156	COURCHELLETES	59336	LECLUSE
59157	COUSOLRE	59345	LEWARDE
59158	COUTICHES	59342	LEZ-FONTAINE
59165	CUINCY	59347	LIESSIES
59170	DECHY	59348	LIEU-SAINT-AMAND
59172	DENAIN	59354	LOFFRE
59174	DIMECHAUX	59361	LOURCHES
59175	DIMONT	59369	MAING
59178	DOUAI	59379	MARCQ-EN-OSTREVENT
59179	DOUCHY-LES-MINES	59383	MARLY
59185	ECAILLON	59387	MARQUETTE-EN-OSTREVANT
59186	ECCLES	59390	MASNY
59192	EMERCHICOURT	59391	MASTAING
59198	EPPE-SAUVAGE	59407	MONCHAUX-SUR-ECAILLON
59199	ERCHIN	59408	MONCHEAUX



**Zone B – Parcelles en nature de "terre"**

59409	MONCHECOURT	59551	SAMEON
59414	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	59555	SARS-POTERIES
59419	MOUCHIN	59557	SAULTAIN
59420	MOUSTIER-EN-FAGNE	59559	SEBOURG
59429	NEUVILLE-SUR-ESCAUT	59572	SOLRE-LE-CHATEAU
59435	NOMAIN	59573	SOLRINNES
59440	NOYELLES-SUR-SELLE	59589	THIANT
59445	OHAIN	59601	TRELON
59446	OISY	59603	TRITH-SAINT-LEGER
59447	ONNAING	59606	VALENCIENNES
59449	ORCHIES	59610	VERCHAIN-MAUGRE
59471	PRESEAU	59620	VILLERS-AU-TERTRE
59475	PROUVY	59633	WALLERS-TRELON
59479	QUAROUBLE	59638	WANNEHAIN
59480	QUERENAING	59645	WASNES-AU-BAC
59504	ROEULX	59651	WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN
59505	ROMBIES-ET-MARCHIPONT	59652	WAVRECHAIN-SOUS-FAULX
59513	ROUCOURT	59659	WIGNEHIES
59515	ROUVIGNIES		

**Zone C - Parcelles en nature de "terres" et de "pâtures"20**

59007	ANHIERS	59456	PECQUENCOURT
59014	ANZIN	59459	PETITE-FORET
59028	AUBY	59484	QUIEVRECHAIN
59064	BELLAING	59486	RACHES
59079	BEUVRAGES	59489	RAIMBEAUCOURT
59100	BOUSIGNIES	59491	RAISMES
59105	BOUVIGNIES	59501	RIEULAY
59109	BRILLON	59509	ROOST-WARENDIN
59112	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	59511	ROSULT
59113	BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	59519	RUMEGIES
59114	BRUILLE-SAINT-AMAND	59526	SAINT-AMAND-LES-EAUX
59144	CHATEAU-L'ABBAYE	59530	SAINT-AYBERT
59153	CONDE-SUR-L'ESCAUT	59544	SAINT-SAULVE
59160	CRESPIN	59554	SARS-ET-ROSIERES
59203	ERRE	59569	SIN-LE-NOBLE
59207	ESCAUTPONT	59574	SOMAIN
59227	FENAIN	59591	THIVENCELLE
59238	FLINES-LES-MORTAGNE	59594	THUN-SAINT-AMAND
59239	FLINES-LEZ-RACHES	59596	TILLOY-LEZ-MARCHIENNES
59253	FRESNES-SUR-ESCAUT	59613	VICQ
59284	HASNON	59616	VIEUX-CONDE
59297	HELESMES	59629	VRED
59301	HERGNIES	59632	WALLERS
59314	HORNAING	59637	WANDIGNIES-HAMAGE
59327	LALLAING	59642	WARLAING
59335	LECELLES	59654	WAZIERS
59375	MARCHIENNES		
59393	MAULDE		
59403	MILLONFOSSE		
59418	MORTAGNE-DU-NORD		
59434	NIVELLE		
59444	ODOMEZ		

**Zone D - Parcelles en nature de "pâtures"**

59001	ABANCOURT	59081	BEVILLERS
59002	ABSCON	59082	BIERNE
59004	AIX	59083	BISSEZEELE
59005	ALLENES-LES-MARAIS	59084	BLARINGHEM
59008	ANICHE	59085	BLECOURT
59010	ANNEUX	59086	BOESCHEPE
59011	ANNOEULLIN	59087	BOESEGHEN
59013	ANSTAING	59088	BOIS-GRENIER
59015	ARLEUX	59089	BOLLEZEELE
59016	ARMBOUTS-CAPPEL	59090	BONDUES

59017	ARMENTIERES	59091	BORRE
59018	ARNEKE	59092	BOUCHAIN
59019	ARTRES	59094	BOURBOURG
59022	ATTICHES	59096	BOURGHELLES
59023	AUBENCHEUL-AU-BAC	59097	BOURSIES
59024	AUBERCHICOURT	59098	BOUSBECQUE
59025	AUBERS	59102	BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS
59026	AUBIGNY-AU-BAC	59106	BOUVINES
59027	AUBRY-DU-HAINAUT	59107	BRAY-DUNES
59029	AUCHY-LEZ-ORCHIES	59108	BRIASTRE
59032	AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	59110	BROUCKERQUE
59034	AVELIN	59111	BROXEELE
59037	AVESNES-LES-AUBERT	59115	BRUNEMONT
59038	AVESNES-LE-SEC	59117	BUGNICOURT
59039	AWOINGT	59118	BUSIGNY
59042	BACHY	59119	BUYSSCHEURE
59043	BAILLEUL	59120	CAESTRE
59044	BAISIEUX	59121	CAGNONCLES
59046	BAMBEQUE	59122	CAMBRAI
59047	BANTEUX	59123	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT
59048	BANTIGNY	59124	CAMPHIN-EN-PEVELE
59049	BANTOUZELLE	59125	CANTAING-SUR-ESCAUT
59052	BAUVIN	59126	CANTIN
59054	BAVINCHOVE	59127	CAPELLE
59056	BEAUCAMPS-LIGNY	59128	CAPINGHEM
59059	BEAUMONT-EN-CAMBRESIS	59130	CAPPELLE-BROUCK
59060	BEAURAIN	59129	CAPPELLE-EN-PEVELE
59063	BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS	59131	CAPPELLE-LA-GRANDE
59067	BERGUES	59132	CARNIERES
59069	BERMERAIN	59133	CARNIN
59071	BERSEE	59135	CASSEL
59074	BERTRY	59138	CATTENIERES
59073	BERTHEN	59139	CAUDRY
59075	BETHENCOURT	59140	CAULLERY
59080	BEUVRY-LA-FORET	59141	CAUROI

**Zone D - Parcelles en nature de "pâtures"**

59145	CHEMY	59212	ESTAIRES
59146	CHERENG	59197	ENNEVELIN
59149	CLARY	59199	ERCHIN
59150	COBRIEUX	59213	ESTOURMEL
59152	COMINES	59214	ESTREES
59154	COUDEKERQUE	59215	ESTREUX
59155	COUDEKERQUE-BRANCHE	59219	ESTRUN
59156	COURCHELLETES	59216	ESWARS
59158	COUTICHES	59220	FACHES-THUMESNIL

59159	CRAYWICK	59221	FAMARS
59161	CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT	59222	FAUMONT
59162	CROCHTE	59224	FECHAIN
59163	CROIX	59228	FERIN
59165	CUINCY	59234	FLERS-EN-ESCREBIEUX
59167	CUVILLERS	59236	FLESQUIERES
59168	CYSOING	59237	FLETRE
59170	DECHY	59243	FONTAINE-AU-PIRE
59171	DEHERIES	59244	FONTAINE-NOTRE-DAME
59172	DENAIN	59247	FOREST-SUR-MARQUE
59173	DEULEMONT	59248	FORT-MARDYCK
59176	DOIGNIES	59250	FOURNES-EN-WEPPES
59670	DON	59252	FRELINGHIEN
59178	DOUAI	59254	FRESSAIN
59179	DOUCHY-LES-MINES	59255	FRESSIES
59182	DRINCHAM	59256	FRETIN
59183	DUNKERQUE	59257	FROMELLES
59184	EBBLINGHEM	59258	GENECH
59185	ECAILLON	59260	GHYVELDE
59189	EEOCKE	59262	GODEWAERSVELDE
59191	ELINCOURT	59263	GOEULZIN
59192	EMERCHICOURT	59266	GONDECOURT
59193	EMMERIN	59267	GONNELIEU
59195	ENGLOS	59269	GOUZEAUCOURT
59196	ENNETIERES-EN-WEPPES	59272	GRAND-FORT-PHILIPPE
59132	CARNIERES	59271	GRANDE-SYNTHÉ
59200	ERINGHEM	59273	GRAVELINES
59201	ERQUINGHEM-LE-SEC	59275	GRUSON
59202	ERQUINGHEM-LYS	59276	GUESNAIN
59204	ESCARMAIN	59278	HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN
59205	ESCAUDAIN	59279	HALLUIN
59206	ESCAUDOEUVRES	59280	HAMEL
59208	ESCOBECQUES	59281	HANTAY
59209	ESNES	59282	HARDIFORT
59210	ESQUELBECQ	59285	HASPRES
59211	ESQUERCHIN	59286	HAUBOURDIN
<b>Zone D - Parcelles en nature de "pâtures"</b>			
59287	HAUCOURT-EN-CAMBRESIS	59337	LEDERZEELE
59288	HAULCHIN	59338	LEDRINGHEM
59289	HAUSSY	59339	LEERS
59292	HAVELUY	59340	LEFFRINCKOUCKE
59293	HAVERSKERQUE	59404	LES MOERES
59294	HAYNECOURT	59517	LES RUES-DES-VIGNES
59295	HAZEBROUCK	59341	LESDAIN
59299	HEM	59343	LESQUIN
59300	HEM-LENGLET	59345	LEWARDE

59302	HERIN	59346	LEZENNES
59303	HERLIES	59348	LIEU-SAINT-AMAND
59304	HERRIN	59349	LIGNY-EN-CAMBRESIS
59305	HERZEELE	59350	LILLE
59307	HOLQUE	59352	LINSELLES
59308	HONDEGHEM	59354	LOFFRE
59309	HONDSCHOOOTE	59356	LOMPRET
59311	HONNECHY	59358	LOOBERGHE
59312	HONNECOURT-SUR-ESCAUT	59359	LOON-PLAGE
59313	HORDAIN	59360	LOOS
59316	HOUPLIN-ANCOISNE	59361	LOURCHES
59317	HOUPLINES	59364	LOUVIL
59318	HOUTKERQUE	59366	LYNDE
59319	HOYMILLE	59367	LYS-LEZ-LANNOY
59320	ILLIES	59369	MAING
59321	INCHY	59372	MALINCOURT
59322	IWUY	59377	MARCOING
59326	KILLEM	59378	MARCQ-EN-BAROEUL
59051	LA BASSEE	59379	MARCQ-EN-OSTREVENT
59143	LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES	59382	MARETZ
59268	LA GORGUE	59383	MARLY
59368	LA MADELEINE	59387	MARQUETTE-EN-OSTREVANT
59427	LA NEUVILLE	59386	MARQUETTE-LEZ-LILLE
59564	LA SENTINELLE	59388	MARQUILLIES
59328	LAMBERSART	59389	MASNIERES
59329	LAMBRES-LEZ-DOUAI	59390	MASNY
59330	LANDAS	59391	MASTAING
59332	LANNOY	59394	MAUROIS
59334	LAUWIN-PLANQUE	59397	MERCKEGHEM
59136	LE CATEAU-CAMBRESIS	59398	MERIGNIES
59180	LE DOULIEU	59399	MERRIS
59371	LE MAISNIL	59400	MERVILLE
59336	LECLUSE		

**Zone D - Parcelles en nature de "pâtures"**

59401	METEREN	59471	PRESEAU
59402	MILLAM	59475	PROUVY
59405	MOEUVRES	59476	PROVILLE
59407	MONCHAUX-SUR-ECAILLON	59477	PROVIN
59408	MONCHEAUX	59478	QUAEDYPRE
59409	MONCHECOURT	59479	QUAROUBLE
59410	MONS-EN-BAROEUL	59480	QUERENAING
59411	MONS-EN-PEVELE	59482	QUESNOY-SUR-DEULE
59412	MONTAY	59485	QUIEVY
59413	MONTIGNY-EN-CAMBRESIS	59487	RADINGHEM-EN-WEPPE
59414	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	59488	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE
59415	MONTRECOURT	59492	RAMILLIES

59416	MORBECQUE	59497	RENESCURE
59419	MOUCHIN	59498	REUMONT
59421	MOUVAUX	59499	REXPOEDE
59422	NAVES	59500	RIBECOURT-LA-TOUR
59423	NEUF-BERQUIN	59502	RIEUX-EN-CAMBRESIS
59426	NEUVILLE-EN-FERRAIN	59504	ROEULX
59428	NEUVILLE-SAINT-REMY	59505	ROMBIES-ET-MARCHIPONT
59429	NEUVILLE-SUR-ESCAUT	59506	ROMERIES
59430	NEUVILLY	59507	RONCHIN
59431	NIEPPE	59508	RONCQ
59432	NIERGNIES	59512	ROUBAIX
59433	NIEURLET	59513	ROUCOURT
59435	NOMAIN	59515	ROUVIGNIES
59436	NOORDPEENE	59516	RUBROUCK
59437	NOYELLES-LES-SECLIN	59520	RUMILLY-EN-CAMBRESIS
59438	NOYELLES-SUR-ESCAUT	59521	SAILLY-LEZ-CAMBRAI
59440	NOYELLES-SUR-SELLE	59522	SAILLY-LEZ-LANNOY
59443	OCHTEZEELE	59523	SAINGHIN-EN-MELANTOIS
59446	OISY	59524	SAINGHIN-EN-WEPPES
59447	ONNAING	59527	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
59448	OOST-CAPPEL	59528	SAINT-AUBERT
59449	ORCHIES	59531	SAINT-BENIN
59452	OSTRICOURT	59536	SAINTE-MARIE-CAPPEL
59453	OUDEZEELE	59532	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA
59454	OXELAERE	59533	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI
59455	PAILLENCOURT	59535	SAINT-JANS-CAPPEL
59457	PERENCHIES	59537	SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON
59458	PERONNE-EN-MELANTOIS	59538	SAINT-MOMELIN
59462	PHALEMPIN	59539	SAINT-PIERRE-BROUCK
59463	PITGAM	59540	SAINT-POL-SUR-MER
59466	PONT-A-MARCQ	59541	SAINT-PYTHON
59469	PRADELLES	59545	SAINT-SOUPLET
59470	PREMESQUES	59546	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
<b>Zone D - Parcelles en nature de "pâtures"</b>			
59547	SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	59611	VERLINGHEM
59550	SALOME	59612	VERTAIN
59551	SAMEON	59614	VIESLY
59552	SANCOURT	59615	VIEUX-BERQUIN
59553	SANTES	59009	VILLENEUVE-D'ASCQ
59557	SAULTAIN	59620	VILLERS-AU-TERTRE
59558	SAULZOIR	59622	VILLERS-EN-CAUCHIES
59559	SEBOURG	59623	VILLERS-GUISLAIN
59560	SECLIN	59624	VILLERS-OUTREAU
59566	SEQUEDIN	59625	VILLERS-PLOUICH
59567	SERANVILLERS-FORENVILLE	59628	VOLCKERINCKHOVE
59568	SERCUS	59630	WAHAGNIES

59570	SOCX	59631	WALINCOURT-SELVIGNY
59571	SOLESMES	59634	WALLON-CAPPEL
59575	SOMMAING	59635	WAMBAIX
59576	SPYCKER	59636	WAMBRECHIES
59577	STAPLE	59638	WANNEHAIN
59578	STEENBECQUE	59641	WARHEM
59579	STEENE	59643	WARNETON
59580	STEENVOORDE	59645	WASNES-AU-BAC
59581	STEENWERCK	59646	WASQUEHAL
59582	STRAZEELE	59647	WATTEN
59585	TEMPLMARS	59648	WATTIGNIES
59586	TEMPLEUVE	59650	WATTRELOS
59587	TERDEGHEM	59651	WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN
59588	TETEGHEM	59652	WAVRECHAIN-SOUS-FAULX
59589	THIANT	59653	WAVRIN
59590	THIENNES	59655	WEMAERS-CAPPEL
59592	THUMERIES	59656	WERVICQ-SUD
59593	THUN-L'EVEQUE	59657	WEST-CAPPEL
59595	THUN-SAINT-MARTIN	59658	WICRES
59597	TILLOY-LEZ-CAMBRAI	59660	WILLEMS
59598	TOUFFLERS	59662	WINNEZEELE
59599	TOURCOING	59663	WORMHOUT
59600	TOURMIGNIES	59664	WULVERDINGHE
59602	TRESSIN	59665	WYLDER
59603	TRITH-SAINT-LEGER	59666	ZEGERSCAPPEL
59604	TROISVILLES	59667	ZERMEZEELE
59605	UXEM	59668	ZUYDCOOTE
59606	VALENCIENNES	59669	ZUYTPEENE
59608	VENDEGIES-SUR-ECAILLON		
59609	VENDEVILLE		
59610	VERCHAIN-MAUGRE		

**Zone E - Parcelles en nature de "pâtures"**

59006	AMFROIPRET	59241	FLOYON
59021	ASSEVENT	59242	FONTAINE-AU-BOIS
59031	AUDIGNIES	59246	FOREST-EN-CAMBRESIS
59033	AULNOYE-AYMERIES	59251	FRASNOY
59035	AVESNELLES	59259	GHISSIGNIES
59036	AVESNES-SUR-HELPE	59264	GOGNIES-CHAUSSEE
59041	BACHANT	59265	GOMMEGNIES
59050	BAS-LIEU	59270	GRAND-FAYT
59053	BAVAY	59277	GUSSIGNIES
59055	BAZUEL	59283	HARGNIES
59057	BEAUDIGNIES	59290	HAUT-LIEU
59058	BEAUFORT	59291	HAUTMONT
59061	BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE	59296	HECQ
59065	BELLIGNIES	59310	HON-HERGIES
59068	BERLAIMONT	59315	HOUDAIN-LEZ-BAVAY
59070	BERMERIES	59323	JENLAIN
59072	BERSILLIES	59324	JEUMONT
59076	BETTIGNIES	59325	JOLIMETZ
59077	BETTRECHIES	59232	LA FLAMENGRIE
59078	BEUGNIES	59274	LA GROISE
59093	BOULOGNE-SUR-HELPE	59357	LA LONGUEVILLE
59099	BOUSIES	59331	LANDRECIES
59103	BOUSSIERES-SUR-SAMBRE	59333	LAROUILLIES
59104	BOUSSOIS	59223	LE FAVRIL
59116	BRY	59481	LE QUESNOY
59134	CARTIGNIES	59344	LEVAL
59137	CATILLON-SUR-SAMBRE	59351	LIMONT-FONTAINE
59142	CERFONTAINE	59353	LOCQUIGNOL
59151	COLLERET	59363	LOUVIGNIES-QUESNOY
59164	CROIX-CALUYAU	59365	LOUVROIL
59166	CURGIES	59370	MAIRIEUX
59169	DAMOUSIES	59374	MARBAIX
59177	DOMPIERRE-SUR-HELPE	59381	MARESCHEs
59181	DOURLERS	59384	MAROILLES
59187	ECLAIBES	59385	MARPENT
59188	ECUELIN	59392	MAUBEUGE
59190	ELESMES	59395	MAZINGHIEN
59194	ENGLEFONTAINE	59396	MECQUIGNIES
59217	ETH	59406	MONCEAU-SAINT-WAAST
59218	ETROEUNGT	59424	NEUF-MESNIL
59225	FEIGNIES	59425	NEUVILLE-EN-AVESNOIS
59226	FELLERIES	59439	NOYELLES-SUR-SAMBRE
59230	FERRIERE-LA-GRANDE	59441	OBIES
59231	FERRIERE-LA-PETITE	59442	OBRECHIES
59233	FLAUMONT-WAUDRECHIES	59450	ORS
59240	FLOURSIES	59451	ORSINVAL



**Zone E - Parcelles en nature de "pâtures"**

59461	PETIT-FAYT	59543	SAINT-REMY-DU-NORD
59464	POIX-DU-NORD	59548	SAINT-WAAST
59465	POMMEREUIL	59549	SALESCHES
59467	PONT-SUR-SAMBRE	59556	SASSEGNIES
59468	POTELLE	59562	SEMERIES
59472	PREUX-AU-BOIS	59563	SEMOUSIES
59473	PREUX-AU-SART	59565	SEPMERIES
59474	PRISCHES	59583	TAISNIERES-EN-THIERACHE
59483	QUIEVELON	59584	TAISNIERES-SUR-HON
59490	RAINSARS	59607	VENDEGIES-AU-BOIS
59493	RAMOUSIES	59617	VIEUX-MESNIL
59494	RAUCOURT-AU-BOIS	59618	VIEUX-RENG
59495	RECQUIGNIES	59619	VILLEREAU
59496	REJET-DE-BEAULIEU	59626	VILLERS-POL
59503	ROBERSART	59627	VILLERS-SIRE-NICOLE
59514	ROUSIES	59639	WARGNIES-LE-GRAND
59518	RUESNES	59640	WARGNIES-LE-PETIT
59525	SAINS-DU-NORD	59649	WATTIGNIES-LA-VICTOIRE
59529	SAINT-AUBIN	59661	WILLIES
59534	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE		
59542	SAINT-REMY-CHAUSSEE		

**Zone F - Parcelles en nature de "pâtures"**

59003	AIBES	59229	FERON
59012	ANOR	59249	FOURMIES
59045	BAIVES	59261	GLAGEON
59062	BEAURIEUX	59306	HESTRUD
59066	BERELLES	59342	LEZ-FONTAINE
59101	BOUSIGNIES-SUR-ROC	59347	LIESSIES
59147	CHOISIES	59420	MOUSTIER-EN-FAGNE
59148	CLAIRFAYTS	59445	OHAIN
59157	COUSOLRE	59555	SARS-POTERIES
59174	DIMECHAUX	59572	SOLRE-LE-CHATEAU
59175	DIMONT	59573	SOLRINNES
59186	ECCLES	59601	TRELON
59198	EPPE-SAUVAGE	59633	WALLERS-TRELON
		59659	WIGNEHIES

## DEFINITION DES CATEGORIES

### Pour les terres

<b>CATEGORIE I</b>	Terres profondes à bonne texture physico-chimique permettant d'obtenir, pour toutes les cultures pratiquées dans la région donnée, des rendements réguliers ne présentant aucune difficulté d'exploitation, tant sur le plan du relief que sur celui de l'accessibilité et de la configuration et dont la superficie en exploitation permet une utilisation rationnelle adaptée aux méthodes modernes
<b>CATEGORIE II</b>	Terres de moindre qualité que dans la catégorie précédente permettant d'obtenir toutefois, pour toutes les cultures, un rendement régulier et ne présentant pas de difficulté d'exploitation, tant sur le plan du relief que sur celui de l'accessibilité et de la configuration
<b>CATEGORIE III</b>	Terres caillouteuses, crayeuses, sableuses, humides, ne présentant pas de grosses difficultés d'exploitation sur le plan du relief, de l'accessibilité ou de la configuration et autres types de terres exigeant des conditions spéciales d'exploitation
<b>CATEGORIE IV</b>	Terres caillouteuses, crayeuses, sableuses, humides, présentant en plus de grosses difficultés d'exploitation sur le plan du relief, de l'accessibilité ou de la configuration

### Pour les pâtures

<b>CATEGORIE I</b>	Pâtures homogènes, profondes, permettant d'obtenir de bons rendements, réguliers, et ne présentant aucune difficulté d'exploitation, d'accès facile, sans servitude de passage ni plantations et abreuvoirs en permanence
<b>CATEGORIE II</b>	Pâtures de qualité moindre ou présentant certaines difficultés d'exploitation
<b>CATEGORIE III</b>	Pâtures de qualité moyenne, moins profondes, inondables en hiver
<b>CATEGORIE IV</b>	Pâtures de mauvaise qualité, avec sol superficiel inondables après le mois de mai et difficiles d'accès

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Economie Agricole

**Arrêté fixant les minima et les maxima du loyer des maisons d'habitation  
au titre de la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu les dispositions du livre IV – Titre I du Code rural, et notamment l'article L. 411-11

Vu la loi d'orientation agricole n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis

Vu le décret n°2008-27 du 8 janvier 2008

Vu l'article L 411-11 du code rural et de la pêche maritime

Vu l'avis de la Commission Consultative Départementale Paritaire des Baux Ruraux du 10 septembre 2019

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer et du Secrétaire général de la préfecture du Nord,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Lorsque les biens loués comportent une habitation, le loyer des bâtiments d'habitation inclus dans le prix du bail est calculé distinctement de celui des bâtiments d'exploitation et des terres nues. Il est fixé en monnaie entre les maxima et les minima fixés au présent article.

Ce loyer ainsi que les maxima et les minima sont actualisés, chaque année, selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'institut national de la statistique et des études économiques (l'indice de référence est le dernier indice trimestriel publié à la conclusion du bail ; le nouvel indice à prendre en compte est le dernier indice connu à l'échéance annuelle du bail). Cet indice est consultable sur le site de l'INSEE <http://www.insee.fr>.

Les maisons d'habitation sont classées en trois catégories. Chaque catégorie fait référence à une habitation type de 100 m<sup>2</sup> pour laquelle sera appliqué un loyer moyen :

- **1<sup>ère</sup> catégorie** : maison de moins de 20 ans séparée du (des) bâtiment(s) d'exploitation en bon état d'entretien bien isolée disposant du chauffage central, d'une salle de bain, de wc intérieur, dotée d'un garage et de dépendances
- **2<sup>ème</sup> catégorie** : maison de plus de 20 ans séparée ou non du (des) bâtiment(s) d'exploitation comprenant les mêmes équipements utilisés à la première catégorie
- **3<sup>ème</sup> catégorie** : maison vétuste présentant un confort réduit et des défauts d'isolation

Article 2 :

Compte tenu de l'état des lieux, le loyer mensuel ramené à la surface en m<sup>2</sup> habitable sera compris, par catégorie, entre les minima et les maxima suivants (€/m<sup>2</sup>/mois) :

Catégorie	Loyer mensuel €/m <sup>2</sup> pour la période du 01/10/2020 au 30/09/2021	
	minima	maxima
1ère	4,20	8,39
2ème	3,15	6,30
3ème	2,1	4,20

Article 3 :

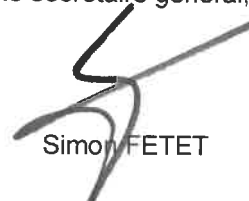
Ce prix est minoré de 50 % pour les m<sup>2</sup> situés entre 101 et 200, 75% pour les m<sup>2</sup> situés entre 201 et 250 m<sup>2</sup>. Au-delà de 250 m<sup>2</sup>, les m<sup>2</sup> ne sont pas valorisés.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à madame et messieurs les sous-préfets du département du Nord, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le... **3.0 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



Simon FETET

COMMISSION LOCALE D'AGRÈMENT ET DE CONTRÔLE NORD

Extrait individuel de la décision  
n°AUT-N1-2020-09-24-A-00081595  
portant délivrance d'une autorisation d'exercer

RESEAU EUROPEEN DE SECURITE  
A l'attention du dirigeant  
7-3 rue Brève  
59650 VILLENEUVE D ASCQ

La Commission locale d'agrément et de contrôle Nord,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la demande présentée le 28/07/2020, par le dirigeant ou gérant, pour obtenir une autorisation d'exercer, pour le compte de l'établissement RESEAU EUROPEEN DE SECURITE sis 7-3 rue Brève 59650 VILLENEUVE D ASCQ.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Une autorisation d'exercer numéro AUT-059-2119-09-24-20200749795 est délivrée à RESEAU EUROPEEN DE SECURITE, sis 7-3 rue Brève, 59650 VILLENEUVE D ASCQ et de numéro SIRET ou autre référence 49377016800034.

**Article 2 :** Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Surveillance ou gardiennage

**Article 3 :** En application des articles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à Lille, le 25/09/2020

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Nord

La présidente

Anne CORNET

*Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours administratif préalable obligatoire auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), située 2-4-6 boulevard Poissonnière - 75 009 PARIS. La Commission nationale statuera sur le fondement de la situation de fait et de droit prévalant à la date de sa décision. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux. Le recours contentieux peut être exercé auprès du tribunal administratif du lieu de votre résidence dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision expresse prise par la Commission nationale d'agrément et de contrôle, soit de l'acquisition de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois à compter de la date de la réception du recours administratif préalable obligatoire.*

COMMISSION LOCALE D'AGRÈMENT ET DE CONTRÔLE NORD

Extrait individuel de la décision  
n°AUT-N1-2020-09-24-A-00081595  
portant délivrance d'une autorisation d'exercer

AXEL SECURITE  
A l'attention du dirigeant  
134, rue des templiers  
59000 LILLE

La Commission locale d'agrément et de contrôle Nord,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la demande présentée le 12/05/2020, par le dirigeant ou gérant, pour obtenir une autorisation d'exercer, pour le compte de l'établissement AXEL SECURITE sis 134, rue des templiers 59000 LILLE.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**DECIDE**

Article 1 : Une autorisation d'exercer numéro AUT-059-2119-09-24-20200739685 est délivrée à AXEL SECURITE, sis 134, rue des templiers, 59000 LILLE et de numéro SIRET ou autre référence 88240389200012.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Surveillance ou gardiennage

Article 3 : En application des articles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à Lille, le 25/09/2020

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Nord

La présidente

Anne CORNET

*Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours administratif préalable obligatoire auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), située 2-4-6 boulevard Poissonnière – 75 009 PARIS. La Commission nationale statuera sur le fondement de la situation de fait et de droit prévalant à la date de sa décision. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux. Le recours contentieux peut être exercé auprès du tribunal administratif du lieu de votre résidence dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision expresse prise par la Commission nationale d'agrément et de contrôle, soit de l'acquisition de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois à compter de la date de la réception du recours administratif préalable obligatoire.*

COMMISSION LOCALE D'AGRÈMENT ET DE CONTRÔLE NORD

Extrait individuel de la décision  
n°AUT-N1-2020-09-25-A-00081653  
portant délivrance d'une autorisation d'exercer

GARDIENNAGE INTERVENTION ET PROTECTION  
EN SECURITE  
A l'attention du dirigeant  
159 rue Clémenceau  
59139 WATTIGNIES

La Commission locale d'agrément et de contrôle Nord,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la demande présentée le 30/06/2020, par le dirigeant ou gérant, pour obtenir une autorisation d'exercer, pour le compte de l'établissement GARDIENNAGE INTERVENTION ET PROTECTION EN SECURITE sis 159 rue Clémenceau 59139 WATTIGNIES.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Une autorisation d'exercer numéro AUT-059-2119-09-25-20200703445 est délivrée à GARDIENNAGE INTERVENTION ET PROTECTION EN SECURITE, sis 159 rue Clémenceau, 59139 WATTIGNIES et de numéro SIRET ou autre référence 84942887500017.

**Article 2 :** Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Surveillance ou gardiennage

**Article 3 :** En application des articles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à Lille, le 25/09/2020

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Nord  
La présidente

Anne CORNET

*Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours administratif préalable obligatoire auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), située 2-4-6 boulevard Poissonnière - 75 009 PARIS. La Commission nationale statuera sur le fondement de la situation de fait et de droit prévalant à la date de sa décision. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux. Le recours contentieux peut être exercé auprès du tribunal administratif du lieu de votre résidence dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision expresse prise par la Commission nationale d'agrément et de contrôle, soit de l'acquisition de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois à compter de la date de la réception du recours administratif préalable obligatoire.*



COMMISSION LOCALE D'AGRÈMENT ET DE CONTRÔLE NORD

**Extrait individuel de la décision**  
**n°FOR-N1-2020-09-25-A-00081654**  
**portant délivrance d'une autorisation d'exercice**

ARTEMIS TRAINING  
A l'attention du représentant légal  
30 Rue Hermitte  
59140 DUNKERQUE

La Commission locale d'agrément et de contrôle Nord,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;

Vu notamment son titre II bis et ses articles L. 625-1 à L. 625-5 et R. 625-1 à R. 625-7 ;

Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu notamment son article 63 ;

Vu la demande présentée le 17/09/2020 par le représentant légal tendant à la délivrance d'une autorisation d'exercice en qualité de prestataire de formation, pour le compte de ARTEMIS TRAINING, sis 30 Rue Hermitte 59140 DUNKERQUE ;

Considérant qu'il ressort de l'instruction du dossier que le demandeur remplit les conditions de délivrance de l'autorisation sollicitée en application des dispositions législatives et réglementaires susvisées ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Une autorisation d'exercice comportant le numéro **FOR-059-2025-09-25-20200728542** est délivrée à ARTEMIS TRAINING, sis 30 Rue Hermitte, 59140 DUNKERQUE, titulaire du numéro de déclaration d'activité 84691475269.

**Article 2 :** Elle autorise son bénéficiaire à exercer l'activité de prestataire de formation dans le ou les domaines des activités privées de sécurité suivantes :

- Activité de surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage

**Article 3 :** La présente autorisation d'exercice est valable 5 ans, du 25/09/2020 au 25/09/2025, dans les conditions prévues notamment par les articles R. 625-1 à R. 625-16 du code de la sécurité intérieure et par l'article 63 du décret n°2016-515 du 26 avril 2016 susvisé.

Fait à Lille, le 25/09/2020

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Nord  
La présidente

Anne CORNET

*Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours administratif préalable obligatoire auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), située 2-4-6 boulevard Poissonnière – 75 009 PARIS. La Commission nationale statuera sur le fondement de la situation de fait et de droit prévalant à la date de sa décision. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux. Le recours contentieux peut être exercé auprès du tribunal administratif du lieu de votre résidence dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision expresse prise par la Commission nationale d'agrément et de contrôle, soit de l'acquisition de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois à compter de la date de la réception du recours administratif préalable obligatoire.*

## INFORMATION ET RAPPORT

Conseil d'Administration de l'EPCC  
Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing  
Séance du 15 septembre 2020

Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing  
36 bis rue des Ursulines  
59 200 Tourcoing

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE ECOLE SUPÉRIEURE D'ART DU NORD-PAS DE CALAIS / DUNKERQUE-TOURCOING

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 07 JUILLET 2020**

#### **Membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :**

Yves DURUFLÉ, Solène MORLET, Sylvie GUILLET, Justine JOTHAM, Jean BODART, Fabienne CHANTELOUP, Martine KLEIN HOLLEBEQUE, Corentine DUFOSSÉ, Nathalie POISSON COGEZ, Cyril CRIGNON, Jean Claude DEMEURE, Delphine RICHE

#### **Membres du Conseil d'Administration excusés donnant mandat :**

- Monsieur Michel LALANDE à Madame Solène MORLET
- Monsieur Christophe DESBONNET à Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE

#### **Personnes présentes ne participant pas aux votes :**

Catherine DELVIGNE, Martial CHMIELINA, Anne RIVOLLET, Guillaume CORROENNE, Halima MEDJAHEDI, Lahoucine ESSOFI, Isabelle COUZINE, Claire DE BACKER, Bruno COOREN, Solange SARRAT-LANGER

Nombre de membres au Conseil d'Administration : 20

Nombre de membres présents ou représentés : 12

Nombre de membres donnant procuration : 2

## INFORMATION ET RAPPORT

Conseil d'Administration de l'EPCC  
Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing  
Séance du 15 septembre 2020

En connaissance du procès verbal ci-annexé, le procès verbal a été approuvé à l'unanimité.

**Pour ampliation, certifié conforme,  
Le président du conseil d'administration,  
Mr Yves DURUFLÉ**



Certifié exécutoire par le président compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 30 septembre 2020
- L'affichage : 30 septembre 2020



école supérieure d'art  
du Nord-Pas de Calais/  
Dunkerque-Tourcoing

**EPCC**  
**ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART**  
**NORD-PAS DE CALAIS / DUNKERQUE-TOURCOING**  
Procès Verbal

Le sept juillet deux mille vingt, le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais – Dunkerque-Tourcoing » s'est réuni en séance ordinaire, à quatorze heures trente, à l'École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing, site de Tourcoing, conformément à la convocation adressée à ses membres par Monsieur Yves DURUFLÉ, Président.

**Membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :**

Yves DURUFLÉ, Pierre HARAMBURU, Sylvie GUILLET, Jean BODART, Christophe DESBONNET, Fabienne CHANTELOUP, Edith VARET, Mady DORCHIES, Nathalie POISSON COGEZ, Jean Claude DEMEURE, Pauline FLORENT, Cyril CRIGNON

**Membres du Conseil d'Administration excusés donnant mandat :**

- Ivan RENAR à Yves DURUFLÉ,
- Michel LALANDE à Pierre HARAMBURU,
- Justine JOTHAM à Sylvie GUILLET,
- Rémy BECUWE à Jean BODART
- Corentine DUFOSSE à Pauline FLORENT

**Personnes présentes ne participant pas aux votes :**

Anne RIVOLLET, Guillaume CORROENNE, Halima MEDJAHEDI, Lahoucine ESSOFI, Pascale ADAMCZAK, Isabelle COUZINE, Claire DE BACKER, Patricia JANCZAK, Solène MORLET, Bruno COOREN, Solange SARRAT LANGER, Gilles FROGER

---

Le quorum est atteint. Monsieur DURUFLÉ ouvre la séance.

Document de communication sur table : "Actus et Covid mars-avril-mai 2020".

- **Procès verbal de séance du 12 mars 2020**

Approuvé à l'unanimité

- **Information relative aux actes signés dans le cadre de la délégation accordée à Madame DELVIGNE**
- **Point / modification des statuts (*changement du nom de l'école pour prise en compte de la nouvelle dimension régionale et élargissement des possibilités d'attribution des procurations sans distinction de collègue*)**
- **Information relative aux projets et actualités de l'école (document de communication mis sur table)**
- **Information / modalités dérogatoires mises en oeuvre concernant les modalités d'organisation des concours et des diplômes**
- **Information / arrêté relatif au versement de la CVEC (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus) à l'association "Sans Titre"**
- **Information / plan de reprise d'activité**
- **Proposition / Calendrier des réunions d'instances de septembre 2020 à juin 2021**

- **Approbation du compte de gestion 2019**  
Délibération approuvée à l'unanimité
- **Approbation du compte de administratif 2019**  
Délibération approuvée à l'unanimité
- **Affectation du résultat 2019**  
Délibération approuvée à l'unanimité
- **Budget supplémentaire 2020**  
Délibération approuvée à l'unanimité
- **Délibération portant recours gracieux / Madame Catherine DELVIGNE**  
Délibération approuvée à l'unanimité (8 pour, 0 contre, 9 abstentions)
- **Modification / Modalités de versement de la CVEC (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus)**  
Délibération approuvée à l'unanimité
- **Allègement exceptionnel des droits d'inscription 2020-2021 pour les étudiants en difficulté suite à la crise sanitaire Covid 19**  
Délibération approuvée à l'unanimité
- **Modification des droits de scolarité des étudiants en FLEA pour l'année universitaire 2020-2021**  
Délibération approuvée à l'unanimité
- **Modification des tarifs du périscolaire pour l'année 2020-2021**  
Délibération approuvée à l'unanimité
- **Accueil des étudiants de la Tianjin Academy of Fine Arts (TAFA) - Gratuité des droits**  
Délibération approuvée à l'unanimité
- **Modification / Tarification forfaitaire de la carte copie ESA**  
Délibération approuvée à l'unanimité
- **Autorisation de signature / Convention d'adhésion au service du CDG 59 (renouvellement)**  
Délibération approuvée à l'unanimité
- **Prolongation de la formation CE2A 2019/2020**  
Délibération approuvée à l'unanimité
- **Création d'un emploi permanent à temps non complet de professeur d'enseignement artistique (4/16e)**  
Délibération approuvée à l'unanimité (13 pour, 0 contre, 4 abstentions)
- **Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif (20/35e)**  
Délibération approuvée à l'unanimité (13 pour, 0 contre, 4 abstentions)
- **Mise à jour du tableau des effectifs**  
Délibération approuvée à l'unanimité (13 pour, 0 contre, 4 abstentions)
- **Besoins en vacation du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021**  
Délibération approuvée à l'unanimité (13 pour, 0 contre, 4 abstentions)

- **Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent (15h30 semaine - Tourcoing - 21/09/2020 au 30 juin 2021)**

Délibération approuvée à l'unanimité (13 pour, 0 contre, 4 abstentions)

- **Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent (11h30 semaine - Dunkerque - 21/09/2020 au 30 juin 2021)**

Délibération approuvée à l'unanimité (13 pour, 0 contre, 4 abstentions)

- **Déclaration de procédure infructueuse / Recrutement d'un(e) directeur(trice) général(e) / Relance d'appel à candidatures**

Délibération approuvée à l'unanimité

- **Création d'un emploi non permanent par contrat de projet pris en application de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée**

Délibération approuvée à l'unanimité (14 pour, 0 contre, 3 abstentions)

Madame POISSON COGEZ lit un communiqué rédigé par les représentants du personnel (voir pièce jointe).

\*\*\*\*\*

Monsieur DURUFLÉ clôture la séance à 17h et remercie les membres de leur investissement et de la qualité des débats.

Le prochain conseil d'administration est programmé le 16 novembre 2020 à partir de 14h30 sur le site de Tourcoing.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé par le Président de l'EPCC.

Fait à Tourcoing, le 07 juillet 2020.

Monsieur Yves DURUFLÉ,  
Président de l'ESA NPDC DK-TG.





Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing  
36 bis rue des Ursulines  
59 200 Tourcoing

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE  
ECOLE SUPÉRIEURE D'ART DU NORD-PAS DE CALAIS / DUNKERQUE-TOURCOING  
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

**DELIBERATION N°2020-09-363**

**OBJET : MODALITÉS D'ADAPTATION À LA CRISE SANITAIRE ET DE CONTINUITÉ  
PÉDAGOGIQUE / RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

**Membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :**

Yves DURUFLÉ, Solène MORLET, Sylvie GUILLET, Justine JOTHAM, Jean BODART, Fabienne CHANTELOUP, Martine KLEIN HOLLEBEQUE, Corentine DUFOSSÉ, Nathalie POISSON COGEZ, Cyril CRIGNON, Jean Claude DEMEURE, Delphine RICHE

**Membres du Conseil d'Administration excusés donnant mandat :**

- Monsieur Michel LALANDE à Madame Solène MORLET
- Monsieur Christophe DESBONNET à Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE

**Personnes présentes ne participant pas aux votes :**

Catherine DELVIGNE, Martial CHMIELINA, Anne RIVOLLET, Guillaume CORROENNE, Halima MEDJAHEDI, Lahoucine ESSOFI, Isabelle COUZINE, Claire DE BACKER, Bruno COOREN, Solange SARRAT-LANGER

Nombre de membres au Conseil d'Administration : 20

Nombre de membres présents ou représentés : 12

Nombre de membres donnant procuration : 2



Vu le décret n°2020-1096 du 28 août 2020, modifiant le décret n° 2020-911 du 27 juillet 2020 et le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu la communication du Ministère de la Culture du 29 juillet 2020 et du 7 septembre 2020 relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020 pour les écoles du Ministère de la culture ;

Vu la consultation des membres du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail (CHSCT) ;

Vu la consultation de l'inspection santé et sécurité au travail compétent (CDG 59) ;

Il est proposé au conseil d'administration de valider les modalités d'adaptation suivantes :

## **RENTREE 2020 - 2021**

Suite aux communications du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et du ministère de la Culture (MC) par le biais de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) datées respectivement des 7 et 8 septembre et communiquées aux écoles le 11 septembre, nous sommes amenés à revoir l'organisation de la rentrée scolaire, de la pédagogie pour les semaines ou les mois à venir, le suivi de nos étudiants, des enseignants et du personnel ainsi que l'organisation générale des services et activités de l'Esä.

Les mesures qui suivent sont envisagées dans l'urgence puisqu'elles doivent être soumises à l'avis des représentants enseignants et des membres du CHSCT avant le mardi 15 septembre, date du Conseil d'Administration Extraordinaire prévu il y a quelques semaines suite à la demande par le MC de validation des mesures prises à la rentrée sous la forme d'une délibération adoptée par le CA.

Ces mesures sont donc soumises à durcissement ou assouplissement dans la période à venir en fonction d'une part de l'évolution de l'épidémie mais aussi d'un état des lieux plus précis de nos effectifs étudiants, commandé en particulier par la difficulté de mesurer les arrivées d'étudiants étrangers dont un certain nombre attendent encore l'obtention du visa et d'autre ayant demandé une autorisation d'arrivée tardive (accordée jusque fin octobre pour les étudiants en cursus).

Les ministères prévoient quatre niveaux de réponse possible par rapport à la situation initiale de rentrée dont les principes sont les suivants :

1- Poursuite du présentiel avec une vigilance renforcée sur les mesures barrières (distanciation renforcée + masques systématiques + hygiène des mains), sur l'aération et le nettoyage des locaux,

- 2- Suspension des enseignements (concernés par les cas de covid) en présentiel lorsqu'ils se déroulent en grand groupe et basculement vers de la formation hybride ou entièrement à distance (maintien de travaux dirigés en groupe restreint, limitation de l'accès aux espaces pédagogiques),
- 3- Suspension de toute activité pédagogique présentielle et fermeture des espaces pédagogiques et des espaces de vie étudiante,
- 4- Suspension de toute activité présentielle avec fermeture des espaces pédagogiques, de recherche et administratifs (télétravail).

Les principales modifications introduites par la circulaire du MESRI sont les suivantes:

- Port du masque obligatoire en espace clos et en plein air pour tous (personnels et usagers) et en tout temps,
- Respect en tous lieux et en tout temps, à chaque fois que cela est possible, d'une distance d'au moins 1 mètre ou 1 siège entre deux personnes. Dans tous les cas, la distance physique doit être recherchée et mise en place en ayant pour objectif un impact négatif aussi faible que possible sur les capacités d'accueil,
- Présentation du cadre d'organisation des enseignements en 4 niveaux possibles en allant du présentiel avec vigilance sanitaire renforcée, jusqu'à une activité organisée uniquement en mode à distance,
- Détermination et organisation de l'appropriation de la conduite à tenir face à un individu infecté ou un cluster,
- Organisation de réunions d'information à destination des personnels et des étudiants,
- Nomination de référent(s) covid,
- Renforcement de l'importance d'une stratégie de gestion des flux propre à chaque établissement.

### **1- Mesures de prévention dans les espaces de l'école prises dès la pré-rentrée**

- Port du masque obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur, même en cas de distanciation physique, quotidien et renforcé.
- Nettoyage des locaux.
- Aération des locaux toutes les 3 heures.
- Distribution d'un masque en tissu lors de la rentrée au personnel et aux étudiants.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique (un plan est affiché).
- Nettoyage par les usagers des postes de travail et des outils.
- Parcours fléchés (marquage au sol) réglant les flux entrant et sortant avec plans de circulation affichés dans les écoles.
- Circulation spécifique des déchets liés au COVID.

### **2- Organisation de la pré-rentrée**

La rentrée est fixée au 21 septembre 2020.

La première semaine est dévolue à un "état des lieux" – comme un bilan au sortir du confinement et le retour des activités de l'Esä. Toutes les années ont un programme en lien avec le retour à l'activité, le point sur la pandémie, l'après, etc. qui se concrétise par des échanges collectifs, préparation des ateliers, courts workshops, etc. proposés par les enseignants et les étudiants.

L'année 1 n'est pas concernée par ceci et suit donc un programme spécifique (voir guide des enseignements)

***Sur le site de Dunkerque:***

Prérentrée le 21 septembre, organisation en groupes avec horaires décalés sur la journée. Information auprès de chaque groupe sur les mesures sanitaires mises en oeuvre par Anne Rivollet, directrice de site.

Discours par le président et l'élue à la Culture réservé aux première, deuxième années et aux nouveaux arrivants.

Pot et déjeuner convivial annulés.

Adaptation des journées d'intégration des primo arrivants sur trois jours dès le 22 septembre, sous la forme d'un workshop photographique par petits groupes, en extérieur dans la ville.

Pendant la semaine, réunion d'information avec les enseignants et le personnel administratif et technique en présentiel ou en visio-conférence.

***Sur le site de Tourcoing***

Prérentrée modifiée et étalée sur deux journées les 21 et 22 septembre; Afin d'éviter la concentration des étudiants en groupes importants, la prérentrée s'organise de la manière suivante :

-21 septembre, 9h30 : pré rentrée de l'année 1 (50 étudiants) avec discours d'accueil du président dans l'amphithéâtre qui permet la distanciation préconisée (un siège sur 2).

-21 septembre, 11h : pré rentrée de l'année 2 dans l'amphithéâtre.

Après-midi, répartition en groupe avec les enseignants coordinateurs d'année: informations sur le programme et l'organisation de l'année.

-22 septembre, 9h30 : pré rentrée de l'année 3 en salle de culture générale, distanciation assurée.

-22 septembre, 11h : pré rentrée des années 4 et 5 en salle de culture générale.

-Après-midi: répartition en groupe avec les enseignants coordinateurs d'année: informations sur le programme et l'organisation de l'année.

Pendant la semaine, réunion d'information avec les enseignants et le personnel administratif et technique en présentiel ou en visio-conférence.

**3- Organisation de la semaine spécifique de rentrée, du 28 au 1er octobre**

Compte tenu des propositions, les étudiants se retrouvant dans des conditions acceptables de distanciation, le programme est entièrement maintenu.

**4- Organisation pédagogique pour les semaines à venir**

Les ateliers pratiques, souvent organisés par groupe, sont maintenus en présentiel. Pour les cas où les groupes s'avéreraient trop importants, on recherchera autant que possible une division en groupes plus restreints.

Les cours théoriques, qui rassemblent la totalité de l'effectif d'une classe sont, lorsque l'effectif ne permet pas de distanciation, prodigués sous une forme hybride : deux ou trois groupes sont constitués, l'un suivant le cours en présentiel, l'autre par visioconférence.

Les groupes sont alternés une semaine sur deux ou trois. Les étudiants ne disposant pas du matériel nécessaire au suivi en visioconférence suivent tous les cours en présentiel.

Ce dispositif permet à la fois un contact direct régulier de chaque étudiant avec l'enseignant et l'accès de tous à l'enseignement.

Les horaires des cours sont adaptés pour réguler les flux de circulation entrant et sortant, dans la mesure du possible.

Les emplois du temps sont aménagés sur chaque site selon les possibilités pédagogiques. la bibliothèque de l'ESA met en place un protocole sanitaire pour la protection de chacun et pour vous permettre l'accès au fonds documentaire dans les meilleures conditions possibles.

Dans la mesure où les enseignants en concertation avec leurs étudiants souhaiteraient ouvrir les possibilités pédagogiques en conformité avec les précautions sanitaires recommandées, ils transmettront préalablement à leur mise en oeuvre, leurs propositions d'adaptation qui seront soumises à la direction pour approbation.

Pour ouvrir les possibilités face à cette proposition, les enseignants avec les étudiants se concerteront pour adapter au mieux les enseignements à la crise sanitaire. Leurs propositions seront soumises à l'accord de la direction.

#### **5- Information auprès des personnels et des étudiants**

Une réunion par site est organisée quant aux "mesures COVID" pour informer les personnels.

Une information est faite aux étudiants lors de la pré-rentrée.

#### **6- Référents Santé (à l'intérieur et à l'extérieur de l'école)**

Un référent général est nommé ainsi que des relais sur chaque site.

L'ARS est l'interlocuteur unique à alerter en cas de contamination, de concertation et de gestion de la crise

#### **7- Traçage**

Afin de suivre l'évolution éventuelle et le développement de l'épidémie, une liste des visiteurs, avec leurs coordonnées est récoltée à l'occasion des événements qui s'adressent à un public extérieur (expositions, conférences, etc.). Le nombre de ces visiteurs est restreint selon les règles de distanciation.

Une liste des présences des étudiant.e.s est actualisée en début de chaque cours et transmise sans délai à l'administration.

Les voyages prévus en début d'année sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

*La situation étant susceptible d'évoluer, le passage de ce niveau de mesures aux niveaux 2, 3 et 4 énoncés au début du présent document sera mis en place sur simple information au Conseil d'Administration.*

## **Rappel des règles à tenir pour les deux sites**

Entrée et accueil :

Afin de minimiser les flux, la porte d'entrée est réservée uniquement au personnel, étudiants et invités de l'Esä. Dès l'entrée les personnes autorisées se présentent à l'accueil pour vérifier le port du masque.

Un masque en tissu sera remis à tout usager de l'Esä. Chaque enseignant reçoit une visière de protection.

Le port du masque est obligatoire dans les locaux ainsi qu'à l'extérieur. Un document rappelant cette obligation sera affiché dans les deux établissements.

Les cours extérieures sont exclusivement réservées aux usagers de l'Esä.

Pour les déplacements, un sens de circulation est dessiné au sol. Pour chaque bâtiment ; dans ce cadre les sorties de secours peuvent être utilisées. (un plan sera affiché dans l'établissement).

Des flacons de gel hydroalcoolique sont à la disposition des usagers, à utiliser lors de l'entrée dans l'établissement et de dans certaines zones, salles ou ateliers (un plan sera affiché dans l'établissement).

Un ménage spécifique sera effectué quotidiennement. Les surfaces de contact (poignées de porte, chasses d'eau, rampes d'escalier, interrupteurs, etc.) seront lavées avec des produits désinfectants.

Une aération des salles lors de l'absence des étudiants sera effectuée plusieurs fois par jour.

A plusieurs endroits stratégiques, un affichage rappelant les règles de sécurité et le plan de circulation seront installés.

NB: Pour le site de Tourcoing: les étudiants de l'université ne transitent plus par le porche de la rue des Ursulines mais par l'entrée côté "Sénioriales" donnant directement dans leur locaux.

Toute personne malade du COVID-19 ou en contact avec une personne contaminée appliquera les recommandations émises par Santé Publique France (isolement d'une durée de 14 jours, test de dépistage etc...). En cas de foyer, le site touché devra fermer si nécessaire et des mesures d'enseignement à distance seront mises en place.

Pour rappel Dans le cas de la pandémie de Covid-19, les autorités sanitaires emploient ce terme lors de la survenue d'au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement de personnes, qu'ils se connaissent ou non.

**Rappel des principales règles d'hygiène face au risque épidémique**

**1. Mouchage, éternuements, expectoration, toux**

Le virus se transmettant par voie aérienne, notamment par les gouttelettes respiratoires, il est impératif de respecter les règles d'hygiène de base des voies respiratoires :

- se couvrir la bouche chaque fois qu'on tousse **puis se laver les mains.**
- se couvrir le nez et la bouche chaque fois qu'on éternue **puis se laver les mains.**
- se moucher avec des mouchoirs en papier à usage unique jetés dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle ; **puis se laver les mains.**
- ne cracher que dans un mouchoir en papier à usage unique, jeté dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle. **Puis se laver les mains.**

**2. Hygiène des mains**

Le lavage des mains au savon ou avec des produits hydro-alcoolique (vendus en pharmacie), est essentiel. Il doit être fait soigneusement et répété très souvent dans la journée par le malade et par les personnes intervenant dans son voisinage, plus particulièrement après chaque contact avec le malade, avec le matériel qu'il utilise ou avec ses effets personnels. Et **bien sûr, chaque fois que l'on tousse ou que l'on éternue ou que l'on se mouche.**

**3. Nettoyage des objets**

Les surfaces de contact (poignées de porte, chasses d'eau, rampes d'escalier, interrupteurs, etc.) doivent être lavées quotidiennement avec des produits désinfectants.

**4. Déchets**

Les mouchoirs et les masques anti-projections usagés doivent être placés dans des sacs en plastique munis d'un lien pour la fermeture. Il est recommandé d'utiliser un double emballage, en évitant la présence d'air, de manière à préserver le contenu du premier sac en cas de déchirure du sac extérieur lors de la collecte.

Les déchets ainsi conditionnés peuvent être jetés dans la poubelle des ordures ménagères.

Cette délibération est susceptible d'évoluer selon les mesures sanitaires.

**La présente délibération est approuvée à l'unanimité.**

**Pour ampliation, certifié conforme,  
Le président du conseil d'administration,  
Mr Yves DURUFLÉ**

Certifié exécutoire par le président compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 30 septembre 2020
- L'affichage : 30 septembre 2020



